Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Le Plan Régional de l'Agriculture Durable

-

Nord - Pas de Calais

Octobre 2012

Sommaire

Préambule 4

Introduction 5
Fondements réglementaires du PRAD 5
Méthode d'élaboration du PRAD en Nord - Pas de Calais 6
La participation des parties prenantes régionales 6
Le PRAD tient compte de démarches existantes 6
Les suites de la démarche 7
Cadre stratégique du PRAD 7

Partie 1 : Etat des lieux de l'agriculture régionale 10
Le Nord - Pas de Calais une région agricole 10
Des conditions pédoclimatiques très favorables à l'agriculture 10
Une forte occupation du territoire par l'agriculture 13
Mais une SAU en diminution régulière, en particulier pour les prairies 14
Des liens entre agriculture et biodiversité 15
Des paysages diversifiés façonnés par l'agriculture 16
Une forte densité d'exploitations agricoles 16
Une agriculture régionale diversifiée 17
Une diversité de productions 17
Une diversité de structures d'exploitations 23
Une diversité de territoires 27
Des filières agricoles performantes 29
Un secteur agricole performant 29
Des filières régionales bien présentes 33
Une industrie agroalimentaire proche de la production agricole, diversifiée et dynamique 36
Une faible représentation des centres de recherche agronomiques et agro-alimentaires et des instituts techniques nationaux, mais un potentiel privé et universitaire à promouvoir 41
Les agriculteurs régionaux : des professionnels de mieux en mieux formés 43
Un niveau de formation élevé des agriculteurs 43
10 000 exploitants ont suivi une formation agricole 44
Un difficile renouvellement des générations 47
Un rythme des installations en régression 48
Une agriculture en interaction avec son environnement 50
Une activité agricole en lien avec de nombreux enjeux environnementaux 50
Une évolution continue des pratiques, pour mieux intégrer les enjeux environnementaux 58
Quel contexte pour l'agriculture de demain ? 66
Des prix de plus en plus volatils et en hausse 66
La nouvelle PAC 67

Les exigences des consommateurs 67
Les impacts du changement climatique sur l'agriculture 68
Bilan de l'agriculture régionale 69

PARTIE 2 : Cadre d'action du PRAD Nord - Pas de Calais 72
Des finalités aux orientations stratégiques 72
Déclinaisons des orientations stratégiques 77
Axe 1 : Promouvoir une agriculture diversifiée source d'emploi et génératrice de revenu pour les agriculteurs et transformateurs du Nord - Pas de Calais 78
Enjeu 1.1 : Conserver des productions agricoles diversifiées 78
Enjeu 1.2 : Baisser les coûts de production et gagner en compétitivité et en indépendance 80
Enjeu 1.3 : Structurer les filières agricoles et agroalimentaires pour produire et transformer en région et créer et partager la valeur ajoutée 82
Enjeu 1.4 : Créer de la valeur ajoutée en adaptant l'offre a la demande du consommateur et en anticipant l'évolution des attentes 83
Enjeu 1.5 : Valoriser la position carrefour de la région et la richesse de ses infrastructures 85
Axe 2 : Impliquer et faire reconnaître l'agriculture dans les enjeux d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement .. 87
Enjeu 2.1 : Lier l'agriculture et le développement territorial 87
Enjeu 2.2 : Préserver le foncier agricole 88
Enjeu 2.3 : Porter un projet agricole durable adapté à la diversité des exploitations et à leur contexte socio-économique 90
Enjeu 2.4 : Valoriser le rôle de l'agriculture 93
Axe 3 : Préparer l'avenir par la recherche, l'innovation et la formation 95
Enjeu 3.1 : Organiser et promouvoir le potentiel de recherche régional dans les domaines génétiques, agronomiques et agroalimentaires ; développer les autres sujets prioritaires 95
Enjeu 3.2 : Mettre en réseau la recherche et le développement pour favoriser la mobilisation des connaissances et créer les conditions favorisant l'innovation dans les exploitations 97
Enjeu 3.3 : Anticiper les besoins en compétences et en main-d'œuvre des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire de demain 100

PREAMBULE

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent une composante majeure du territoire régional. Ces secteurs contribuent au dynamisme économique : si le secteur agricole représente une faible part de l'économie (en 2007 2% du PIB et 2,3% des emplois pour l'agriculture, 5% des emplois avec les industries agroalimentaires), il contribue de façon significative à la performance économique des filières agroalimentaires et agroindustrielles. Ce sont également des acteurs majeurs pour l'aménagement du territoire : 66% de la surface de la région est mise en valeur par l'agriculture d'après le recensement agricole de 2010.

Cette importance s'explique notamment par les grandes caractéristiques de l'agriculture et de l'agroalimentaire régional : des productions et des systèmes de production diversifiés, des filières performantes qui reposent sur un contexte pédoclimatique favorable et sur un bon niveau de compétence des acteurs qui les composent.

Ce constat positif ne doit pas pour autant occulter la nécessité, sans cesse renouvelée, de progression. L'agriculture fait face à des défis de taille : une demande alimentaire en hausse et plus exigeante en qualité, une concurrence internationale accrue, des marchés plus volatils, une révision de la PAC, et une demande sociétale légitime pour une contribution positive à la préservation des territoires. Il est nécessaire d'allier sobriété et optimisation des intrants à la recherche de productivité.

Le PRAD doit pouvoir :

- contribuer à placer le monde agricole comme acteur des grands défis d'aujourd'hui et de demain : compétitivité et performance économique, emploi, changement climatique, raréfaction de l'énergie.
- permettre de concourir à l'amélioration du revenu agricole régional et à la performance des filières agricoles et agroalimentaires régionales.
- conforter le poids des entreprises agroalimentaires dans l'économie régionale et leur rôle indispensable pour l'emploi dans les territoires.
- contribuer à un développement durable de l'agriculture dans les territoires intégrant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux. L'action de l'Etat, affirmée dans le cadre du PRAD, vise à atteindre les objectifs collectifs du Grenelle de l'environnement (mise en place de la certification environnemental des exploitations, développement de l'agriculture biologique, réduction de la consommation de produits phytosanitaires, lutte contre l'artificialisation des sols, contribution à la production d'énergies renouvelables…) en tenant compte des déterminants économiques et sociaux qui s'imposent aux entreprises agricoles et agroalimentaires.
- Valoriser les efforts déjà entrepris auprès de l'ensemble de la société pour une meilleure compréhension par tous de ce secteur complexe.

le PRAD Nord Pas De Calais s'articule autour de 3 axes stratégiques eux mêmes déclinés autour de 12 enjeux :

- **Promouvoir une agriculture diversifiée, source d'emploi et génératrice de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs du Nord Pas De Calais**
- **Impliquer et faire reconnaître l'agriculture dans les enjeux d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement**
- **Préparer l'avenir par la recherche, l'innovation et la formation**

Cette réponse doit faire consensus parmi les acteurs du monde agricole et agroalimentaire. Il en va de la concrétisation des idées qu'elle porte. Pour cela, le document a été construit de manière concertée, avec l'appui de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) , et il a été soumis à la consultation du public avant son approbation finale.

INTRODUCTION

Fondements réglementaires du PRAD

Le plan régional de l'agriculture durable (PRAD) est issu de la Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Son contenu et les modalités d'élaboration du plan sont fixés par le Décret n°2011-531 du 16 mai 2011 relatif au Plan régional de l'agriculture durable.

Ces textes précisent qu'un « *plan régional de l'agriculture durable fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'Etat dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux* » (Art L. 111-2-1 du code rural et de la pêche maritime).

Sur son élaboration, il est précisé que « *le préfet de région conduit la préparation du plan en y associant les collectivités territoriales et les chambres d'agriculture concernées ainsi que l'ensemble des organisations syndicales agricoles représentatives […] Après avoir été mis pendant une durée minimale d'un mois à la disposition du public sous des formes, notamment électroniques, de nature à permettre sa participation, ce plan est arrêté par le préfet dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat* » (Art L. 111-2-1 du code rural et de la pêche maritime).

Le décret précise sur ce point que « *pour l'élaboration du plan régional de l'agriculture durable, le préfet de région est, pour l'application du quatrième alinéa de l'article L. 111-2-1, assisté par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural prévue par l'article R. 313-45* » (Art. R. 111-3 du code rural et de la pêche maritime).

Il est par ailleurs rappelé que « *les grandes orientations du plan régional de l'agriculture durable prennent en compte les orientations du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie prévu par l'article L. 222-1 du code de l'environnement, pour le secteur agricole, ayant pour objet la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation des territoires et des activités aux changements climatiques et la réduction ou la prévention de la pollution atmosphérique ainsi que les objectifs quantitatifs de développement de la production d'énergie renouvelable de ce schéma*» (Art. R. 111-2 du code rural et de la pêche maritime).

« Le suivi de la mise en oeuvre du plan régional de l'agriculture durable est assuré par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, qui en établit un état annuel. » (Art. R. 111-4 du code rural et de la pêche maritime)

« La commission peut, à cette occasion, présenter des projets de modification du plan.

L'établissement du bilan de la mise en oeuvre du plan régional de l'agriculture durable est décidé par le préfet au vu des états annuels, et au plus tard avant la fin de la septième année suivant la date d'approbation de ce plan. » (Art. D. 111-5 du code rural et de la pêche maritime).

Si le PRAD n'est pas un document juridiquement opposable, si ce n'est aux projets agricoles départementaux qui devront tenir compte du PRAD, il pourra toutefois être la base de porter à connaissance lors de la rédaction d'autres documents.

Méthode d'élaboration du PRAD en Nord - Pas de Calais

La participation des parties prenantes régionales

Le PRAD a été élaboré en s'appuyant sur la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) dont la composition figure en annexe. La participation s'est opérée de différentes façons :

- la COREAMR a été réunie en plénière, sous la présidence de monsieur le Préfet de région et en présence de monsieur le président de la Chambre d'Agriculture de Région en novembre 2011 et en juillet 2012, pour initier et valider les travaux menés. Elle a réuni 45 personnes environ, représentant près de 25 structures.
- des groupes de travail, issus de la COREAMR et ouverts à d'autres acteurs, pour affiner les diagnostics et pour identifier les bons leviers d'actions. Trois groupes de travail ont ainsi été constitués (*Productions agricoles et filières*, *Territoire-environnement* et *Recherche, innovation et développement*) qui se sont réunis chacun deux fois. Près de 65 personnes étaient inscrites dans ces groupes.
- une consultation officielle du public, menée du 17 octobre 2012 au 17 novembre 2012 Cette consultation a permis d'enregistrer des contributions écrites.

Le PRAD tient compte de démarches existantes

Un certain nombre de documents ou de démarches menées en Nord - Pas de Calais ont pu nourrir l'exercice d'élaboration du Plan. A l'échelon régional on citera :

- le document régional de développement rural (DRDR) qui fixe un certain nombre d'orientation pour le second pilier de la Politique agricole commune,
- le programme régional de développement agricole et rural (PRDAR), élaboré par la chambre régional d'agriculture pour la période 2009 – 2013 dans le cadre du Plan national de développement agricole et rural (PNDAR) qui a vocation à coordonner et fédérer les actions de développement en articulant les objectifs de la politique agricole et les besoins des agriculteurs,
- le projet de relance de l'agriculture régionale (PRAR), élaboré en 2007,
- et à l'échelon départemental les projets agricoles départementaux (PAD) qui déterminent les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation au niveau départemental, élaboré par le préfet en concertation avec les partenaires du monde agricole et rural au travers de la commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

On peut par ailleurs répertorier des réflexions, ayant eut lieu ou en cours, sur des thématiques précises : le programme régional à la création et à la transmission en agriculture (PRCTA) sur l'installation, les assises du foncier du Conseil Régional, la conférence de l'agriculture biologique tenue annuellement.

Par ailleurs, le Plan s'insère dans un ensemble de schéma régionaux récemment élaborés ou en cours d'élaboration : schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), schéma régional de cohérence écologique (SRCE) avec lesquels il doit être en cohérence. Il doit également être en cohérence avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Le PRAD permet donc de construire une vision partagée de ce que doivent être l'agriculture et l'agroalimentaire régionales de demain et des trajectoires à suivre pour y parvenir.

Les suites de la démarche

Le PRAD est élaboré pour une durée de 7 ans. Il est proposé de réunir la COREAMR annuellement, en mobilisant notamment les groupes de travail déjà constitués afin de réaliser un suivi des actions portées par le plan et en se coordonnant avec les autres démarches de suivi concernant d'autres plans ou programmes d'actions. Les indicateurs de suivi (identifiés en annexe) seront examinés ainsi que les focus thématiques repérés. Ces bilans pourront occasionner des modifications du PRAD par la COREAMR, si le besoin en est établi.

Par ailleurs, un certain nombre de travaux complémentaire au PRAD devront être menés dans l'année suivant son approbation et pourront abonder le document. Des synergies avec les réflexions sur les futures programmation (fonds européens, Contrat de projet Etat-Région,…) seront à rechercher dans ce cadre.

Les textes précisent par ailleurs qu'une évaluation globale du document et de sa mise en œuvre devra être réalisé au terme des 7 ans de son existence.

Cadre stratégique du PRAD

Le PRAD a pour objectif de proposer une stratégie ambitieuse et clarifiée pour l'agriculture et l'agroalimentaire alors que celle-ci doit faire face à des défis de taille. Il s'appuie sur des documents existants et permet de conforter des actions déjà menées. Il doit également permettre d'insuffler de nouvelles dynamiques au développement agricole en région. Ce document, partagé avec les partenaires de l'Etat en région, a donc vocation à jouer un rôle central dans les prochaines années.

L'agriculture et l'agroalimentaire **assurent l'alimentation de la population, en quantité, en diversité et en qualité** et répondent aux attentes des consommateurs.

A cette fonction alimentaire s'ajoute, dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles, la réponse à d'autres besoins à travers la fourniture d'énergies renouvelables (photovoltaïque, biomasse, agrocarburants …) et de matériaux biosourcés (textiles, bâtiment, emballages).

L'agriculture régionale prend également en compte d'autres finalités :

- **la participation au tissu économique régional** :

le secteur agricole contribue de façon significative à la performance économique des filières agroalimentaires et agroindustrielles, importantes en région et créatrices d'emplois et de richesses.

- **la préservation des milieux et de l'environnement** : l'activité agricole a une incidence directe sur les milieux naturels, et ce d'autant plus que l'agriculture régionale occupe 66 % de la surface régionale
- **la participation au tissu social régional et au dynamisme des territoires**, en créant des aménités dans une région densément peuplée (324 habitants/km²)

L'agriculture durable se voit donc fixer des finalités multiples qui sont tout à la fois les garanties de sa pérennité et les réponses à apporter à la société. Dans le but d'apporter une réponse efficace aux enjeux évoqués, qui tienne compte des forces et faiblesses mis à jour par le diagnostic, le PRAD s'articule autour de 3 axes stratégiques eux même déclinés en 12 enjeux :

- **Promouvoir une agriculture diversifiée, source d'emploi et génératrice de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs du Nord Pas De Calais.**

L'objectif est de valoriser et d'accompagner une agriculture diversifiée, créatrice de valeur ajoutée et d'emploi, génératrice de revenus, et répondant aux attentes des consommateurs et transformateurs :

  - en conservant des productions diversifiées, à haute valeur ajoutée, qui maintiennent un maximum d'agriculteurs et d'emplois sur les territoires,
  - en baissant les coûts de production pour gagner en compétitivité et en indépendance,
  - en structurant les filières agricoles et agroalimentaires pour produire et transformer en région et créer et partager la valeur ajoutée,
  - en créant de la valeur ajoutée en adaptant l'offre à la demande du consommateur et en anticipant l'évolution des attentes,
  - en valorisant la position carrefour de la région et la richesse de ses infrastructures.

- **Impliquer et faire reconnaître l'agriculture dans les enjeux d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement.**

Il s'agit d'impliquer et faire reconnaître l'agriculture comme un acteur de la vitalité des territoires et de la préservation de l'environnement. Le PRAD est l'opportunité de proposer un projet agro-environnemental global et d'adopter un positionnement plus pro-actif :

  - en liant l'agriculture et développement territorial,
  - en préservant le foncier agricole,
  - en portant un projet agricole durable adapté à la diversité des exploitations et à leur contexte socio-économique,

- en communiquant sur les réalités du monde agricole et sur les missions qu'il remplit vis à vis de l'ensemble de la société, en terme d'alimentation et de développement durable.

- **Préparer l'avenir par la recherche, l'innovation et la formation**

Il s'agit d'encourager l'innovation techniques et dans les pratiques agronomiques et l'adaptation aux changements par la recherche, l'expérimentation, la formation et le développement. Une stratégie de recherche et développement claire doit permettre de conforter les moyens régionaux :

- en encourageant le potentiel de recherche régional dans les domaines génétiques, agronomiques et agroalimentaires,
- en mettant en réseau la recherche et le développement pour favoriser la mobilisation des connaissances et créer les conditions favorisant l'innovation dans les exploitations,
- En anticipant les besoins en compétences et en main-d'œuvre des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire de demain.

PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE REGIONALE

Le Nord - Pas de Calais une région agricole

Des conditions pédoclimatiques très favorables à l'agriculture

Quand on souhaite décrire les paysages du Nord Pas de Calais, la première image est celle de paysages ruraux, qui restent divers, sans doute liés à la diversité de la géographie, de la pédologie et à la présence d'aquifères karstiques et de nappes alluviales productives. Les travaux d'historiens sur les nombreuses traces de domaines agricoles romains mettent en lumière une mise en culture ancienne du territoire, valorisant ces conditions propices en terme de relief, de pédologie et de climat.

Un relief faible, mais relativement contrasté

Bien que ne dépassant pas 266 m, le relief régional est relativement contrasté puisque se succèdent du Nord au Sud le plat pays, qui regroupe la Flandre intérieure et les environs de Lille et de Valenciennes, les petites hauteurs du Boulonnais, de l'Artois, du seuil du Cambrésis et des contreforts des Ardennes dans l'Avesnois.

Un climat océanique favorable

La région subit un climat de type océanique, modulé avec des amplitudes thermiques annuelles inférieures à 20°C sur la façade littorale au sud de Calais mais atteignant 25°C vers les Ardennes. Les jours de gelée sont peu nombreux, l'insolation est plutôt faible, conséquence d'un ciel souvent voilé, les vents d'ouest et de nord ouest sont souvent forts. Ce climat permettant une production agricole à haut rendement est aussi propice au développement de certaines maladies végétales, notamment fongiques.

Mais dans un contexte prévisible de changement climatique, les perspectives de la production agricole et de sa variabilité doivent faire l'objet d'un attention particulière. Le travail d'analyse réalisé dans le cadre du SRCAE[1] par l'Etat, le Conseil régional et Météofrance ainsi que les travaux de l'INRA sur le modèle CLIMATOR[2] permettent de caractériser les effets probables du changement climatique en région et proposent des premières analyses en termes d'effets sur l'agriculture régionale et les territoires.

---

[1] *Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, pp 58-72 et 106-111, www.srcae-5962.fr*
[2] *Livre vert du projet CLIMATOR, INRA, 2010, http://www.inra.fr/la_science_et_vous/dossiers_scientifiques/changement_climatique/livre_vert_du_projet_climator*

Des sols propices à une agriculture productive

La région est couverte d'une couverture limoneuse, d'origine éolienne, assez homogène et parfois épaisse de plus de 10 m, donnant des sols d'excellente qualité agronomique. Ils sont généralement fertiles, meubles et épais, à bonne réserve hydrique. La matière organique qu'ils renferment (micro-organismes, débris végétaux, racines…), outre son rôle dans la texture et la bonne aération du sol ainsi que dans le transfert et la transformation des nutriments nécessaires aux cultures, constitue un stock de carbone et une biodiversité importants. Les sols des prairies permanentes et des surfaces boisées, riches en humus, sont ceux qui contiennent généralement le plus de matière organique, qui présentent les plus grandes teneurs en eau et qui résistent le mieux à l'érosion par l'eau.

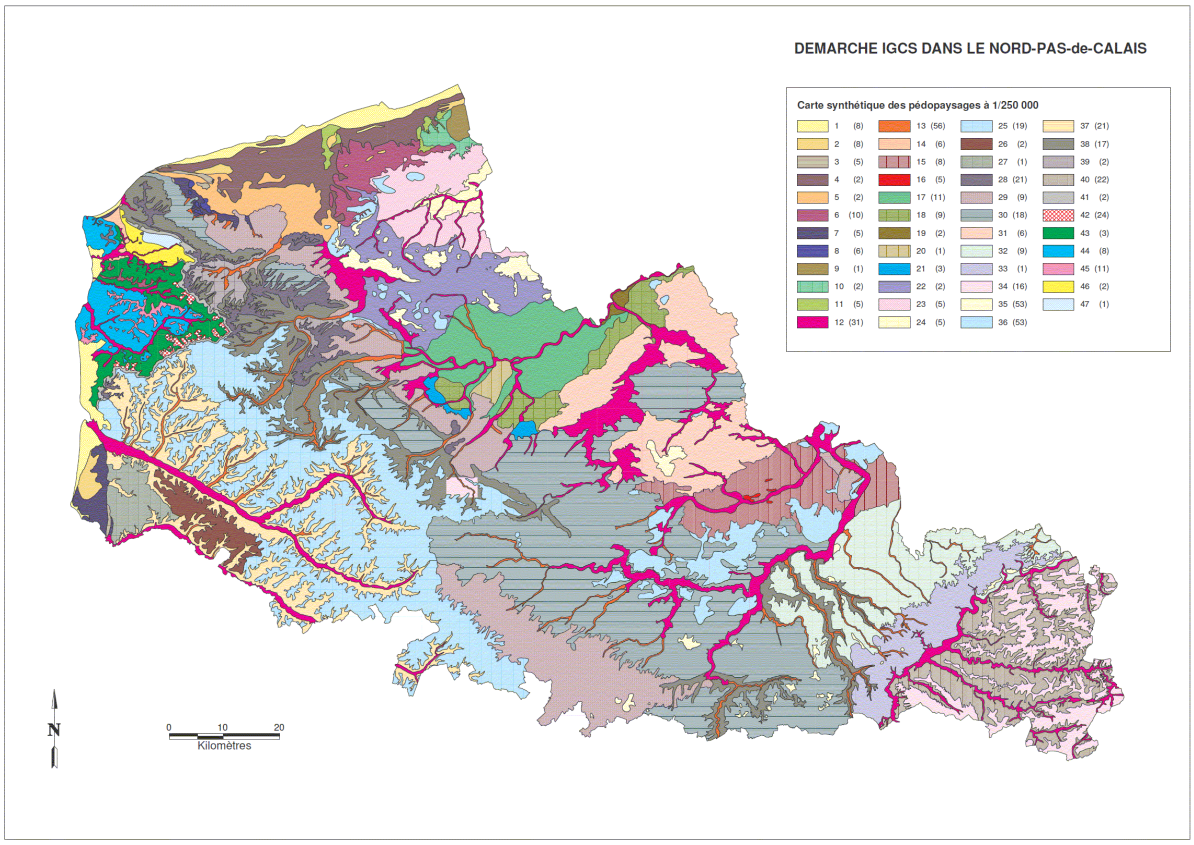

1. FORMATIONS MARINES PLAINE MARITIME, BAS CHAMPS PICARD et BOULONNAIS (pour partie)
2. FORMATIONS FLUVIATILES VALLEES ET VALLONS DE L'ENSEMMBLE DE LA REGION
3. FORMATIONS DES COLLINES ET PLATEAUX LIMONEUX FLANDRE INTERIEURE, ARTOIS (s.l.), CAMBRESIS, OSTREVENT, PEVELE, HAINAUT et THIERACHE
4. FORMATIONS DES COLLINES ARGILO-CALCAIRES BOULONNAIS pour l'essentiel

	N_	Définition
1A. Dunes et cordons littoraux	1	Sols peu évolués sableux, calcaires des dunes récentes / Régosols sableux, calciques, de dunes littorales
	2	Sols peu évolués sableux, décarbonatés ou acides, des dunes et cordons littoraux anciens surélevés / Régosols sableux, acides, de dunes littorales
	3	Sols peu évolués et bruns limono-sableux reposant sur des cordons de galets du Flandrien ou du Pléistocène / Régosols et brunisols sableux, calciques, sur galets d'alluvions marines
1B. Plaine maritime	4	Sols alluviaux calcaires limino-argileux à argilo-limoneux et sable (aval plaine) / Fluviosols et thalassosols, calcaires, rédoxiques d'alluvions marines
	5	Sols alluviaux calcaires limino-argileux à argilo-limoneux avec intercalation sableuse sur tourbe (amont plaine W) / Réductisols et thalassosols, tourbeux et tourbescents, calciques, à intercalation sableuse, d'alluvions marines
	6	Sols alluviaux calciques argilo-limoneux à argileux sur sable et tourbe (amont plaine E) / Réductisols et thalassosols, tourbeux et tourbescents, calciques, d'alluvions marines
1C. Marais, marécages et "Moëres"	7	Sols hydromorphes à tourbe affleurante ou subaffleurante / Réductisols et fluviosols réductiques, tourbeux, de marais
	8	Sols hydromorphes à tourbe affleutante et tuf calcaire associé (limon calcaire blanchâtre hydromorphe) / Réductisols et fluviosols réductiques, organiques, à tuf calcaire, de marais
	9	Sols de marais limono-argileux et argilo-limoneux sur sable ou tourbe des Grandes Moëres / Fluviosols réductiques et thalassosols calcaires de marais (Grandes Moëres)
	10	Sols de marais limono-argileux et argilo-limoneux sur sable et tourbe des Petites Moëres et des marais associés / Fluviosols rédoxiques et thalassosols de marais (Petites Moëres)
	11	Sols alluviaux à sable affleurant des chenaux associés aux Grandes et aux Petites Moëres / Fluviosols récents, fluviosols rédoxiques et thalassosols calcaires de chénaux marécageux
2A. Vallées et vallons principaux	12	Sols alluviaux hydromorphes de texture variable des alluvions récentes des vallées larges (> 1km) /Fluviosols rédoxiques, réductiques et brunisols rédoxiques, localement tourbeux, d'alluvions récentes
	13	Sols alluviaux et alluvio-colluviaux hydromorphes de texture variable des alluvions récentes des vallons et vallées étroits (< 1km) / Fluviosols rédoxiques et brunisols rédoxiques, localement tourbeux, d'alluvions récentes
	14	Sols bruns acides et lessivés hydromorphes limono-sableux et sableux, des alluvions anciennes de terrasses alluviales / Brunisols et néoluvisols rédoxiques d'alluvions anciennes
2B. Plaine de la Scarpe	15	Sols alluviaux hydromorphes limono-argileux de la plaine de la Scarpe / Fluviosols rédoxiques et réductiques, organiques à tourbescents, d'alluvions sableuses de la Scarpe
	16	Sols alluviaux hydromorphes peu évolués sableux de la plaine de la Scarpe / Régosols et fluviosols plus ou moins rédoxiques, acides à calciques, d'alluvions sableuses de la Scarpe
2C. Plaine de la Lys	17	Sols alluviaux hydromophes limono-argileux, calciques à calcaire en profondeur / Fluviosols rédoxiques, de limons de la Lys
	18	Sols alluviaux hydromophes limono-argileux, sur sable de profondeur variable / Fluviosols rédoxiques, de limons sur sable de la Lys
	19	Sols alluviaux hydromorphes argilo-limoneux à limono-argileux / Réductisols et rédoxysols d'alluvions argileuses et limoneuses de la Lys
	20	Sols alluviaux-colluviaux limono-argileux à argilo-limoneux, avec argile subaffleurante ("paccaults") / Réductisols et rédoxysols d'alluvions argileuses de la Lys sur argile tertiaire
	21	Sols alluviaux hydomorphes argilo-limoneux à argileux, marécageux à tourbe / Réductisols tourbeux et tourbescents d'alluvions organiques de la Lys
3A. Limons de la Flandre Intérieure	22	Sols bruns faiblement lessivés à bruns lessivés, limoneux à limono-argileux, hydromorphes, sur substrat profond argileux / Brunisols, néoluvisols rédoxiques de limons éoliens sur substrat argileux
	23	Sols bruns faiblement lessivés à bruns lessivés, limoneux à limono-argileux, hydromorphes, sur substrat argileux / Brunisols, néoluvisols rédoxiques de limons éoliens sur substrat argileux
	24	Sols bruns faiblement lessivés à bruns lessivés, colluvionnés, limoneux à limono-argileux, hydomorphes, sur substrat profond sableux / Néoluvisols et luvisols-colluviosols rédoxiques de limons éoliens
3B. Limons de l'Artois, du Cambrésis, de l'Ostrevent et de la région de Lille	25	Sols bruns faiblement lessivés à lessivés hydromorphes sur craie, marnes et argiles à silex de l'Artois / Néoluvisols et luvisols rédoxiques, limoneux en surface, de limons éoliens sur craie, marnes et argiles à silex de l'Artois
	26	Sols bruns faiblement lessivés à lessivés hydromorphes sur craie et argiles à silex de l'Artois, variante limono-sablo-argileuse en surface
	26	Néoluvisols et luvisols rédoxiques, limono-sablo-argileux en surface, de limons éoliens sur craie et argiles à silex de l'Artois
	27	Sols bruns faiblement lessivés à lessivés sur craie et argiles à silex de l'Artois, variante limono-sablo-argileuse en surface / Néoluvisols et luvisols rédoxiques, limon-sableux en surface, de limons éoliens sur craie et argiles à silex de l'Artois
	28	Sols bruns faiblement lessivés limoneux des plateaux déchiquetés de l'Avant Pays d'Artois / Brunisols calciques et néoluvisols de limons éoliens sur craie de l'Avant Pays de l'Artois
	29	Sols bruns lessivés limoneux hydromorphes sur argile et argile sableuse de l'Avant Pays de l'Artois / Luvisols,calcisols,néoluvisols rédoxiques de limons éoliens sur substrat argileux de l'Avant Pays de l'Artois
	30	Sols bruns faiblement lessivés à calciques (granules de craie) de limons éoliens sur substrat crayeux peu profond à profond de l'Artois, de l'Avant Pays d'Artois, du Cambrésis et du Mélantois
	30	Brunisols,calcisols,néoluvisols et luvisols éoliens sur substrat crayeux peu profond à profond de l'Artois, de l'Avant Pays d'Artois, du Cambrésis et du Mélantois
	31	Sols bruns à bruns lessivés peu hydromorphes, de limons éoliens sur substrat argileux et sableux de la Région de Lille (Férrain, Weppes, Pévèle) localement formation à silex)
	31	Néoluvisols et luvisols rédoxiques, de limons éoliens sur substrat argileux et sableux de la région de Lille (Férrain, Weppes, Pévèle) localement formation à silex)
3C. Limons du Hainaut et de la Thièrache	32	Sols bruns lessivés et lessivés faiblement hydromorphes, de limons éoliens, sur matériaux divers (marnes, sables et argiles du Tertiaire) du Hainaut
	32	Néoluvisols et luvisols rédoxiques, de limons éoliens, sur matériaux divers (marnes, sables et argiles du Tertiaire) du Hainaut
	33	Sols bruns lessivés et lessivés hydromorphes, de limons éoliens, sur substrat marneux et argileux du Hainaut / Luvisols-rédoxisols, de limons éoliens, sur matériaux argileux et marneux du Hainaut
	34	Sols bruns lessivés à lessivés, limoneux à limono-argileux, hydromorphes, de limons éoliens des collines de Thièrache / Néoluvisols et luvisols rédoxiques, de limons éoliens des collines de Thièrache
3D. Reliefs résiduels associés aux dépôts limoneux	35	Sols bruns limoneux hydromorphes, limono-sableux et sableux, peu à moyennement profonds, sur butte ou dôme résiduel sableux ou argileux du Tertiaire / Brunisols rédoxiques, de sables, d'argiles (et de silex) du Tertiaire
	36	Sols bruns limoneux à limono-argileux hydromorphes, sur argiles et sables du Tertiaire / Pélosol et brunisols rédoxiques, limono-argileux, d'argiles et sables du Tertiaire
3E. Formations de versants associés aux dépôts limoneux	37	Sols bruns calciques et calcaires, limono-argileux à argilo-limoneux, de craie, marnes et calcaires / Rendosols, calcosols, calcisols et brunisols leptiques issus de craie (et schistes gréseux localement)
	38	Sols bruns calcaires sur craie et sols colluviaux limoneux loessiques / Rendosols, calcosols, calcisols colluviques issus de limons et de craie
	39	Sols bruns calciques hydromorphes limono-argileux à argilo-limoneux, de limons et de marnes / Brunisols, calcisols et pélosols rédoxiques issus de limons et de marnes
	40	Sols bruns décarbonatés, argileux, limoneux ou sableux hydromorphes de matériaux divers (grès, schistes et marnes) / Brunisols, calcisols et colluviosols rédoxiques, de matériaux divers (limons, sables et grès, argiles, marnes et schistes)
4. Formations des collines argilo-calcaires Boulonnais pour l'essentiel	41	Sols bruns calcaires superficiels de la bordure du Boulonnais / Rendosols issus de craie de la bordure du Boulonnais
	42	Sols bruns calcaires et calciques argileux et marneux hydromorphes du bas de versant de la bordure du Boulonnais / Rendosols, calcosols et calcisols issus de la marne crayeuse de la bordure du Boulonnais
	43	Sols bruns calciques à calcaires, argileux hydromorphes des reliefs peu accusés de la cuvette du Boulonnais / Rendosols, calcosols et calcisols pélosodiques pachiques issus des marnes du Boulonnais
	44	Sols bruns calciques à calcaires et hydromorphes, argileux des reliefs accusés de la cuvette du Boulonnais / Calcisols pachiques, colluviols rédoxiques et pélosols rédoxiques et réductiques issus des marnes du Boulonnais
	45	Sols bruns décarbonatés à lessivés (voire podzoliques sous forêt), limoneux à sablo-limoneux, des plateaux déchiquetés de la cuvette du Boulonnais
	45	Pélosols luviques et rédoxiques (à luvisols podzoliques sous forêt), issus de limons et sables sur marnes des plateaux déchiquetés du Boulonnais
	46	Sols bruns et bruns calcaires sur schistes et marnes du Boulonnais / Rendosols, calcosols et brunisols, issus de schistes et marnes du Boulonnais
	47	Sols bruns calcaires sur calcaires durs du Boulonnais / Rendosols, calcosols et calcisols issus de calcaires durs

Les propriétés de ces sols sont par ailleurs liés aux usages et pratiques qui leurs sont appliquées (artificialisation, type de couvert végétal, travail du sol). Ces mécanismes d'évolution des milieux pédologiques, de mieux en mieux connus, doivent faire l'objet de précautions et de vigilance alors que la vulnérabilité aux risques d'érosion est importante en région et que cela peut impacter les productions et les territoires.

Un réseau hydraulique dense et une ressource en eau présente et facilement mobilisable

Les nappes aquifères régionales sont liées à la présence de la craie du plateau de l'Artois et du calcaire, carbonifère en région de Lille et en Avesnois, jurassique en Boulonnais. La ressource en eau est par contre plus limitée dans les Flandres. Le régime des pluies suffit d'une manière générale à une recharge annuelle efficace des nappes en région, sauf pour certains champs captants très sollicités par l'activité humaine et industrielle (Sud de Lille, bassin minier du Pas-de-Calais). Hormis les fleuves côtiers du Pas-de-Calais, la plupart des bassins versants des cours d'eau sont orientés sud-ouest/nord-est, du haut pays crayeux, vers le bas pays plus argileux, historiquement aménagé et drainé par un système de canaux et de fossés d'évacuation. Une forte tradition d'aménagement hydraulique (lutte contre les intrusions salées, assainissement des zones humides, évacuation des eaux de ruissellement) a conduit à l'existence d'un réseau très développé de rivières canalisées et de canaux dans les plaines basses. L'extraction houillère puis son arrêt ont entraîné de profonds bouleversements hydrographiques et hydrogéologiques.

La pluviométrie régionale est contrastée : plus de 1 000 mm de pluie en année moyenne sur les hauteurs de l'Artois qui accrochent des masses d'air océaniques très humides contre moins de 600 mm qui arrosent la Flandre intérieure et le Cambrésis.

Dans ce contexte hydrique favorable, auquel vient s'ajouter une bonne capacité de rétention et une bonne teneur en eau des sols argileux, les cultures ne nécessitent que très ponctuellement un recours à l'irrigation (petits volumes prélevés notamment dans les bassins de la Lys et les wateringues). Les volumes prélevés sont donc faibles mais les situations varient selon la sensibilité des masses d'eau et un suivi reste nécessaire et est mis en place afin de prévenir les impacts sur les milieux et en période de déficit.

Les masses d'eau superficielles et les zones humides de la région, même si elles profitent de précipitations régulières, présentent de faibles débits d'alimentation et dépendent très souvent d'un soutien par les nappes phréatiques en période de basses eaux. Ces faibles débits ont pour conséquence une sensibilité plus importante aux pollutions d'origine anthropique du fait d'une faible capacité à diluer les charges polluantes reçues. Ainsi, les cours d'eau et milieux aquatiques régionaux se trouvent souvent en situation de qualité dégradée par de nombreuses substances.

Concernant les masses d'eau souterraines de la région, certains captages présente une dégradation de leur qualité du fait d'une contamination par les nitrates et les pesticides.

Une forte occupation du territoire par l'agriculture

Réputé pour sa forte densité de population (324 hab/km²), son important maillage d'infrastructures et ses industries, le Nord-Pas de Calais est aussi une région agricole. La part du territoire dédiée à l'agriculture est très importante. Les surfaces déclarées par les exploitants lors du recensement agricole 2010 représentent 66 % du territoire en région Nord Pas de Calais contre 50 % en moyenne métropolitaine. Cette forte densité d'activité et de population a pour corollaire, un des plus forts taux nationaux d'artificialisation (15 %) et le plus faible taux national de couverture forestière avec environ 9 % du territoire qui se concentre essentiellement dans le Boulonnais et l'Avesnois.

Ainsi, la problématique agricole apparaît incontournable pour la gestion du territoire régional.

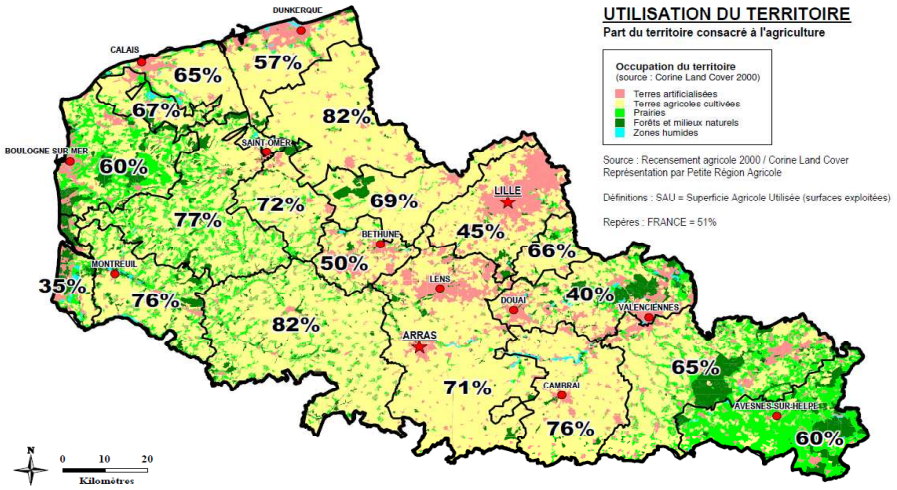

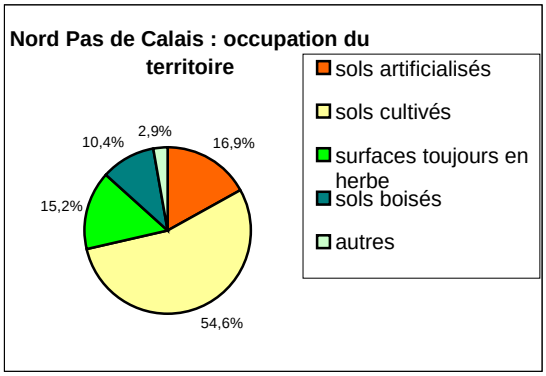

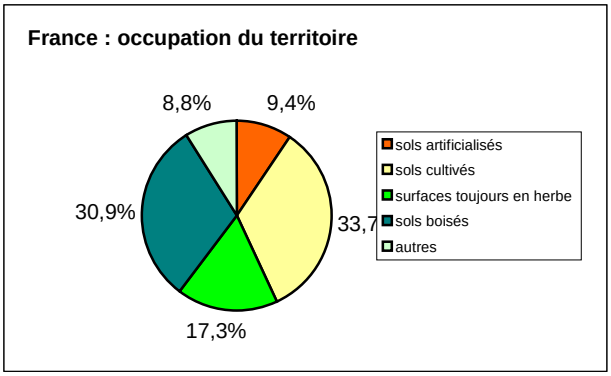

Source : Agreste – TERUTI Lucas 2008

Mais une SAU en diminution régulière, en particulier pour les prairies

Sous l'effet des pressions urbaines, la région a perdu 12 % de son territoire agricole entre 1988 et 2000. Selon le recensement agricole, depuis 2000, la surface agricole utilisée (SAU) a régressé de 20 455 hectares, soit plus de 2 000 ha par an en moyenne.

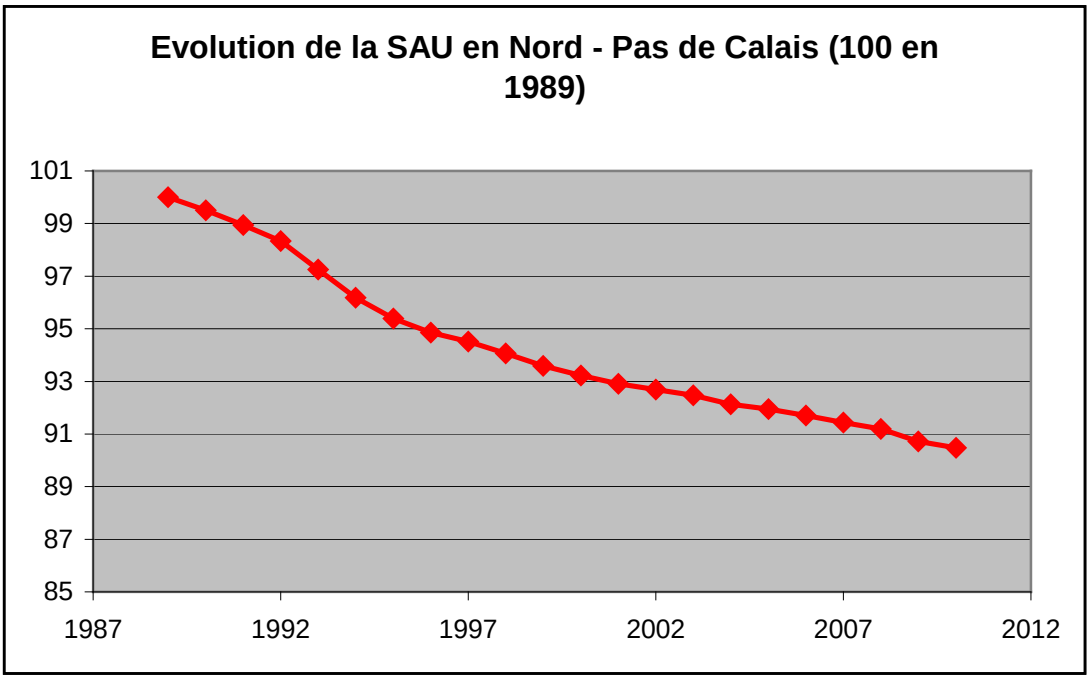

Source : Agreste – Statistique agricole annuelle

La région ne connaissant pas de déprise agricole, la perte de surface est liée à l'artificialisation des sols notamment au profit de l'habitat individuel, des zones d'activités et des infrastructures de transports.

Cette perte de SAU tendancielle au profit de l'urbanisation représente une menace pour la pérennité du système agricole et des territoires car elle s'effectue souvent sans compensation foncière et sans que soit pris en considération l'intérêt que représente ces surfaces, d'un point de vue économique pour la pérennité des exploitations locales, comme d'un point de vue environnemental. Ce constat est d'autant plus vrai que les prairies sont les principales concernées par cette diminution de la SAU (notamment du fait des difficultés socio-économiques auxquelles font face les secteurs de l'élevage) puisqu'elles en constituent quasiment les ¾ et que ces dernières, outre leur rôle d'alimentation du bétail, jouent un rôle paysager et environnemental important.

Des liens entre agriculture et biodiversité

L'agriculture entretient des liens avec la biodiversité. Elle aménage et façonne le territoire et se nourrit des richesses naturelles. Son impact sur la biodiversité est variable selon les modes de production et les pratiques culturales. L'agriculture peut tout aussi bien contribuer à la formation d'écosystèmes particulièrement originaux (prairies de fauches du Boulonnais, pelouses calcicoles, bocages…) qu'elle peut conduire à une certaine banalisation des espèces et des milieux par le biais de l'agrandissement des parcelles, de l'uniformisation des cultures, de la disparition des haies et de l'utilisation de produits phytosanitaires. La gestion des systèmes agricoles joue donc un grand rôle dans la préservation de la biodiversité, c'est pourquoi de nombreuses réflexions et programme d'actions sont aujourd'hui menés par la profession agricole et les pouvoirs publics afin de trouver le meilleur équilibre.

Le futur schéma régional de cohérence écologique (SRCE) prendra en compte la contribution de l'agriculture à la biodiversité.

Des paysages diversifiés façonnés par l'agriculture

Les paysages façonnés par l'agriculture ont une importance majeure dans la définition et l'identification paysagère régionale. La campagne du Nord Pas de Calais, avec ses terres riches, est façonnée par des systèmes de production qui favorisent pour la plupart des paysages ouverts, émergeant dès le XIXème siècle.

La diversité des plaines est cependant à souligner : watergangs pour la plaine maritime, nombreuses prairies du Haut Artois, fermes et arbres isolés des Flandres, prairies bocagères bordant les villages du Cambrésis…. Les bocages de l'Avesnois, du Boulonnais, la plaine de la Scarpe et de nombreux fonds de vallées se différencient du reste de la région par la nature de leurs sols. Le marais audomarois, les marais des bas champs picards, le marais de l'Artois (Guînes, Ardres…), le val de Sensée présentent quand à eux une mosaïque dessinée par le réseau hydrographique, les parcelles agricoles, prairiales, maraîchères.

L'évolution des paysages régionaux est donc étroitement liée aux évolutions de l'économie agricole et des politiques d'aménagement locales. La prise en compte de son importance dans l'identité territoriale permet de résister à l'homogénéisation des systèmes de production, des pratiques et des territoires.

De même que pour la biodiversité, la forte progression des grandes cultures de ces dernières années et l'agrandissement des parcelles pourrait favoriser une banalisation et une uniformisation des paysages.

Une forte densité d'exploitations agricoles

Même si la concentration économique des exploitations agricoles se poursuit à un rythme rapide (-25 % d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010), la densité d'exploitations sur le territoire régional reste importante en comparaison de la moyenne nationale. Ainsi on compte 11 exploitations pour 10 km² en Nord Pas de Calais pour une moyenne nationale de 9 exploitations par 10 km². On dénombre au total 13 500 exploitations pour une SAU moyenne de 61 ha, contre 55 ha en France (en 2000, on comptait 18 000 exploitations pour une surface moyenne de 47 ha). La différence est notable entre les deux départements avec une surface moyenne de 53 ha (+27 % entre 2000 et 2010) dans le Nord et de 69 ha (+35%) dans le Pas de Calais.

Nord Pas de Calais, région agricole	
Atouts et opportunités	Faiblesses et pressions
Conditions pédoclimatiques très favorables à une agriculture productive - climat favorable à de hauts rendements - sols globalement très fertiles - bonnes disponibilités en eau (nappes phréatiques se renouvelant bien, réseau hydrographique dense, conditions hydriques favorables)	Des sensibilités particulières à gérer et à maîtriser - Climat : sensibilité des plantes, notamment aux maladies fongiques du fait du climat humide, augmentation prévisible de la variabilité climatique et des aléas plus marqués (chaleurs, précipitations) - Sols : risques d'érosion, de battance et de compaction des sols, gestion complexe de la matière organique - Sensibilité des nappes et cours d'eau et zones humides aux pollutions diffuses d'origine agricole
66 % du territoire occupé par l'agriculture	Forte pression foncière
Forte densité d'exploitations agricoles au sein d'un vaste bassin de consommation	Diminution de 2000 ha de SAU par an en moyenne entre 2000 et 2010 dont ¾ concernent les prairies, surfaces importantes dans la préservation de l'environnement et l'équilibre des territoires
Des paysages façonnés et entretenus par l'activité agricole	Evolutions socio-économiques de l'agriculture qui modifient directement les paysages et la biodiversité

Une agriculture régionale diversifiée

Une diversité de productions

La valeur de la production agricole régionale est estimée à 2,56 milliards d'€ en 2010 (2/3 végétal, 1/3 animal), plaçant le Nord Pas-de-Calais au 13ème rang des régions françaises.

Quatre productions constituent environ les deux tiers du chiffre d'affaires agricole, avec des niveaux variables selon les années : 18 à 20 % pour les céréales, 16 à 18 % pour le lait, 10 à 12 % pour la pomme de terre et 11 à 12 % pour les légumes. Les autres productions, cultures industrielles (betteraves et oléoprotéagineux), viande (bovine et porcine), petits élevages et cultures spécialisées, sont également présentes de manière significative. La diversité des productions se maintient en région. Cette diversité se retrouve dans la plupart des territoires de la région, soit à l'échelle de l'exploitation elle-même, soit à l'échelle territoriale, ce qui contribue à leur équilibre et à leur autonomie.

Toutefois, ces productions connaissent des évolutions très différentes, conduisant à la spécialisation des exploitations et de certains territoires.

Une surface agricole utilisée dominée par les grandes cultures.

En termes de répartition du territoire agricole, la région se distingue par la présence importante de surfaces en céréales (45 % de la SAU en région contre 34 % au niveau national en 2010) mais aussi en pommes de terre (6 % de la SAU régionale, contre 0,6 % au niveau national, la région représentant 31 % des surfaces en pommes de terre de la métropole), en betteraves (7 % de la SAU régionale) et en légumes frais (3 % de la SAU régionale, contre 0,7 % au niveau national, soit 11 % de la surface nationale).

Lin et racines d'endives recouvrent des parts de SAU non négligeables en région. 63 % de la surface de production nationale de racines d'endives est en région.

A l'inverse, les surfaces toujours en herbe ne représentent que 20 % de la SAU et 15,6 % du territoire, alors qu'elles recouvrent 28 % des surfaces agricoles nationales, et les cultures fourragères sont elles aussi assez peu représentées (10 % de la SAU).

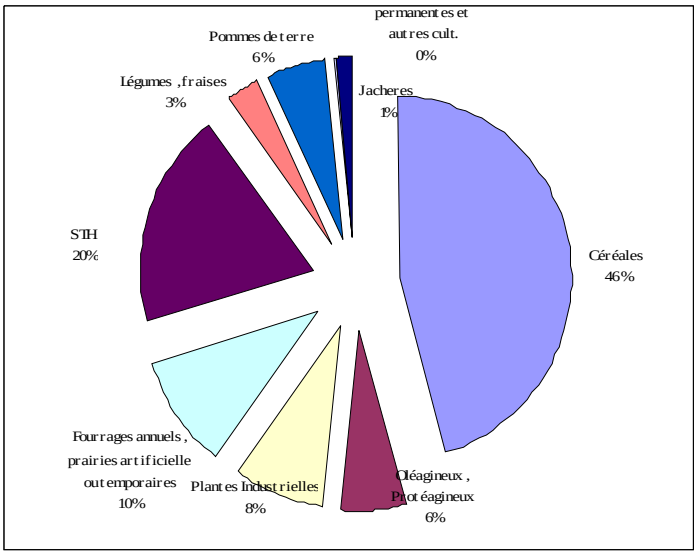

Source : Agreste – DRAAF Nord Pas de Calais – recensement agricole 2010

	Nord - Pas de Calais						France			
	2000		2010							
principales productions	Nb d'exp. en produisant	Surf.	Nb d'exp. en produisant	Evolution 2000/2010	Surf.	Evolution 2000/2010	Nb d'exp. en produisant	Part Nord - Pas de Calais	Surf.	Part Nord - Pas de Calais
céréales	13800	353000	10800	-22%	372000	5%	270100	4%	9225100	4%
betteraves industrielles	8100	61000	5600	-31%	56600	-7%	24700	23%	383600	15%
pommes de terre	4800	43800	3800	-21%	47500	8%	21000	18%	154500	31%
légumes frais	4200	34700	2900	-31%	22900	-34%	31000	9%	201500	11%
lin textile	1500	11100	1300	-13%	9700	-13%	5100	25%	55100	18%
racine d'endives			600		6800		1000	60%	10700	64%
surfaces toujours en herbe	13800	176100	9600	-30%	160000	-9%	286600	3%	7634400	2%

Un élevage diversifié, dominé par le laitier

	Nord Pas de Calais						France			
	2000		2010				2010			
principales productions	Nb d'exp en possédant	effectifs	Nb d'exp. en possédant	Evolution 2000/2010	effectifs	Evolution 2000/2010	Nb d'exp. en possédant	Part Nord - Pas de Calais	effectifs	Part Nord - Pas de Calais
Ensemble des bovins	10 000	717 600	6 800	-32%	682 500	-5%	192 900	4%	19 411 700	4%
Vaches laitières	6 500	216 000	4 200	-35%	189 700	-12%	82 500	5%	3 717 400	5%
Vaches nourrices	4 100	69 400	3 300	-20%	71 100	2%	121 200	3%	4 100 100	2%
Caprins (Total)	300	2 200	160	-47%	2 600	18%	15 100	1%	1 391 000	0%
Ovins (Total)	1 400	73 000	750	-46%	53 200	-27%	55 800	1%	7 461 900	1%
Porcins (Total)	1 700	525 400	750	-56%	487 900	-7%	22 300	3%	13 826 000	4%
Lapines-mères	1 700	45 000	240	-86%	39 700	-12%	30 300	1%	841 300	5%
Poules pondeuses d'œufs de consommation	5 400	1 743 800	1 000	-81%	1 886 400	8%	73 500	1%	45 793 600	4%
Poulets de chair et coqs	3 100	5 287 600	780	-75%	5 884 200	11%	38 400	2%	141 309 100	4%
Apiculture (Ruches en production)	200	5 300	100	-50%	3 500	-34%	12 100	1%	799 900	0%

Source : Agreste – DRAAF Nord Pas de Calais – recensement agricole 2010

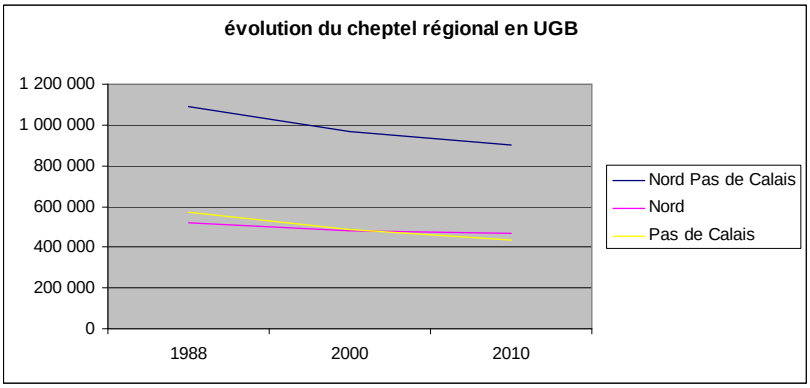

Source : Agreste – DRAAF Nord Pas de Calais – recensement agricole

Les productions animales sont aussi très diversifiées en région, mais largement dominées par l'élevage bovin laitier : plus de 50 % des exploitations ont des bovins et plus de 31 % des vaches laitières. Toutefois, l'élevage bovin laitier a poursuivi sa forte restructuration et le nombre d'exploitations possédant des bovins lait a diminué de 36 % entre 2000 et 2010, pour un troupeau moyen laitier passé de 33 à 45 vaches laitières en 2010, ce qui correspond à la moyenne nationale pour l'année 2010. Le cheptel global est quant à lui en légère diminution de 8%. La hausse du prix de l'alimentation animale, charge importante en élevage favorise la réflexion sur le changement d'orientation des exploitations.

5,5 % des exploitations ont des porcins, ce qui représente 3,5 % du cheptel national. Les systèmes sont plus orientés vers la reproduction que la moyenne nationale (plus de 5 % du cheptel national des truies reproductrices en région).

On note une nette concentration d'exploitations en volaille (le nombre d'exploitations poules pondeuses et poulets de clair a fortement baissé entre 2000 et 2010, avec une augmentation d'effectifs).

Les exploitations possédant du cheptel sont en nette diminution pour l'ensemble des espèces, entraînant même une baisse du cheptel laitier et porcin. Le cheptel ovin est aussi en régression mais celui-ci paraît peu adapté aux caractéristiques régionales (manque d'espace pour assurer la rentabilité). L'apiculture est aussi en net déclin.

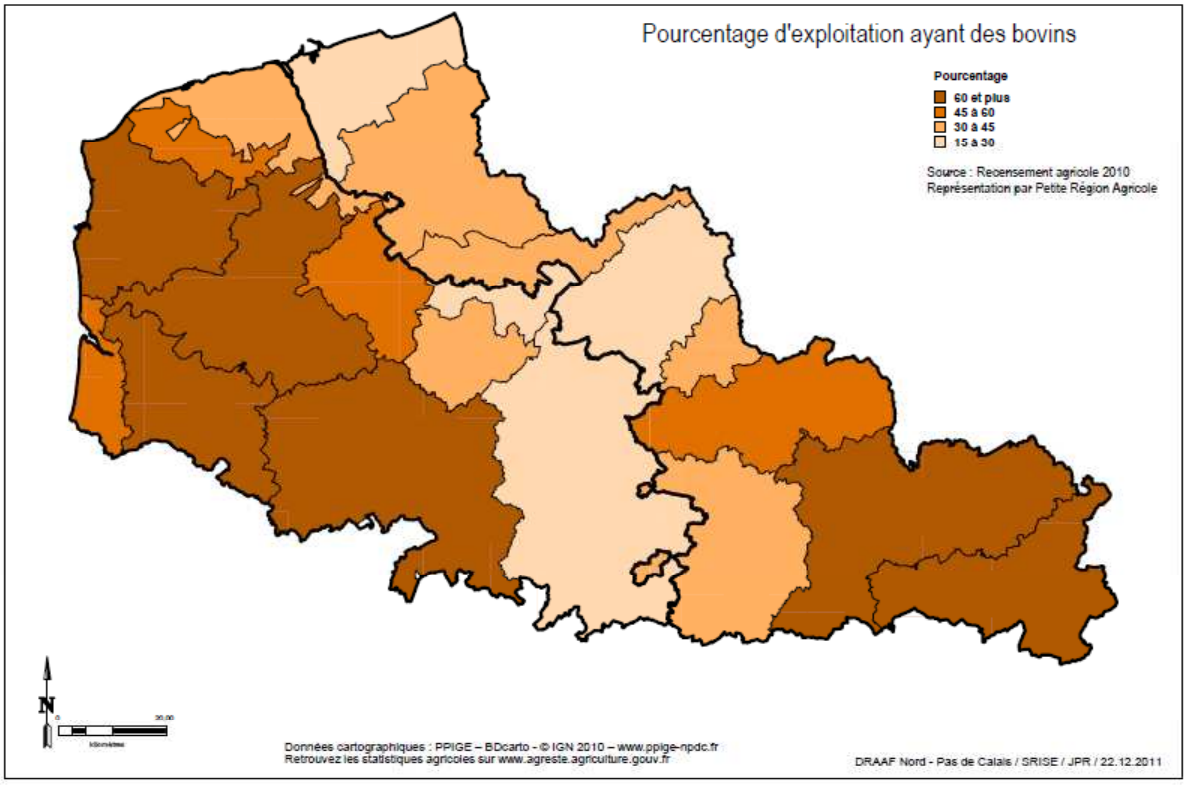

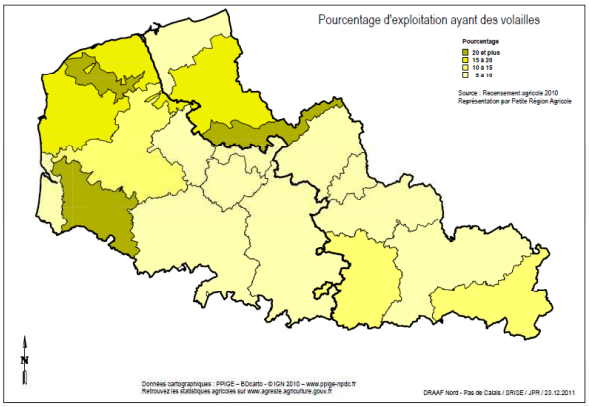

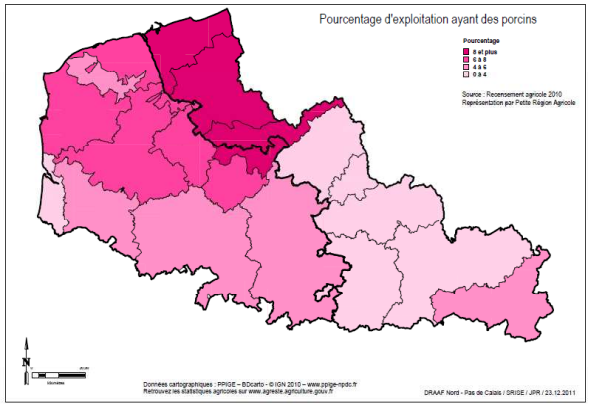

<u>L'activité équine</u>

Dans le cadre du recensement agricole, n'ont été comptés que les effectifs présents dans les entreprises ayant une production agricole au sens de la définition européenne :

- soit diverses productions et présence d'équidés reproducteurs ou non,
- soit si seul l'élevage équin est présent, les exploitations agricoles ayant au moins un reproducteur mâle faisant régulièrement la monte et une jument poulinière ou muletière.

Les chevaux, poneys, mulets et ânes présents sur les exploitations agricoles sont recensés, quelles que soient leurs races et leur utilisation (boucherie, trait, reproduction, agrément).

De ces données, il ressort que les équidés sont présents sur l'ensemble du territoire régional de manière quasiment uniforme. D'un effectif régional de 13 500 en 2000, le nombre d'équidés recensés en 2010 est proche de 11 000 individus soit une diminution de 22 %. Quant au nombre d'exploitations agricoles ayant des équidés, il est en forte diminution passant de 2 400 à 1 200 en 10 ans. 600 exploitations agricoles sont situées dans le Pas de Calais et un peu plus de 600 dans le Nord.

Selon le conseil interrégional du cheval, on comptait en 2 009, environ 1 900 entreprises ayant des activités équines. 53 % de ces entreprises sont des élevages et 20 % des établissements équestres. Les autres entreprises fournissent des services ou des biens (22 %) : vétérinaires, fournisseurs d'aliments, maréchal ferrant, ou sont des utilisatrices d'équidés dans des domaines pointus (5 %) : société de courses, entraîneurs de course, cavaliers professionnels. Environ 3 600 personnes sont employées pour un équivalent de 2 100 temps plein. La filière génère 187 millions d'euros de chiffre d'affaires, en grande partie via les entreprises de services et d'alimentation (64 % du chiffre d'affaires). Les entreprises d'élevage représentent 5 % de ce chiffre d'affaires. 25 700 équidés sont présents en région, avec une forte densité dans le Nord (59 % des chevaux). Les élevages sont majoritairement des élevages de chevaux de selle (46 %). Viennent ensuite les élevages de trotteurs (23 %) et les chevaux de trait (18 %). Ces élevages sont de petites tailles : 62 % n'ont qu'une jument de saillie.

Des signes de qualité officiels en région relativement rares

710 exploitations agricoles, soit 5 % de exploitations de la région, produisent sous signe officiel de qualité.

La seule production sous Appellation d'origine contrôlée (AOC) est le Maroilles, également produit dans l'Aisne. Longtemps confidentiel, cette production a été dopée par le film de Dany Boon « Bienvenue chez les Ch'tis » et la production est en augmentation, autour de 3 500 t. Ce fromage est produit à 90 % par trois industries, 10 producteurs fermiers se répartissant le reste de la production. Outre la protection du produit lui-même, l'INAO intervient dans la protection du terroir concerné[3].

Quelques productions sous IGP existent également et sont répartis sur le territoire régional : la volaille de Licques (150 éleveurs produisant 1,25 millions de volailles par an), le lingot du Nord (une petite trentaine de producteurs de la vallée de la lys produisant 120 tonnes de haricot) et la pomme de terre de Merville (500 tonnes produites par an). L'ail fumé d'Arleux est en cours d'enregistrement communautaire et le Genièvre Flandre Artois en cours d'instruction pour une reconnaissance en Indication Géographique spiritueux.

Le label rouge recouvre des productions sous Indication géographique protégée (IGP) (Lingot du Nord, pomme de terre de Merville) ainsi que diverses autres productions animales (volaille, Belle Bleue et Charolaise en viande bovine, œuf fermier), végétales (flageolet vert) et produit de la mer (filet de hareng fumé doux, soupe de poissons). Un dossier Label Rouge "endive de pleine terre" vient d'être lancé.

---

[3] L'institut est saisi pour l'installation de carrière, d'installations classées, pour l'établissement des documents d'urbanisme, de Zones agricoles protégées, pour les aménagements fonciers.

Une agriculture biologique peu présente, mais en essor

Selon le recensement agricole 2010, 215 exploitations pratiquent l'agriculture biologique partiellement ou sur la totalité de leurs surfaces et productions en région Nord Pas de Calais, soit 1,6 % des exploitations agricoles, selon la définition du recensement. D'autres structures (entreprise d'insertion, structures publiques,…), non considérées comme exploitations agricoles, participent également à la production régionale biologique.

2 % des exploitations agricoles ont déclaré vouloir convertir tout ou partie de leur production dans les 5 ans à venir.

Ces 215 exploitations représentent une SAU globale de 9 330 ha, soit une moyenne de 43 ha (contre 61 ha pour l'ensemble des exploitations). Sur les 9 330 ha, 60 % sont en agriculture biologique, soit 5 570 ha, dont 28 % (1580 ha) au stade conversion, les 40 % restant étant en conventionnel. 0,5% de la SAU régionale est occupée par l'agriculture biologique[4].

Par rapport à l'assolement moyen régional, celui des exploitations en agriculture biologique se distingue par une nette prédominance des prairies, liée au développement et à l'organisation d'une filière lait biologique en région. La part de la production fruitière est remarquable aussi en agriculture biologique, 12 % des exploitations bio en produisant, contre 2 % au niveau régional. Aux alentours de 3 %, la part en surface occupée par les légumes est la même qu'au niveau régional. Par contre la part d'exploitations bio en produisant est de 39 %, alors qu'elle n'est que de 22 % en région (hors endives).

Concernant les productions animales, selon le recensement agricole, 63 exploitations en agriculture biologique, soit environ la moitié, ont des bovins. 29 exploitations ont des volailles, soit environ un quart. Les autres productions animales sont peu développées : 3 exploitations ont des porcs et 8 ont des ovins caprins.

Les principales productions végétales des exploitations pratiquant l'agriculture bio : prairies permanentes et céréales dominent

	céréales	oléagineux	protéagineux	pommes de terre	fruits	légumes frais	prairies	autres cultures
surface (ha)	1220	24	113	119	93	174	3455	373
% surface bio occupée	22%	0%	2%	2%	2%	3%	62%	7%
% SAU occupée en Nord Pas de Calais	46 %	3 %	2%	5 %	< 1%	3 %	20 %	20 %

Orientations technico-économique des exploitations pratiquant l'agriculture biologique

	céréales et grandes cultures	légumes	horticulture	fruits	bovins lait	autres élevages	polyculture polyélevage
% des exploitations pratiquant l'AB	21%	10%	7%	5%	27%	9%	21%

Ces exploitations représentent 554 unités de travail agricole, soit 2,5 UTA par exploitation. Ce nombre plus élevé que la moyenne régionale de 1,7 UTA peut s'expliquer par la forte proportion de systèmes de production utilisateurs de main d'œuvre.

[4] *Le Grenelle fixe, à l'échelle nationale, un objectif de 20% de SAU en agriculture biologique pour 2020*

Une diversité de structures d'exploitations

La concentration économique des exploitations continue

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre les différents recensements

	1979 - 1988	1988 - 2000	2000 - 2010
Région	-18%	-42%	-25%
France métropolitaine	-19%	-35%	-26%

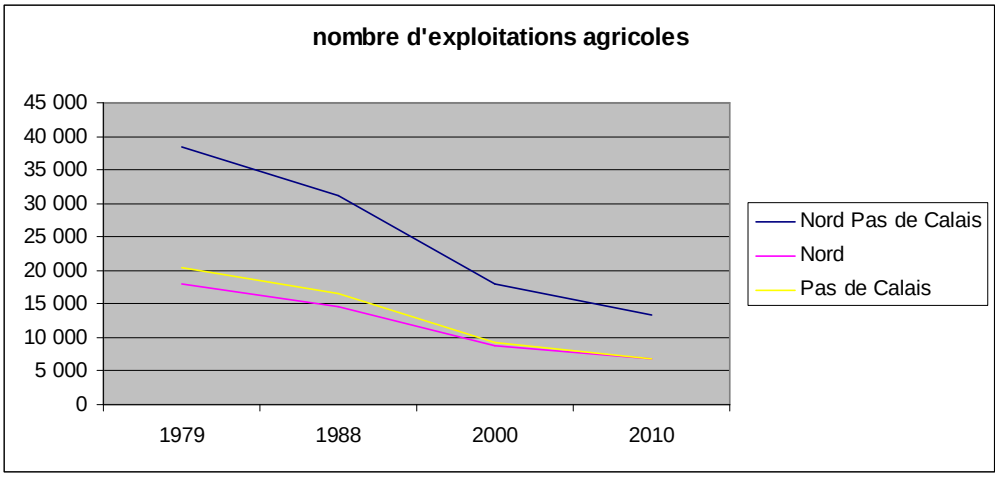

Source : Agreste – DRAAF Nord Pas de Calais – recensement agricole

La diminution du nombre d'exploitations agricoles se poursuit. Toutefois, ce mouvement s'est infléchi entre les deux derniers recensements, la baisse précédente ayant été particulièrement marquée, notamment dans la région. On note une diminution plus rapide dans le Pas de Calais que dans le Nord.

La concentration économique des exploitations s'accompagne d'une simplification des systèmes d'exploitations (régression des systèmes mixtes et de l'élevage, externalisation du travail) et d'une augmentation nette des formes sociétaires. En 2010, ce statut concerne 35 % des exploitations, leur part ayant augmenté de 14 % entre 2000 et 2010, en particulier avec l'augmentation des entreprises agricoles à responsabilité limitée (EARL).

Toutefois les systèmes de production en région restent divers et diversifiés. La part des exploitations orientées vers les grandes cultures domine et a fortement augmenté passant de 35 % du nombre d'exploitations en 2000 à 44 % en 2010, et leur nombre de 5 893 en 2010 n'a diminué que de 6 %. A l'inverse les exploitations ayant des productions animales représentent en 2010 52 % des exploitations, alors qu'elles représentaient 60 % d'entre elles en 2000, soit une diminution de 36 %.

La restructuration et la concentration du secteur laitier se sont poursuivies : - 36 % d'exploitations en bovins lait. Le nombre d'exploitations mixtes régresse rapidement : - 35 % d'exploitations de polyculture et polyélevage entre 2000 et 2010. Les élevages spécialisés hors bovin sont aussi en net recul : - 48 % pour les élevages d'ovins et autres herbivores et – 31 % pour les élevages hors sol. Les exploitations en maraîchage et horticulture ont disparu aussi au rythme de –35 %.

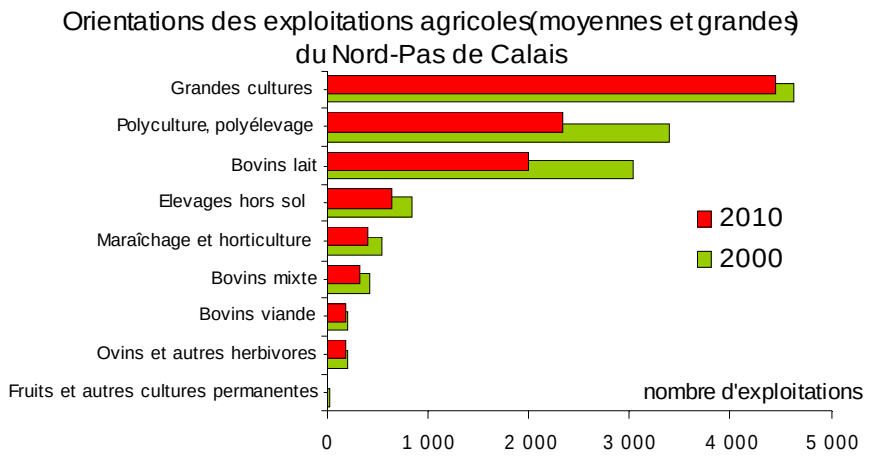

Source : Agreste – DRAAF Nord Pas de Calais – recensement agricole 2010

10 535 exploitations ont un potentiel de production d'au moins 25 000 euros. Ces moyennes et grandes exploitations représentent 78 % de l'ensemble des exploitations, contribuent à 98 % de la production agricole potentielle régionale et occupent 97 % de la superficie agricole.

Les grandes exploitations, dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros sont nettement plus nombreuses. Elles représentent en 2010 la moitié des exploitations contre 42 % en 2000, produisent 86 % de la production agricole potentielle régionale et occupent 79 % de la surface agricole utilisée.

Une productivité agricole élevée

Il suffit de 12 unités de travail agricole pour réaliser l'équivalent d'un million d'euros de production, alors qu'il en fallait 15,4 en 2000. Si on compare au niveau national, pour lequel on passe de 17,7 UTA (unité de travail annuel) en 2000 à 14,6 en 2000, la productivité du travail agricole est très forte en région et a plutôt augmenté plus vite qu'au niveau national.

Une main d'œuvre agricole de plus en plus salariée et externalisée

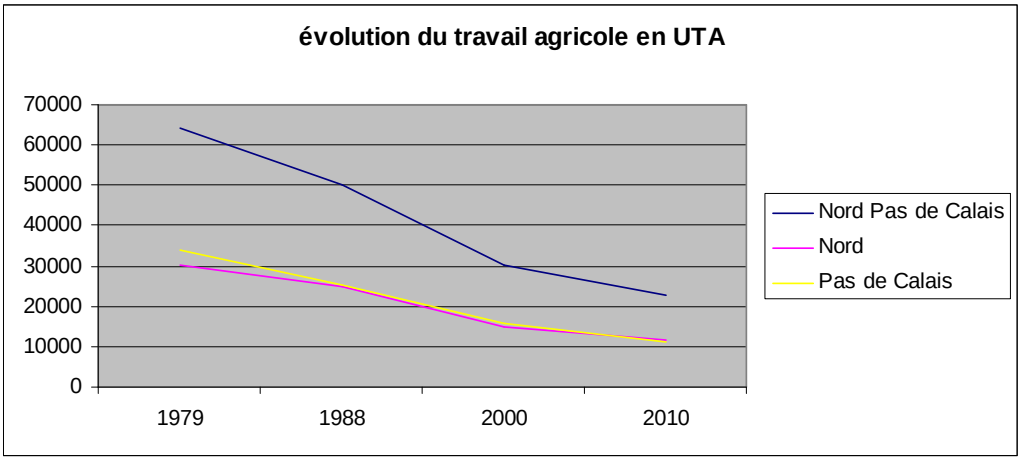

	1988 - 2000	2000 - 2010
région	-39%	-25%
France métropolitaine	-34%	-22%

De façon corollaire à la diminution du nombre d'exploitations, le travail agricole diminue de façon plus prononcée en région qu'au niveau national.

Les 16 900 chefs d'exploitation et coexploitants fournissant 59 % du travail (en part des UTA, unités de travail agricole), constituent le pilier de cette main d'œuvre. En revanche, si la participation du reste de la famille est traditionnelle dans ce secteur, elle se réduit fortement et ne constitue plus que 13,7 % de la force de travail, par rapport à 19 % en 2000. En particulier, les conjoints non coexploitants apportent moins de 10 %.

En 10 ans, l'effectif des conjoints non coexploitants travaillant sur l'exploitation a diminué de moitié et celui des autres membres de la famille travaillant sur l'exploitation de 60 %. Par contre le statut de salarié pour la main d'œuvre familiale augmente avec 17 % des membres de la famille salariés participant à l'activité de l'exploitation pour 5 % en 2000. Le temps partiel tend à diminuer.

16 % des exploitations agricoles recensées emploient 4 200 salariés permanents, hors cadre familial. Ceux ci fournissent près de 15 % du travail et près de 17 % dans les grandes exploitations. En région, le nombre de salariés est resté globalement stable, majoritairement présent au sein des grandes exploitations : plus de 25 % d'entre elles en emploient. Le salariat non familial prend donc une place relative plus importante, passant de 11 % à 15 % de du travail entre 2000 et 2010.

Enfin, 11 % du travail est assuré par une main d'œuvre occasionnelle ou saisonnière. Elle est fortement liée à la présence de certaines productions, comme l'endive.

Globalement, la contribution au travail sur l'exploitation des diverses composantes de la main d'œuvre non familiale, qu'elle soit permanente ou occasionnelle, est passée en dix ans de 20 % à 27 %.

L'ensemble des acteurs fournit un volume de travail égal à 1,7 UTA par exploitation. Ce chiffre est stable sur 10 ans malgré l'augmentation de la taille des exploitations agricoles. Outre la taille des exploitations (2,3 UTA par grande exploitation contre 0,8 par petite exploitation) l'orientation technico-économique induit des différences marquées : 0,8 UTA par exploitation en céréales et oléoprotéagineux, 4,2 en maraîchage. Les élevages de bovins lait ont recours à 1,9 UTA en moyenne, les élevages porcins à 2. Les systèmes de polyculture et polyélevage sont proches de la moyenne avec 1,8 UTA par exploitation.

Par ailleurs 74 % des exploitations agricoles, en particulier les moyennes et grandes (87 % d'entre elles) ont recours à des prestataires externes, entreprises de travaux agricoles et CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole). En 2000, seulement 55 % des exploitants y avaient recours.

Un statut d'exploitation individuelle qui reste majoritaire

En 2010, 65 % des exploitations sont des exploitations individuelles. Ce statut juridique concerne les plus petites unités, mais 58 % des moyennes et grandes exploitations sont encore concernées. Ces exploitations individuelles contribuent à 39 % du potentiel de production agricole. La part d'exploitations sous forme sociétaire s'accroît de 14 % entre 2000 et 2010. L'évolution du nombre de sociétés accompagne celle du nombre de coexploitants, augmentant de 25 % entre 2000 et 2010.

Le nombre d'EARL augmente fortement en dix ans (+ 50 %) pour atteindre 2 523. En 2010, elles produisent 29 % du produit agricole. Six sur dix comptent au moins deux associés. Par contre le nombre de groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) diminue de plus de 13 %. Les 1 317 GAEC représentent environ 19 % du nombre d'exploitations. En 2010, ils produisent 20 % du produit agricole régional. Bien que ces statuts restent plus marginaux, le nombre des autres sociétés civiles et des sociétés commerciales ou coopératives augmente fortement, représentant 630 unités en 2010. On dénombre enfin 53 sociétés civiles laitières, nouveau statut juridique créé en 2005, qui n'ont pour seule production que le lait, les associés, producteurs laitiers restant titulaires de leurs références laitières.

Des modes variés de diversification des activités sur l'exploitation

En Nord Pas de Calais, 11 % des exploitants ont une activité de diversification majoritairement liée aux productions agricoles de l'exploitation. Ainsi, la première activité (34 %) est la transformation des produits sur l'exploitation, le lait étant le produit le plus transformé (54 % des exploitations concernées par le transformation de produits). Le travail à façon agricole est la deuxième activité, avec 26 % des exploitations déclarant une diversification. L'hébergement sur l'exploitation est bien représenté avec 15 % des exploitations ayant une activité de diversification. Cette importance est à mettre en lien avec le caractère très peuplé de la région, favorisant la mise en place de réseaux tels que gîtes ruraux ou «campus vert», logement d'étudiants à la ferme.

La réponse aux questions énergétiques peut être une source de diversification pour les exploitations agricoles, par la production d'énergies renouvelables, qui bénéficient d'un contexte politique et économique favorable (tarifs d'achat) et représente un potentiel renfort d'autonomie des exploitations. Les énergies d'origine agricole, notamment les biocarburants, mais surtout les énergies issues de la valorisation des déchets agricoles et agroalimentaires (méthanisation) se développent. De plus en plus d'exploitations produisent par ailleurs de l'électricité via des panneaux photovoltaïques (une vingtaine d'installation de taille importante et de nombreuses installations sur maison individuelle).

Toutefois, ces productions d'énergie renouvelables restent soumises à plusieurs incertitudes concernant leur viabilité à long terme. Dans certains cas (agrocarburant) leur réelle plus-value environnementale doit être établie. Enfin la concurrence accrue sur l'utilisation du foncier peut impacter la production alimentaire.

Les circuits courts, mode de commercialisation bien représenté en région

19 % des exploitations commercialisent en circuits courts, pour 17 % en moyenne nationale. Pour la moitié d'entre eux ce mode de commercialisation représente moins de 10 % du chiffre d'affaires. Au total ce sont 5 % des exploitations régionales pour qui la commercialisation en circuits courts représente plus des ¾ de leur chiffre d'affaire. La commercialisation en circuit court est pratiquée essentiellement par des exploitations agricoles de taille moyenne. Une meilleure valorisation des productions par ce biais et l'optimisation de la main d'œuvre sont sans doute des motivations majeures pour consolider le revenu des exploitations.

Elle est plus fréquente dans le Nord que dans le Pas de Calais et, de manière générale, plus fréquente sur le pourtour des agglomérations (autour de la métropole lilloise, dans le bassin minier, sur le littoral). 78 % des exploitations concernées vendent à la ferme et 20 % sur les marchés. Les grandes et moyennes surfaces (GMS) sont peu concernées (7 %), ainsi que les points de vente collectifs (8 %) et paniers du type AMAP (2 %).

Les systèmes maraîchers sont les plus impliqués : 25 % des produits commercialisés sont des légumes, 86 % des exploitations spécialisées dans ces productions commercialisent en circuit court et pour 45 % d'entre elles, cela représente plus de la moitié de leur chiffre d'affaires. La pomme de terre apparaît également comme un produit fréquemment vendu en circuit court. Les perspectives de développement de ces circuits sont intéressantes, en lien notamment avec les collectivités locales, qui se tournent de plus en plus vers des produits locaux en contractualisant avec les producteurs voire en mettant à disposition des terres. Dans les production animales, les produits laitiers sont les plus concernés même si la part de chiffre d'affaires des exploitations dépend généralement peu de ce mode de commercialisation[5].

Une diversité de territoires

Comme la carte de l'occupation du sol, celle de répartition des systèmes d'exploitation donne une bonne image de la mosaïque agricole régionale. On y distingue :

- des zones plutôt consacrées à la grande culture, en particulier le plateau d'Artois, gardant un maillage parcellaire relativement serré et varié intégrant légumes et cultures industrielles.
- des plaines basses marquées par la densité du réseau hydraulique. Les Flandres sont une région de diversité de cultures (céréales, pommes de terre, lin, chicorée, betteraves à sucre… avec présence de zones maraîchères en périphérie des zones urbaines et d'élevages hors sol). Le marais de St Omer, marais de culture maraîchère et d'élevage est une zone humide très spécifique. La plaine de la Scarpe et de l'Escaut présente une mosaïque très variée où les prairies humides côtoient les espaces cultivées et la forêt, l'élevage laitier y est bien présent.
- Les zones de bocage Avesnois Thiérache et Boulonnais sont vouées à l'élevage, notamment laitier.

Afin de pouvoir décrire cette diversité de territoire, des régions agricoles, définies selon des critères géographiques et historiques ont été définies pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes.

[5] *Pour plus de précisions sur les circuits courts en région on pourra se référer à la publication issue du recensement agricole de 2010 :* Circuits courts – Agreste – SRISE Nord - Pas de Calais

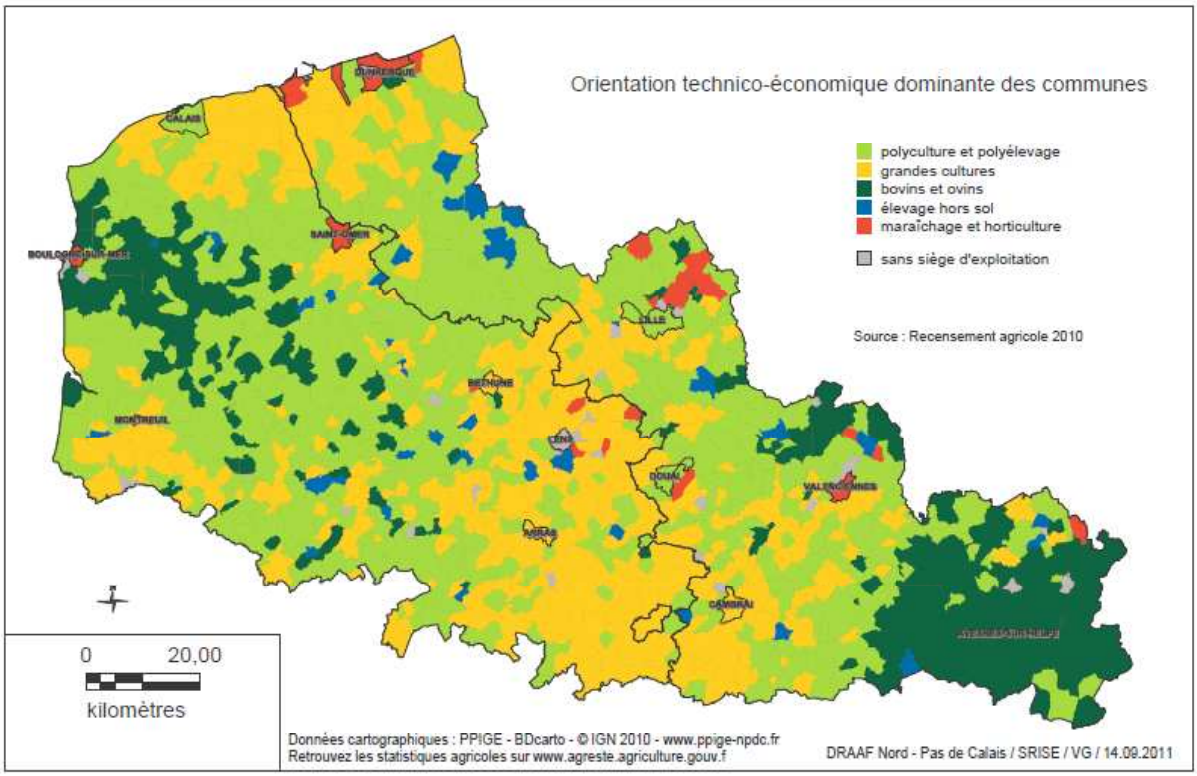

Une agriculture régionale diversifiée	
Atouts et opportunités	Faiblesses et pressions
Diversité des productions - Une région parmi les leaders pour certaines productions : pommes de terre, betteraves, légumes de plein champ, endives, lin… - Des productions animales qui restent bien représentées : lait, porcs et volailles… - Possibilités de rotations et de complémentarités au sein des exploitations et des territoires (alimentation du bétail, amendements organiques) - Résistance aux crises conjoncturelles Diversité des structures - équilibre à l'échelle des territoires - maintien d'une diversité des cultures favorisant la biodiversité et les paysages Un secteur important d'emploi - maintien de la main d'œuvre salariée permanente - amélioration des statuts de la main d'œuvre familiale Un bon niveau de formation Une diversification économique variée, permettant de mieux valoriser les productions de l'exploitation (transformation à la ferme, vente directe, énergies,…) Des circuits courts développés et présentant un potentiel dans certaines filières : complément de revenu pour les exploitations de taille moyenne, valorisation des légumes. Diversité des territoires	Tendance à la spécialisation, à la simplification des systèmes de production et au développement des productions végétales au détriment de l'élevage - régression des prairies permanentes - peu de signes de qualité Tendance à l'homogénéisation des structures, accroissement de la taille économique parfois avec des fragilités financières Lent développement de l'agriculture biologique même si une accélération est perceptible Un volume d'emploi en diminution

Des filières agricoles performantes

Un secteur agricole performant

Une agriculture régionale à haut rendement

De par les conditions pédoclimatiques favorables, les structures et les modes de production, l'agriculture régionale est très productive. Les rendements des différentes productions figurent en tête de classement national.

Rendements (q/ha) 2010	Nord	Pas de Calais	Nord Pas de Calais	France
céréales	88	86	87	71
dont blé tendre	88	88	88	72
dont orge et escourgeon	79	79	79	64
colza	41	41	41	33
pois protéagineux	42	44	43	39
féveroles	37	42	40	32
betteraves industrielles	868	827	842	831
lin textile	75	56	63	68
pommes de terre de consommation	447	447	447	431
maïs fourrage	150	150	150	115
production lait par vache laitière par an (l)	7154	7006	7074	6244

Source : agreste – statistique agricole annuelle semi définitive 2010

Mais une augmentation et une fluctuation des prix des intrants qui menacent l'équilibre économique des activités

Les prix des intrants nécessaires à la production sont fluctuants et augmentent régulièrement. Ils ont une forte influence sur les marges et les revenus, notamment dans des systèmes de production très dépendants.

Les consommations intermédiaires, c'est à dire l'ensemble des biens et services détruits ou transformés lors du processus de production[6], ont représenté plus de 55 % de la valeur de la production agricole de base en 2011 en région. En particulier le poste engrais et amendements pèse fortement dans ces consommations (15,5 % des consommations pour 13 % au niveau national). La part du poste « énergies et lubrifiants » augmente, il représente 8,5 % en 2010 et a augmenté nettement en 2011.

Ces postes, et celui de l'alimentation animale sont très dépendants du coût de l'énergie.

[6] *Dans le RICA les consommations intermédiaires incluent les intrants, l'aliment du bétail, les dépenses énergétiques, l'eau, les frais vétérinaires, les travaux et service par des tiers, le petit matériel, l'entretien du matériel, les loyers du matériel et des animaux*

La maîtrise des consommations énergétiques est avant tout un enjeu économique pour les exploitations. Avec la raréfaction des énergies fossiles et l'orientation des politiques publiques énergétiques vers les énergies moins carbonées, cette tendance va se poursuivre.

La gestion budgétaire de l'exploitation et le suivi de l'utilisation des intrants deviennent des compétences indispensables au fonctionnement de l'exploitation agricole.

La recherche de solutions rendant les systèmes de productions plus autonomes en intrant (par l'optimisation des pratiques existantes et de nouvelles pratiques) prendra également plus d'importance. D'autant plus que la réduction des consommations d'énergies et d'intrants azotées de synthèse permet aussi de limiter la contribution de l'agriculture aux émissions de gaz à effet de serre.

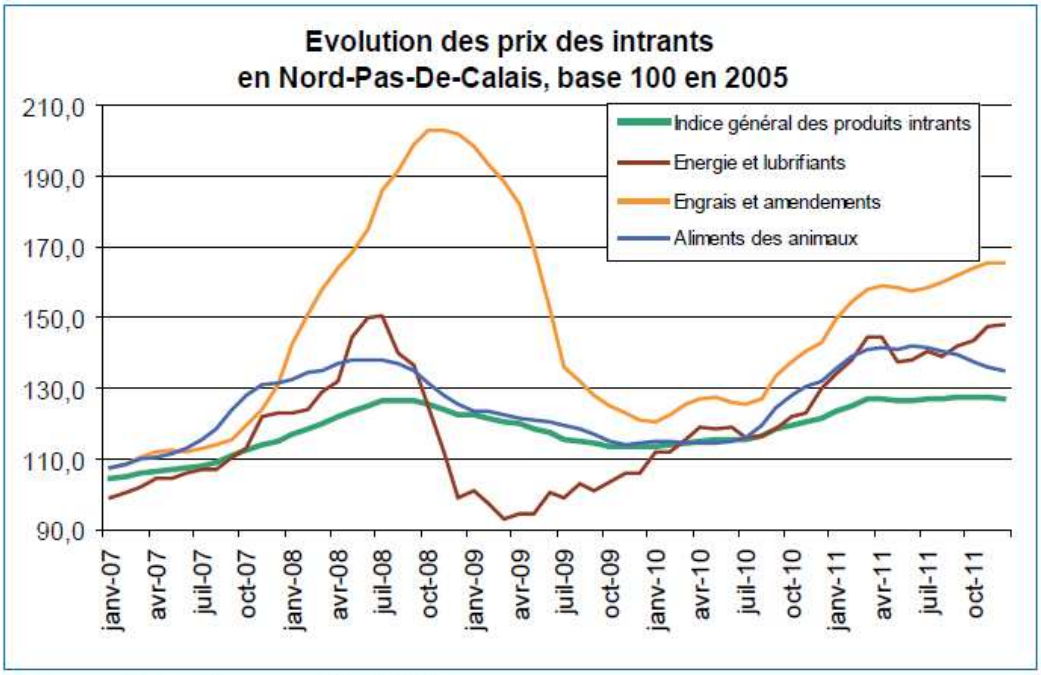

Source : Agreste - enquête PCIA

Un maintien du revenu régional sur le long terme, mais de plus en plus de variabilité

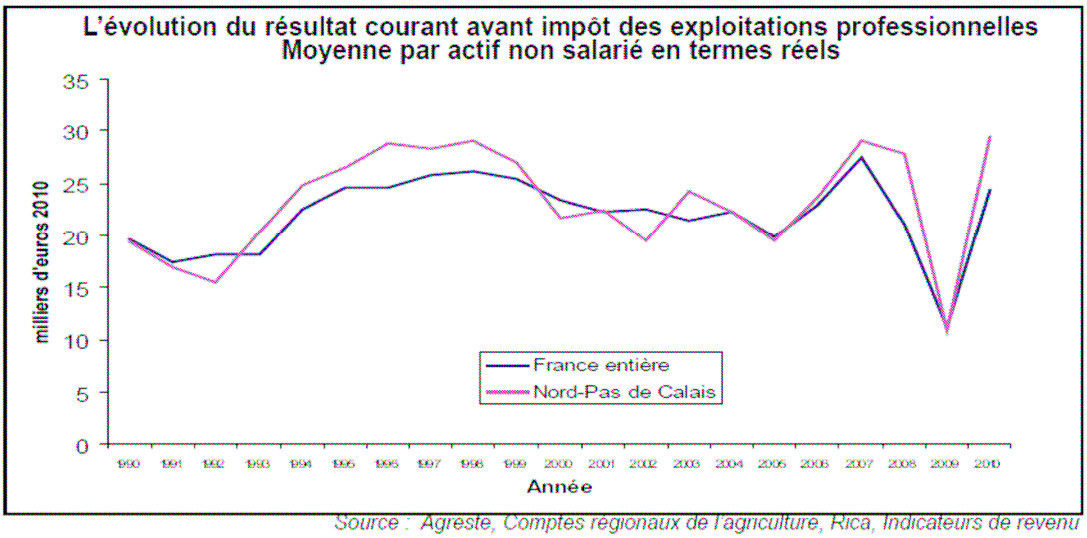

Source : Agreste, Comptes régionaux de l'agriculture, Rica, Indicateurs de revenu

Depuis le début de la décennie 1990, le revenu moyen par actif non salarié des exploitations professionnelles du Nord – Pas de- Calais progresse de 1,6 % par an. Il est proche du revenu national, mais a plutôt tendance à être légèrement supérieur et moins sensible aux crises des différents marchés. Cette tendance est à lier à la présence en région de productions diversifiées, avec une bonne représentation des grandes cultures et de cultures spécifiques comme les pommes de terre ou les légumes pour l'industrie. Toutefois, il est important de souligner les fortes variations de revenu suivant les orientations technico-économiques des exploitations.

Une variabilité de plus en plus forte du revenu est à souligner. La volatilité des cours des produits agricoles, et dans une moindre mesure les aléas climatiques, expliquent l'amplitude des variations.

Une analyse en moyenne triennale permet de limiter l'effet de la volatilité des prix (exemple moyenne triennale 2010 = moyenne des années 2008, 2009 et 2010).

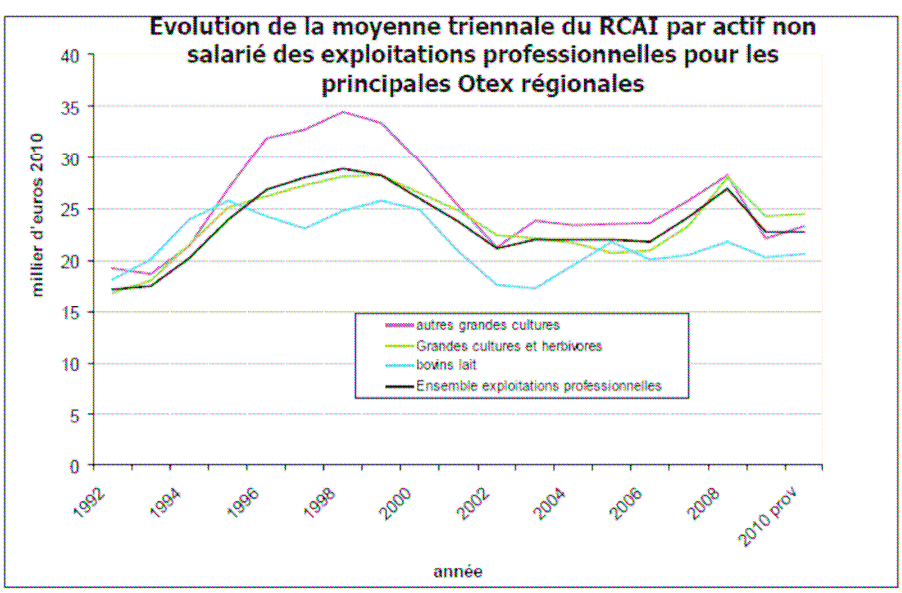

Source : Agreste - Comptes de l'agriculture 2010 provisoire, 2009 semi-définitif et 2008 définitif

L'application en 2010 des mesures du bilan de santé de la PAC, soit la redistribution des aides en faveur des élevages herbagers en 2010, a permis le soutien du revenu des éleveurs, mais la situation reste difficile pour les agriculteurs spécialisés dans cette orientation. D'autant plus que les hausses des prix des céréales et oléoprotéagineux entraînent une hausse du prix des aliments et affectent les coûts de production et les trésoreries des éleveurs. La mise en place de la contractualisation n'est pas encore aboutie mais a permis de soutenir le prix du lait.

Depuis 2007, la situation reste difficile pour les élevages hors sol : repli des cours, secteur moins soutenu que d'autres.

Une agriculture régionale très liée au premier pilier de la politique agricole commune (PAC)

L'agriculture est une activité économique encadrée par la PAC. Cette politique est constituée de deux piliers : le premier pilier qui concerne les aides directes, attribuées majoritairement à la surface quelle que soit la production (droits à paiement unique ou DPU), et le second pilier, concernant la politique de développement rural, axée sur des projets de développement de ces exploitations. L'agriculture régionale est essentiellement soutenue au travers du premier pilier, le second représentant seulement 12 % des aides versées.

Suite au bilan de santé de la PAC en 2008, le règlement européen 73/2009 conduit à une nouvelle redistribution des aides aux exploitations agricoles, visant à équilibrer les soutiens des exploitations au niveau national. Sa mise en œuvre a débuté en 2010 et se poursuivra jusqu'en 2013, année de réforme de la PAC. Les aides versées en région au titre du premier pilier ont ainsi diminué de 6 % entre 2009 et 2010 : 287 millions d'euros ont été versés en 2010, contre près de 305 millions en 2009. La part des aides couplées à la production tombe à 5 % en 2010 contre 20 % en 2009 (au niveau national, on passe de 28 % en 2009 à 13 % en 2010).

Aides versées au titre du 1er pilier (en milliers d'euros)	2009			2010		
	Nord	Pas de Calais	Région	Nord	Pas de Calais	Région
Total droits à paiement unique (DPU)	**98 875**	**140 375**	**239 250**	**114 035**	**158 271**	**272 306**
Total aides couplées	**26 507**	**35 380**	**61 887**	**6 788**	**7 929**	**14 717**
Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	6 528	6 133	12 661	5 036	4 799	9 835
aides aux sufaces *	17 790	25 821	4 361	266	503	769
prime abattage et prime brebis	2 189	3 426	5 615			
nouvelles aides (art. 68) **				1 486	2 627	4 113
détail 2009 sur montant suppl. dû au titre de la franchise sur 5000 €	1 818	2028	3 846			
Total aides 1er pilier	**127 200**	**177 783**	**304 983**	**120 823**	**166 199**	**287 023**

Source : ASP - Traitement : DRAF - Agreste

* en 2010, reste l'aide aux protéagineux.

** dont aide supplémentaire aux protéagineux, diversité des assolements, aide aux légumineuses fourragères.

Les nouveaux DPU Herbe permettent un soutien au maintien des prairies très productives du Nord Pas de Calais. Par ailleurs la région produisant 34 % de la production nationale de pomme de terre de conservation et une part importante des légumes de plein champ, bénéficie largement de la création de nouveaux DPU pour ces productions. D'où l'augmentation de 14 % de DPU entre 2009 et 2010.

La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) représente, dans la région, 1/5e des aides couplées en 2009. En 2010, une partie de la PMTVA reste couplée (75 % de la part européenne et la totalité de la part nationale). Le montant versé baisse de 22 % en un an mais représente un total de près de 10 millions d'euros. La nouvelle aide couplée aux ovins et caprins s'élève à 611 000 €. Celle concernant l'agriculture biologique représente 89 000 € mais les surfaces en agriculture biologique restent également aidées dans le cadre du second pilier . Les autres nouvelles aides couplées (protéagineux, diversité des assolements, légumineuses) atteignent un montant de 3,4 millions d'euros. Au total, le montant des nouvelles aides couplées en 2010 représente au niveau régional 4,1 millions d'euros.

L'impact du bilan de santé de la PAC sur les exploitations de la région s'avère contrasté. Visant notamment un rééquilibrage des aides en faveur de l'élevage, il s'avère neutre à positif pour les exploitations laitières situées en zone herbagère, et il peut avoir un impact négatif relativement important en système de polyculture.

Des filières régionales bien présentes

Les filières régionales sont généralement bien implantées. Elles font face à des évolutions diverses et leur situation respective peut être rapidement analysée, mais nécessitera une expertise ultérieure[7].

★Lait : avec l'arrêt des quotas, la question du maintien, voire du développement du potentiel laitier régional est posée. Face à la stratégie de développement et de concentration capitalistique des pays de l'Europe du Nord, la préservation de la filière laitière et de sa répartition sur le territoire régional, ainsi que le maintien de systèmes herbagers et de systèmes mixtes nécessitera une volonté forte de l'ensemble des partenaires de la filière régionale.

[7] *Cette analyse pourra en particulier être menée dans le cadre de l'action 1.3.1 sur les diagnostics filière.*

★Fruits et légumes frais dont l'endive : depuis l'arrêt des marchés au cadran et la mise en application de l'organisation commune de marché (OCM) légumes, l'organisation coopérative mutualiste a été profondément affectée par les crises. Les coopératives « historiques » qui regroupent souvent plus de 100 producteurs, ont opéré quelques fusions réussies ; elles côtoient des structures créées dans le cadre de l'OCM légume constituées d'OP au nombre d'adhérents réduit, et d'OP liées aux unités de transformation, surgélation et conserve. Mais il n'y a pas, pour l'ensemble des légumes, de fédération plus large au niveau du bassin. Les difficultés organisationnelles relatives à la transparence des marchés (respect du droit de la concurrence), à la maîtrise de la production et à la prévention des crises constituent un sujet majeur pour l'organisation de ces filières ainsi que pour leur pérennité.

Pour le secteur endivier l'APEF coordonne les OP et gère la station d'expérimentation endivière. Perle du Nord constitue une initiative commerciale qui apparaît capable de réunir une majorité d'OP sur les questions de qualité. Le pôle légumes fédère l'expérimentation technique sur le frais avec les différentes OP et les représentants syndicaux.

Un bilan des évolutions des structures de l'aval peut s'avérer utile pour aborder l'organisation économique et commerciale, et les questions de qualité et de gestion des risques.

★Porc : le déclin de la production risque de s'accroître avec les problèmes de mise aux normes des élevages ; à contrario, la filière se structure et se développe dans les pays d'Europe du Nord. La faiblesse de l'aval abattage/découpe et la dépendance aux outils belges plus performants, les retards dans la modernisation des équipements, le voisinage urbain, la faible valorisation régionale en charcuterie, posent encore aujourd'hui la question de l'avenir de la filière régionale. Un scénario de consolidation du bassin de production Flandres – Haut Pays reste néanmoins possible en raison du caractère adapté des systèmes de production et des surfaces disponibles pour la valorisation des effluents organiques.

Quelques groupements de producteurs gèrent une grande partie de la production et sont rassemblés au sein de l'URGPP. Ces structures ont développé des stratégies commerciales et des démarches qualité diverses, notamment vis à vis de la grande distribution. Une coordination pourrait s'avérer nécessaire pour promouvoir une stratégie régionale, et développer les liens avec l'aval de 2ème transformation pour une mise en avant des produits régionaux en volumes suffisants et en qualité. Les activités d'abattage peuvent également intégrer ces acteurs pour une stratégie partagée.

★Aviculture : la mise aux normes des élevages de poules pondeuses a réduit conjoncturellement la production de l'union européenne mais la filière œufs Nord – Pas-de-Calais s'est développée avec avant tout un opérateur agroalimentaire de taille nationale. La production de volailles de chair, en général sous label rouge, est peu valorisée par les établissements de 2ème transformation implantés en région. Le prix des matières premières, le marché de plus en plus mondialisé, la perte de capacité à investir des opérateurs suite à des années difficiles, nécessiterait un diagnostic pour identifier les perspectives régionales et les priorités d'intervention. La filière bien constituée et implantée surtout dans l'ouest de la région, dispose aussi, sur Licques, d'une IGP pour plusieurs types de volailles. Le CRAVI (Comité régional avicole Nord - Pas de Calais – Picardie – Champagne Ardenne) gère les aides du CPER est constitue un interlocuteur régional pour les pouvoirs publics. Le secteur est plus ou moins dépendant des structures d'abattage ou d'alimentation animale. Il ne reste en effet qu'un petit nombre d'abattoirs avicoles en région et la majorité de la production est abattue en Belgique. La récente liquidation du groupe Doux est encore venue accentuer la fragilité de ce secteur.

★Cuniculture : les performances régionales en matière de sélection et de cheptel souche peuvent être valorisées sur l'ensemble de la filière. Les liens avec les produits alimentaires de 2ème transformation (plats cuisinés) permettent une valorisation régionale.

★Viande bovine : la réduction du troupeau de vaches allaitantes s'inscrit dans un contexte de réduction de la consommation et de problèmes sanitaires. Cependant l'activité de « viande » peut être un complément intéressant à la production laitière, elle valorise les herbages, et il existe un outil « abattage – découpe » performant sur le Sud-Est de la région. Quelques organisations de producteurs sont présentes bien que les parts de marché du négoce restent importantes. Elles mettent en place des démarches qualité, notamment en relation avec la grande distribution, susceptible de faciliter la valorisation locale de la production régionale.

★Pommes de terre : la région est la première productrice de pommes de terre de consommation et positionnée sur le grand export. La production a évolué en gamme et qualité au sein des filières frais et transformé (négoce et IAA) même si la filière label et bio reste limitée. Les aides attribuées sur le long terme en faveur du stockage ont contribué à la diversification et à l'amélioration de la qualité et l'ajustement des techniques. Les questions sanitaires, la fréquence des rotations ou les échanges parcellaires posent cependant des problèmes récurrents auxquels doit s'attacher la recherche et développement. Le maintien de la compétitivité demeure un enjeu dans ce secteur soumis aux fluctuations des cours et au libre marché ; d'autres régions et pays ont des potentiels de développement, et l'arrêt de la politique des quotas sur la fécule pourrait provoquer de nouvelles extensions des surfaces en pomme de terre de consommation. L'interprofession nationale reste prépondérante dans l'organisation de la filière, avec cependant un certain nombre d'initiatives de coordination régionale ; ainsi l'ARPT gère les aides du CPER aux producteurs, « l'Espace de concertation » réunit épisodiquement les partenaires des filières frais et transformé, et enfin le Comité Nord-Plant fédère les producteurs de plant et la recherche et développement avec une nouvelle station prévue en 2012. Le secteur du négoce s'est fortement restructuré depuis une vingtaine d'années.

★Horticulture : le déficit national s'accentue toujours depuis les années 1970, mais ce secteur représente une forte valeur ajoutée par hectare et une bonne contribution à l'emploi. Ce secteur a vocation à s'intégrer dans le développement local (paysage urbain, insertion sociale) et périurbain, aux travers des zones horticoles préservées près des plus importantes agglomérations (Dunkerque, Douai, Lille). Le Nord – Pas-de-Calais est doté d'une coopérative dynamique, de lycées horticoles, et d'un réseau d'expérimentation. Néanmoins le secteur demeure éclaté, avec des stratégies commerciales individuelles plus ou moins viables (négoce de gros, commerce de détail, vente directe,…) et la permanence de la concurrence voisine, belge ou hollandaise, également implantée en région, tant en structure commerciales qu'en structures de production (pépinières).

★Houblon : après un déclin continu depuis une cinquantaine d'années, on recensait en 2010 10 producteurs de houblon. Cette filière présente un intérêt patrimonial lié à la production historique de bière. La coopérative Coophounord assure la collecte de l'ensemble de la production régionale et le premier conditionnement du houblon.

★Tabac : cette filière, bien structurée au plan national, dispose d'une coopérative sur le bassin Nord – Pas-de-Calais – Picardie qui collecte l'ensemble de la production et est intégrée dans l'organisation nationale regroupant 7 coopératives qui livrent à une seule unité de transformation (l'ANITTA, association nationale interprofessionnelle et technique du tabac) La production de tabac peut permettre l'emploi et l'installation des jeunes sur de faibles surfaces.

★Agrocarburants – biomatériaux – énergies renouvelables : avec l'objectif du SRCAE (passer de 3 à 12 % d'énergies renouvelables dans la consommation totale et diminution des émissions de gaz à effet de serre), les secteurs des grandes cultures, de la sylviculture, de l'élevage et le secteur de la chimie peuvent envisager ensemble des perspectives de développement. Le projet IFMAS (cf. enjeu 10) met en œuvre les synergies entre les acteurs pour la fabrication de biomatériaux. Un état des lieux des projets énergétiques doit être fait au niveau interrégional, et les sites et sols pollués privilégiés pour les usages non alimentaires de la biomasse. En dehors de ces sites, la question de l'affectation des sols entre production alimentaire et non alimentaire dépasse les enjeux régionaux et est gérée au niveau national (limitation en quantité et critère de durabilité renforcés).

Une industrie agroalimentaire proche de la production agricole, diversifiée et dynamique

L'industrie agroalimentaire régionale se situe au 3ème rang national pour son chiffre d'affaires

Les industries agroalimentaires sont très présentes et diverses dans la région, couvrant l'intégralité des activités de la filière au niveau national (sauf le vin). Elles sont liées d'une part aux bassins de production agricole et d'autre part à la proximité portuaire en particulier de Dunkerque (acheminement aisé lié aux nombreuses infrastructures maillant le territoire régional). L'industrie agroalimentaire régionale est au premier rang des régions françaises en termes d'exportations (12,5 % des ventes nationales), et au troisième rang en matière de chiffre d'affaires. (8,4 milliards d'euros en 2009, soit 6,4 % du chiffre d'affaires national dont 35,5 % à l'export).

Le réseau d'infrastructures très développé en région permet aux filières d'être intégrées aux échanges mondiaux. Les industries agroalimentaires font ainsi partie des principaux chargeurs de l'industrie en Nord - Pas de Calais et les projets en cours de transport de marchandises, en particulier le canal Seine Nord devraient permettre de maintenir cette position.

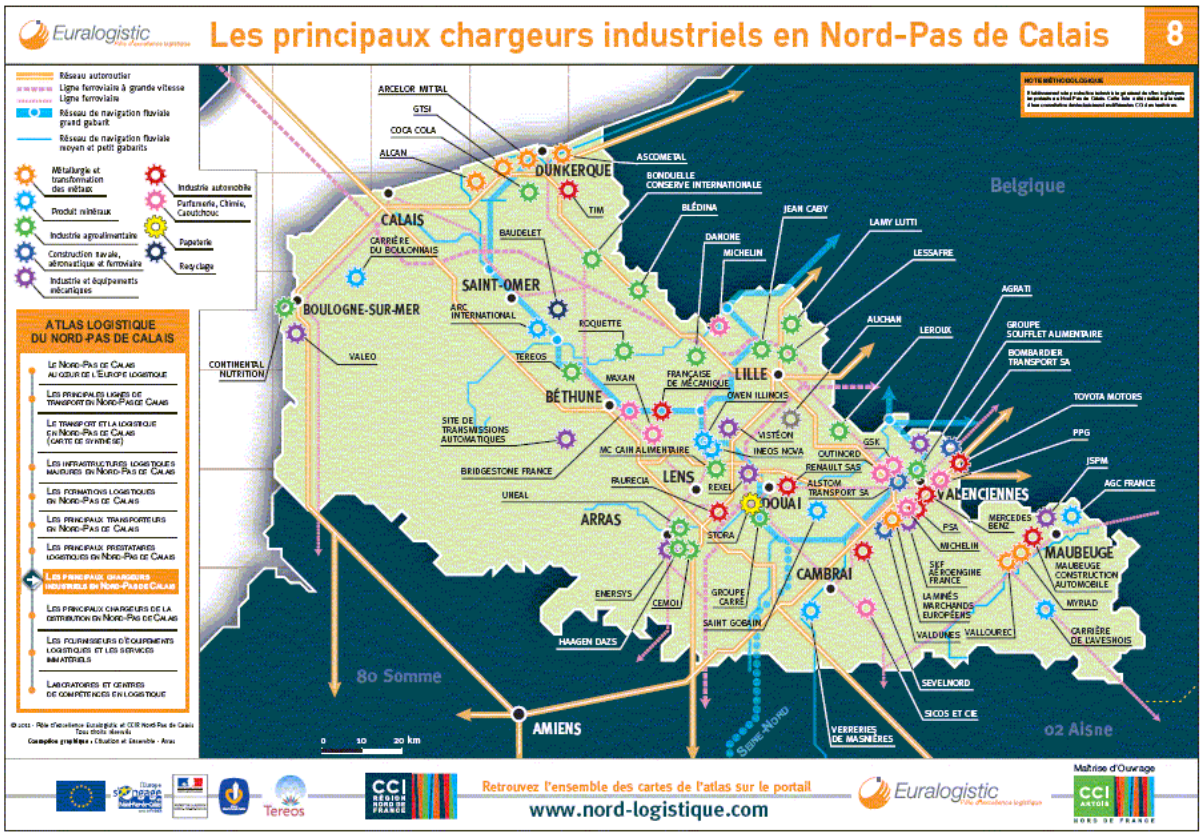

L'industrie agroalimentaire régionale est une composante importante de l'emploi régional

En 2009, le Nord-Pas-de-Calais compte 6 % des entreprises françaises de l'agroalimentaire (174 entreprises de plus de 20 salariés affectées à la région et 294 établissements), ainsi que 6,3 % de l'effectif salarié moyen dans les établissements (22 129 salariés). Le Nord-Pas-de-Calais est la 4ème région française avec 7,5 % des effectifs nationaux, juste après Rhône-Alpes (7,8 %) et loin derrière Bretagne (15,5 %) et Pays de la Loire (12,7 %) (source : EAE 2007 du SSP). La grande variété et la complémentarité des produits et des métiers s'accompagnent de la présence de grands groupes leaders mondiaux dans leur spécialité (Roquette Frères, Lesaffre International, Téréos, Leroux, Bonduelle, Mc Cain) et d'une filière halieutique développée, mais aussi de nombreuses PME et TPE qui couvrent la presque totalité des activités de cette filière.

Les entreprises artisanales du secteur alimentation étaient selon la chambre des métiers 4 904 en 2007, dont 2 990 dans le Nord et 1 914 dans le Pas-de-Calais. A l'échelon national, une entreprise artisanale dans l'alimentation emploie 3,45 salariés en moyenne.

Les entreprises de plus forte implantation régionale[1] en 2009

(nombre ou M€)	Nb d'entreprises	Effectif salarié	Chiffre d'affaires HT	CA à l'export	Valeur ajoutée HT	Part du marché français
10.1 Industrie des viandes	33	2 873	878,6	62,9	206,8	3,1%
10.2 Industrie du poisson	28	2 002	586,9	81,6	97,6	20,3%
10.3 Industrie des fruits et légumes	10	2 951	1 165,9	289,2	253,1	15,1%
10.4 Industrie des corps gras	5	272	148,2	27,7	29,5	4,9%
10.5 Industrie laitière	8	1 174	543,4	52,7	63,2	2,2%
10.6 Travail des grains	9	4 157	s	s	s	34,4%
10.7.Fabrication produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes	28	2 426	s	s	s	6,3%
10.8 Fabrication autres produits	32	3 884	1 147,6	407,8	229,7	4,9%
10.9 Fabrication aliments animaux	10	1 105	487,9	209,9	76,2	4,6%
11.0.Industrie des boissons	11	1 285	1 000,5	335,8	215,6	4,9%
Total	**174**	**22 129**	**8 364,0**	**2 975,6**	**1 785,1**	**6,4%**

Les entreprises de production en 2009

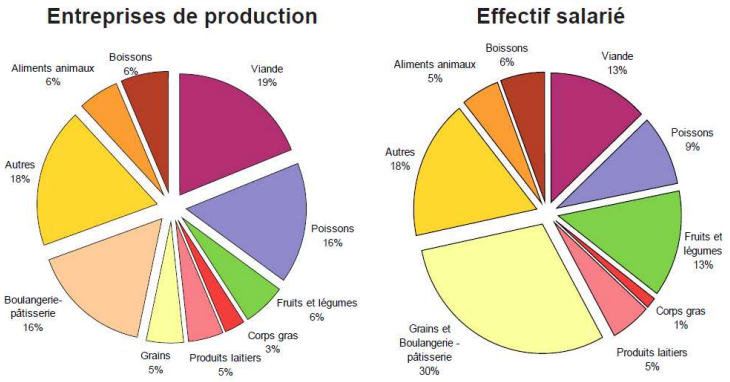

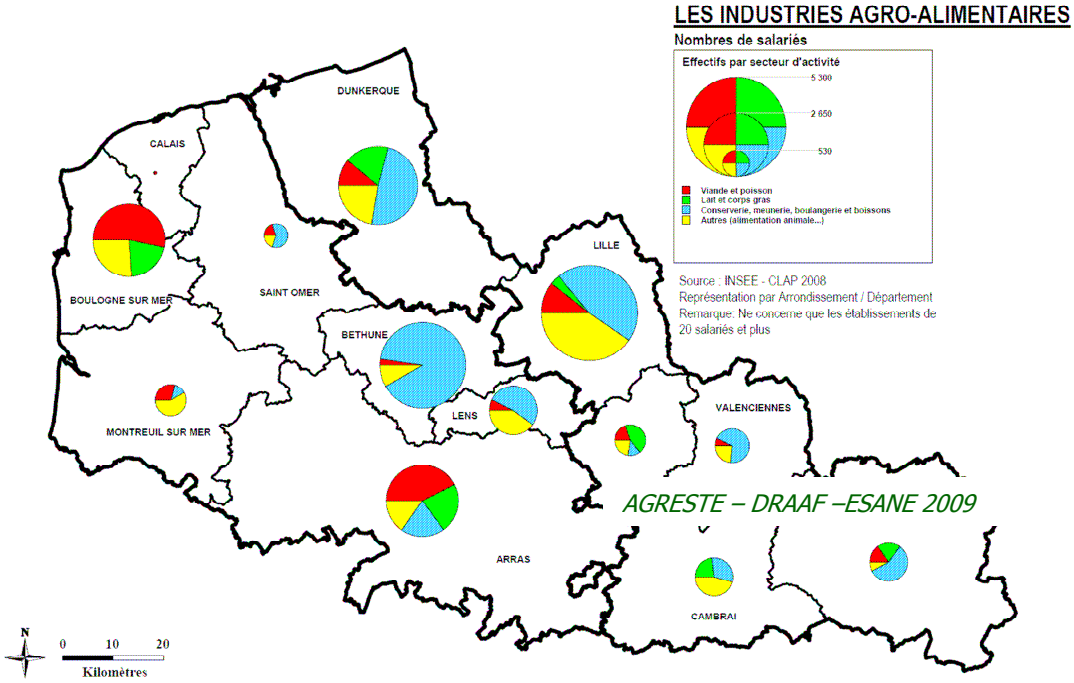

Données cartographiques : PPIGE - BDcarto - IGN - www.ppige-npdc.fr / Retrouvez les statistiques agricoles sur www.agreste.agriculture.gouv.fr DRAAF Nord - Pas de Calais / SRISE / JPR / 09.07.2010

L'industrie agroalimentaire régionale s'appuie sur l'importance et la diversité de l'agriculture

Parmi les secteurs dominant de l'activité agroalimentaire régionale :

- la transformation des grains et amylacés et la production de produits intermédiaires d'origine végétale

La fabrication de produits amylacés compte 31 % des emplois du secteur national grains et amylacés basé en région. Les entreprises Roquette Frères, n°1 mondial de la production de polyols et Cerestar (groupe Cargill) concentrent près de 90 % de l'effectif régional de ce secteur d'activité, soit plus de 3 200 salariés. La région est également leader pour la levure fraîche de panification (Lessaffre), les enzymes industrielles de fermentation (plus de 80 % de la production nationale) et la malterie (le tiers de la production nationale).

- l'industrie de la pomme de terre et des légumes

La région est un opérateur important sur les marchés du frais et se caractérise par une forte activité de transformation et de conservation avec plus de 135 000 tonnes de légumes transformés produites par an : la conserverie de légumes représente 20 % de la production nationale, les légumes surgelés près du quart, et les pommes de terre surgelées plus de 80 %. Avec 2 773 salariés dans 16 établissements, l'industrie des légumes de la région représente 11,4 % des effectifs salariés nationaux. Les leaders régionaux sont Mc Cain et Bonduelle. En fruits et légumes, où l'endive est le produit leader régional, les structures coopératives développent de nouveaux produits pour la 4ème et 5ème gamme (salade, mâche,…).

- l'industrie laitière

Le Nord-Pas-de-Calais transforme majoritairement le lait en produits de grande consommation. Pour les laits liquides, elle est la deuxième région française après Pays de la Loire (17 %) et juste avant Picardie (14 %) et Bretagne (13 %). Pour les laits fermentés elle est la deuxième région française après Rhône-Alpes (20 %) et juste avant Midi- Pyrénées (12 %) Bourgogne (11 %) et Pays de la Loire (10,5).

Concernant le bassin de production, quatre groupes de grande envergure, deux coopératifs et deux privés, (Coopératives : SODIAAL et Prospérité fermière ; Privé : Danone et Lactalis) comptent plusieurs usines dans la région. D'autres groupes comme Novandie, Nestlé sont également implantés. La valeur ajoutée des produits est relativement faible et les entreprises du bassin investissent plutôt moins que dans d'autres régions. Les process mis en jeu permettent d'automatiser et de faire des économies d'échelle.

- l'industrie de la viande

Elle représente 18 % des établissements régionaux et 12,5 % des effectifs salariés régionaux des IAA. Trois entreprises dominent le segment de la préparation industrielle à base de viande : Jean CABY à St André (59), Moy Park à Hénin-Beaumont (62) et HERTA à Saint-Pol sur Ternoise (62). A noter également l'implantation d'un nouvel abattoir (59-Feignies) par le groupe BIGARD, l'un des leaders européens du secteur. La production de la charcuterie et des plats cuisinés est essentiellement réalisée par des PME.

- les secteurs de la 2éme et 3éme transformation de produits végétaux

Ils sont bien représentés régionalement avec les produits élaborés à base d'huile végétale, la chocolaterie-confiserie, la biscuiterie-biscotterie.

Des spécificités régionales méritent d'être citées comme la chicorée torréfiée (100 % de la production nationale avec le groupe Leroux), la torréfaction de café vert, les aliments pour animaux familiers, les bières (20 %) et le genièvre (100 %).

Un marché du travail en tension, et des emplois peu qualifiés dominants

L'industrie agroalimentaire est le premier secteur d'activités employeur d'ouvriers non qualifiés en région.

Les professionnels soulignent des difficultés de recrutement sur les métiers de production (opérateur, conducteur de ligne, chef d'équipe, technicien de maintenance, électrotechnicien …), liés à des compétences produits et machines. Ces difficultés sont d'autant plus prégnantes, que 2/3 des emplois agroalimentaires sont occupés par des salariés en production.

Parmi les autres métiers en difficulté, on recense les commerciaux et, dans une moindre mesure, la fonction maintenance. Le déséquilibre dans le rapport offres et demandes d'emplois commerciaux est conséquent : plus de 2 offres pour 1 candidat. A l'inverse, sur des postes en qualité ou R&D, ce rapport est beaucoup plus favorable pour les employeurs, avec 3 candidats pour 2 offres.

Les raisons avancées pour expliquer ces freins et tensions sur chacune de ces 3 fonctions sont : le manque d'attractivité de ces métiers en terme d'image, les conditions de travail (travail posté, pénibilité …), les contraintes de mobilité pour la population (milieu social et familial centré sur la ville ou le quartier), la concurrence entre entreprises et la pression des objectifs.

Les filières régionales des produits issus de l'agriculture biologique

L'écoulement des productions diffère d'une production à l'autre[8] :

- les produits issus de l'agriculture biologique sont commercialisés à 60 % en circuit court et à 40 % en circuit long,
- 94% du lait est écoulé en circuit long, par l'intermédiaire des organismes de collecte conventionnels et par Biolait. 6% l'est en circuit court,
- la quasi totalité (97%) des oeufs sont vendus à des opérateurs de filière longue que sont Cocorette, Œuf Nord Europe et SA Devillers,
- l'essentiel de la viande bovine provient des élevages laitiers. Ces animaux sont abattus et transformés hors région. Une nouvelle filière s'est mise en place en 2011 avec la coopérative Cevinor qui abat, transforme et achemine quelques tonnes de viande bovine dans la restauration collective régionale. L'abattoir de Valenciennes a ainsi été certifié en bio en 2011,
- la structuration des filières en grandes cultures céréalières et oléoprotégineuses restent encore en retrait par rapport aux filières conventionnelles,
- les légumes sont, pour la plupart, écoulés directement aux consommateurs. Seuls 15 % des maraîchers vendent de manière significative via un intermédiaire.

---

[8] Ces données proviennent de l'observatoire de la bio 2011 – GABNOR (réalisé entre novembre 2011 et février 2012 sur la base des récoltes 2012)

Une faible représentation des centres de recherche agronomiques et agro-alimentaires et des instituts techniques nationaux, mais un potentiel privé et universitaire à promouvoir

Les structures de recherche et développement en amont des filières sont peu présentes en région.

Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

Les deux sites de l'INRA implantés en Nord - Pas de Calais représentent moins de 1 % des chercheurs de la structure nationale (1 830 chercheurs) :

- le laboratoire d'analyse des sols d'Arras réalise des activités de service pour des équipes de recherche dans toute la France et en Europe.
- L'unité de Villeneuve d'Ascq travaille sur les *Processus aux Interfaces et l'hygiène des matériaux.*

*Par ailleurs, d*es équipes de l'université de Lille 1 – Science et technique sont intégrées dans l'Unité Mixte de Recherche (UMR) *SADV (Stress abiotique et différenciation des végétaux), en lien* avec l'INRA d'Estrée Mons.

En Picardie, l'INRA compte trois centres : Estrée-Mons (agronomie et pratiques culturales (sol/air/eau ; biomasse ; fertilisation et impact sur les cycles N et C), Laon et Reims (valorisations, chimie verte, agronomie (co-produits et résidus de récolte), environnement). On y retrouve une UMR avec l'Université de Reims concernant le Fractionnement des Agro-ressources et l'environnement et une unité de service Agro-Impact.

Les universités régionales disposent d'équipes de recherche dont les problématiques sont connectées à l'agronomie et à la recherche en agroalimentaire :

- Université Lille 1, Sciences et technologie – Biologie et biotechnologies

-UMR constituée avec INRA : « SADV »

-Laboratoire ProBioGem : Procédés Biologiques, Génie Enzymatique et microbien

-UMR Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle

-Laboratoire de spectrométrie de masse biologique et appliquée

- Université Lille 1, Sciences et technologie – Sciences de l'Environnement

-LGEPV : Laboratoire de Génétique et Evolution des Populations végétales

-PC2A : Physico Chimie des processus de Combustion et de l'Atmosphère, avec une équipe PCA, PhysicoChimie de l'Atmosphère

-UMR Géosystèmes : sciences de la terre, géologie, …

-Laboratoire de Génie civil et de l'environnement (LGCgE), avec un axe sol et environnement (associé avec l'ISA) : pollutions métalliques et organiques des sols et des eaux et outils d'aide à la décision

- Université Lille 1, Sciences et technologie - Chimie moléculaire et biomatériaux

-Laboratoire de chimie moléculaire et formulation (LCMF)

-Unité de catalyse et de chimie du solide (UCCS)

-Fédération Chevreul Université Lille 1 et Lille2, Université d'Artois (UFR Béthune), INRA, CNRS, ENSCL, ECL, qui a constitué avec le secteur privé l'Institut d'excellence énergies décarbonées IFMAS (Institut Français des matériaux Agrosourcés)

- Université Lille 2 :

-Laboratoire de Botanique et de Mycologie

- Université du Littoral de la Côte d'Opale (ULCO)

-Equipes de l'Unité de Chimie Environnementale et Interractions sur le vivant, avec des thèmes en mycologie, phytopathologie et environnement (GIS Phynopi avec ISA de Lille et ISAB)

-Laboratoire de physico-Chimie de l'Atmosphère, notamment aérosols et rejets industriels,…

-Laboratoire d'océanologie et de Géosciences

L'ISA de Lille mène des actions de recherche, en parallèle de son action de formation d'ingénieurs. On peut identifier quelques thèmes forts, en lien avec le monde agricole et agroalimentaire :

-mycologie et phytopathologie (GIS constitué avec ULCO)

-sols et environnement : analyses, essais pollutions

-agroalimentaire : rhéologie et texture aliments + divers services

-valorisation non alimentaire des productions végétales : essais Miscanthus

Les stations expérimentales

Plusieurs stations expérimentales sont présentes en Nord - Pas de Calais. Elles répondent aux besoins de filières fortement développées en région.

-l'APEF gère la station nationale de l'endive

-Comité Nord Plants (dimension nationale), pour les plants de pomme de terre

-le Pôle Légumes et la station de Lorgies

-la FREDON mène des travaux en lien avec ses stations

-des antennes régionales de réseaux nationaux sont également présentes : DHHF, Nord – Loire Tabac, Coophounord,…

Les instituts techniques nationaux sont pour la plupart présents en Picardie ou dans d'autres régions voisines (ITB pour la betterave, CETIOM pour les oléagineux et le chanvre, ARVALIS pour les autres grandes cultures, UNILET pour les légumes d'industrie).

Le secteur agroalimentaire, quant à lui, représente 11,4 % des dépenses R&D de la région, tous secteurs d'activité confondus. Concernés par la plupart des projets d'innovation des PME, les centres d'expertises régionaux (ADRIANOR - centre de ressources technologiques, expert en formulation, Haliomer, l'INRA adossé au CRITT - CERTIA Interface ...) sont des soutiens forts d'innovation pour les entreprises.

Trois pôles de compétitivité en région sont pour tout ou partie liés à l'agroalimentaire :

- Le pôle filière des produits de la mer (AQUIMER) a pour objectif le développement de la compétitivité des entreprises de la filière des produits de la mer et de l'aquaculture en répondant à leurs besoins et en les aidant à pérenniser leurs activités grâce à l'innovation, à la qualité et au développement technologique.

- Le pôle nutrition santé longévité (NSL) permet d'accélérer les collaborations en matière d'allégation nutritionnelle et de santé et d'ingrédients fonctionnels. Il a pour objectif de favoriser le développement de procédés et de produits innovants dans les domaines de la prévention, via la nutrition, du traitement des maladies métaboliques, cardio-vasculaires et associées, et des maladies liées au vieillissement.
- Le pôle matériaux à usage domestique (MAUD) dont la vocation est l'innovation pour de nouveaux produits au service du quotidien en chimie et matériaux de performance pour l'alimentation et les arts de la table.

Des filières agricoles performantes	
Atouts et opportunités	Faiblesses et pressions
Des rendements élevés sur l'ensemble des productions Une agriculture soutenue par les aides du premier pilier Un important réseau d'infrastructures facilitant le transport de marchandises Un important tissu agroalimentaire - Groupes leaders présents en région - Tissu important de TPE PME - Diversité de productions et spécificités régionales Un secteur agroalimentaire important d'emploi et maillant le territoire régional Des centres techniques d'appui à l'agroalimentaire présents en région	Dépendance des intrants, notamment engrais, amendements et énergie - fluctuations des prix importantes, liés aux coûts de l'énergie Variations annuelles de plus en plus forte des revenus, demandant une gestion plus fine. Des revenus inégaux suivant les OTEX Les réformes prochaines de la PAC devraient être moins favorables aux modes de production majoritaires en région Produits transformés : surtout la première transformation. La connaissance du lien entre production agricole et transformation en région est par ailleurs à renforcer Travail en Agroalimentaire : difficultés de recrutement, main d'œuvre peu qualifiée majoritaire et conditions de travail difficile Structures de recherches en agriculture peu présentes en région : spécificités techniques des systèmes de production régionaux peu prises en compte, difficultés de diffuser de nouvelles pratiques

Les agriculteurs régionaux : des professionnels de mieux en mieux formés

Forte de 27 300 actifs permanents sur les exploitations, l'agriculture occupe une place non négligeable, offrant des opportunités d'emplois maillant le territoire, facteur de stabilité de territoires ruraux et périurbains

Un niveau de formation élevé des agriculteurs

Niveau de formation des exploitants agricoles (champ : ensemble des exploitants et coexploitants) *Source : Agreste – DRAAF Nord Pas de Calais – recensement agricole 2010*

	Classe d'âge des chefs et coexploitants				
	moins de 40 ans	entre 40 et 55 ans	entre 55 et 65 ans	plus de 65 ans	total
aucun ou primaire	2%	6%	23%	55%	12%
secondaire	56%	76%	65%	39%	67%
supérieur	42%	18%	11%	6%	21%

45 % des chefs d'exploitations ont au moins le bac et 21 % sont diplômés de l'enseignement supérieur. En Nord Pas de Calais, pour les personnes de 14 ans et plus ayant fini leurs études : 17,5 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur, et 30,9 % ont le baccalauréat en général. Globalement, les exploitants agricoles ont un niveau de formation moyen supérieur à celui de l'ensemble des actifs régionaux. Le niveau de formation des chefs d'exploitations et coexploitants progresse fortement : 2/3 des moins de 40 ans ont au moins un baccalauréat et un tiers des moins 40 ans ont un BTS ou un diplôme supérieur. Les moins de 40 ans se distinguent nettement de leurs aînés avec 42 % qui ont suivi une formation supérieure.

10 000 exploitants ont suivi une formation agricole

L'enseignement agricole en Nord Pas de Calais participe de ce bon niveau de formation, en plus de préparer les étudiants à entrer dans d'autres secteurs d'activité. Il assure une offre de formations large, diversifiée et complémentaire, bien répartie sur le territoire. Il propose des formations sur les voies générale, technologique et professionnelle, de la classe de 4° à la licence professionnelle, menant à des diplômes nationaux de niveau V, IV, III.

Les missions de l'enseignement agricole public est décliné en 5 grandes thématiques, qui font des établissements des acteurs de développement, fortement insérés dans leurs territoires :

- La formation initiale et continue
- Le développement et l'expérimentation
- L'animation rurale et la coopération internationale
- L'insertion scolaire sociale et professionnelle, fédérées dans un projet d'établissement.
- Le développement territorial

L'enseignement supérieur long est également représenté en Nord Pas de Calais à l'Université de Lille I, Lille III et dans des établissements privés (ISA en particulier))

Les secteurs professionnels, « cœurs de métiers » du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, portent sur des secteurs variés :

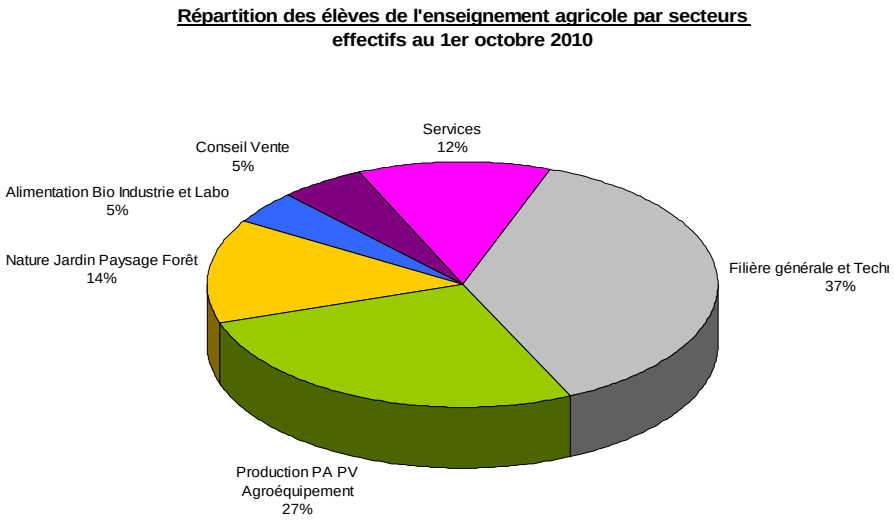

L'enseignement est dispensé dans des établissements publics (4 EPLEFPA sur 9 sites) et dans des établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'agriculture : (13 établissements privés catholique (CREAP), 9 Maisons Familiales et Rurales (MFR), 2 établissements privés spécialisés accueillant des jeunes en difficulté (Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP)).

Ces 33 établissements régionaux implantés en zone rurale ou périurbaine, proposent sur la majorité des sites, des formations à la fois scolaire, par apprentissage et en formation continue pour adultes. Ces derniers peuvent également accéder au dispositif de Validation de Acquis de l'Expérience (VAE). Les établissements d'enseignement agricole présentent la particularité de mixer leurs publics (élèves, apprentis et adultes) sur les 4 voies de formation.

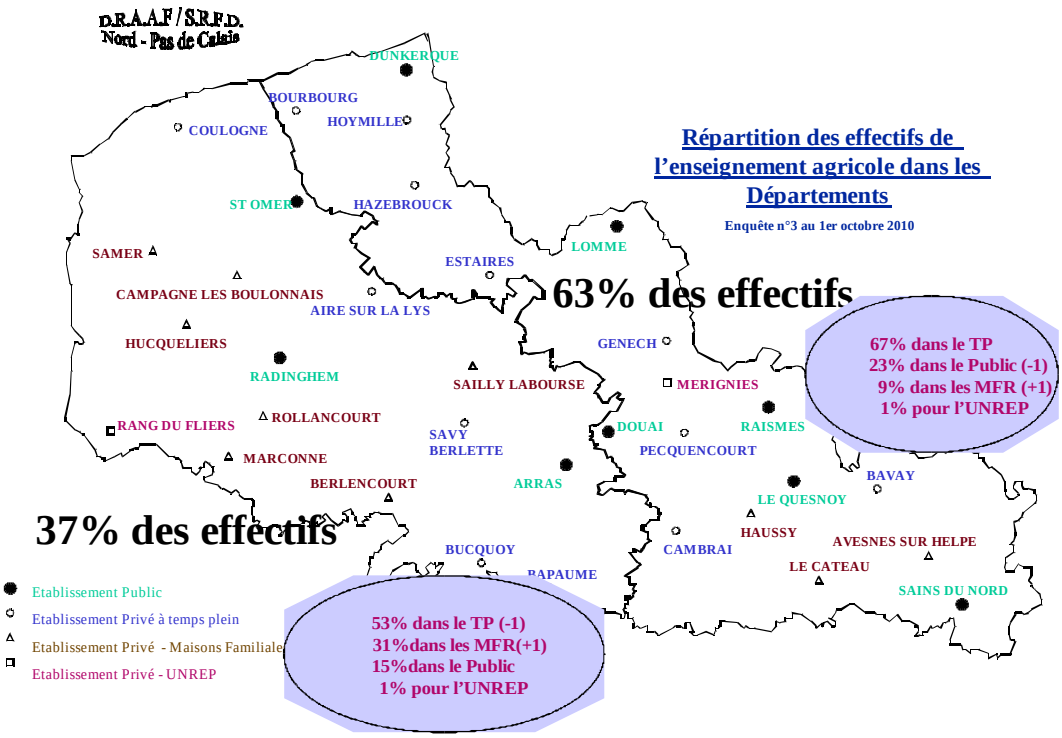

L'enseignement agricole répond ainsi à des besoins individuels ou collectifs dans une démarche de formations « tout au long de la vie », en favorisant les passerelles entre les 3 voies de formation et la VAE. Il mobilise pour cela des pratiques pédagogiques innovantes : contrôle continu, pluridisciplinarité développée, utilisation de centres de ressources, d'espaces ouverts de formation, développement de formations ouvertes et à distance (FOAD), individualisation et mixage des publics pour des réponses de formation personnalisées.

L'enseignement agricole en Nord Pas de Calais compte aujourd'hui plus de 10 000 jeunes apprenants - 8200 élèves en formation scolaire et 1900 apprentis.

460 000 heures sont dispensées annuellement à des stagiaires adultes en formation professionnelle continue.

Les effectifs scolaires sont inégalement répartis (source : enquête octobre 2010) :

- 63% des élèves se trouvent dans le département du Nord, majoritairement dans l'enseignement privé « temps plein » et 37% seulement dans le Pas de Calais
- le poids de l'enseignement public s'amenuise avec moins de 20% des élèves de la région, et 15% seulement dans le Pas de Calais. Cette érosion s'accentue d'année en année.
- 47% des élèves sont inscrits dans des formations de niveau V, majoritairement dans le secteur de l'aménagement paysager.

La filière générale et technologique représente 38% des effectifs scolaires, le secteur de la production agricole et de l'agroéquipement, 27% des élèves.

5 CFA rassemblent les apprentis, dont 45 % dans des structures publiques. Leurs effectifs sont en progression significative et répondent à une bonne dynamique.

Les élèves ne sont plus majoritairement issus du monde agricole (seulement 13,8% en sont issus en octobre 2010). Ils ont des origines socioprofessionnelles diverses : 23% ouvriers, 19,8% employés, 14% professions intermédiares12,5% sans activité professionnelle et retraités.

45 % des élèves de l'enseignement agricole public sont boursiers; contre seulement 30 % de l'enseignement privé (CREAP et MFR).

Les établissements sont par ailleurs à l'origine de projets innovants qui peuvent être des ressources pour le monde agricole et rural. On pourra citer entre autres :

- le projet GreenCook, sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective, à Tilloy-lès-mofflaines
- le suivi des enjeux eau et sol sur l'exploitation de Douai
- la serre bioclimatique construite à Raismes
- la réduction de la consommation de GNR sur l'exploitation de Tilloy-lès-mofflaines
- la plate forme industrie agroalimentaire à Douai
- la structuration d'une filière de viande bio avec l'établissement de Sains du Nord
- l'utilisation du miscanthus comme solution de chauffage à Tilloy-lès-mofflaines
- le compostage sur l'établissement de Raismes.

Un difficile renouvellement des générations

Chefs d'exploitation : féminisation et vieillissement

En Nord Pas de Calais, l'âge moyen des chefs et co-exploitants est passé de 47 ans à 48 ans. Ce vieillissement d'une année est comparable au national pour lequel l'âge moyen passe de 49 ans à 50,2, et à celui de la population active française. Toutefois, ces chefs et coexploitants sont en moyenne deux ans plus jeunes qu'à l'échelle métropolitaine.

Entre les deux derniers recensements, si l'âge moyen des hommes en région est passé de 45,9 ans à 47 ans, celui des femmes est passé de 51,4 ans à 52,2 ans. Le phénomène le plus marquant dans l'analyse de la pyramide d'âge de chefs et coexploitants reste cependant l'insuffisant renouvellement des générations. Cette tendance est durablement constatée depuis au moins 20 ans.

Globalement, il y avait 6 052 chefs et coexploitants de moins de 40 ans en 2000, représentant 29 % des chefs et coexploitants, ils ne sont plus que 3 823 en 2010 (soit 23 %). Les moins de 40 ans sont plutôt sur des exploitations agricoles de taille économique moyenne supérieure à la moyenne régionale et davantage sur des exploitations pratiquant l'élevage plus que la grande culture. Les plus de 65 ans ne représentent plus que 5 % des chefs d'exploitations et coexploitants pour 8 % en 2000. L'amélioration du statut des exploitants en termes de protection sociale, notamment pour les retraites, est sans doute un facteur majeur de cette baisse. La forte concentration de la classe d'âge des 55 – 65 ans, représentant 25 % des chefs et coexploitants en 2010 pour 15 % en 2000 est problématique pour la reprise des exploitations agricoles dans les 10 prochaines années. Cette tendance est plus forte pour la région qu'au niveau national, pour lequel la part des 55 – 65 passe de 18 % en 2000 à 25 % en 2010.

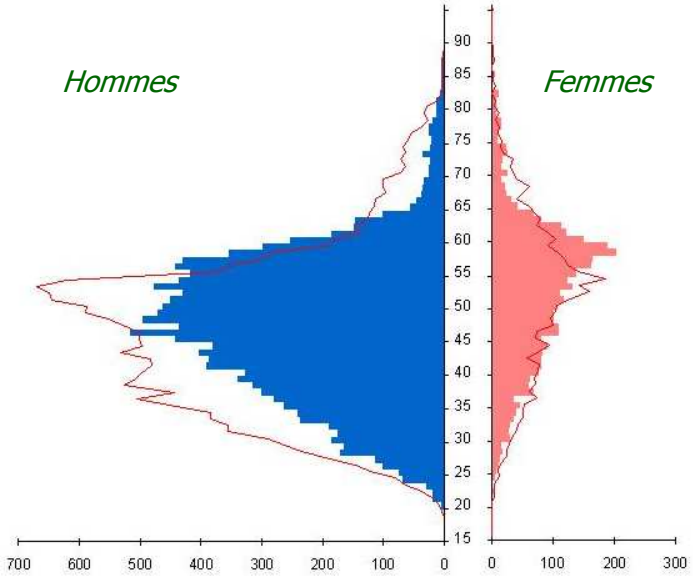

Pyramide des âges en Nord Pas de Calais

Source : Agreste – DRAAF Nord Pas de Calais – recensement agricole 2010 et 2000

Un rythme des installations en régression

Moins de 40 % des chefs d'exploitation de plus de 55 ans connaissent leur successeur.

La population des plus de 55 ans est 36 % moins nombreuse que la population des plus de 50 ans. Toutefois, pour les deux catégories considérées, la proportion d'exploitation sans successeur ou de successeur inconnu est forte. Si on ne considère que les plus de 55 ans, c'est surtout la part des exploitations sans successeur, vouant l'entreprise à la disparition, qui augmente. Le devenir de l'exploitation semble se préciser mais relativement faiblement entre les deux classes d'âge, notamment pour les exploitations vouées à la disparition.

Avoir un successeur semble plus difficile en communauté urbaine ou d'agglomération que dans les territoires de pays et la part d'exploitations destinées à la disparition y est plus forte.

Les installations hors cadre familial semblent rendues difficile par le coût du foncier, la concurrence pour ce dernier avec les exploitants déjà en place, le caractère trop capitalistique des exploitations existantes, qui rend leur acquisition difficile et, ponctuellement, l'inadéquation entre système cédés et demandes des jeunes agriculteurs (taille, type et mode de production). Dans le cadre familial, le manque d'intérêt pour la reprise des exploitations semble également un élément explicatif.

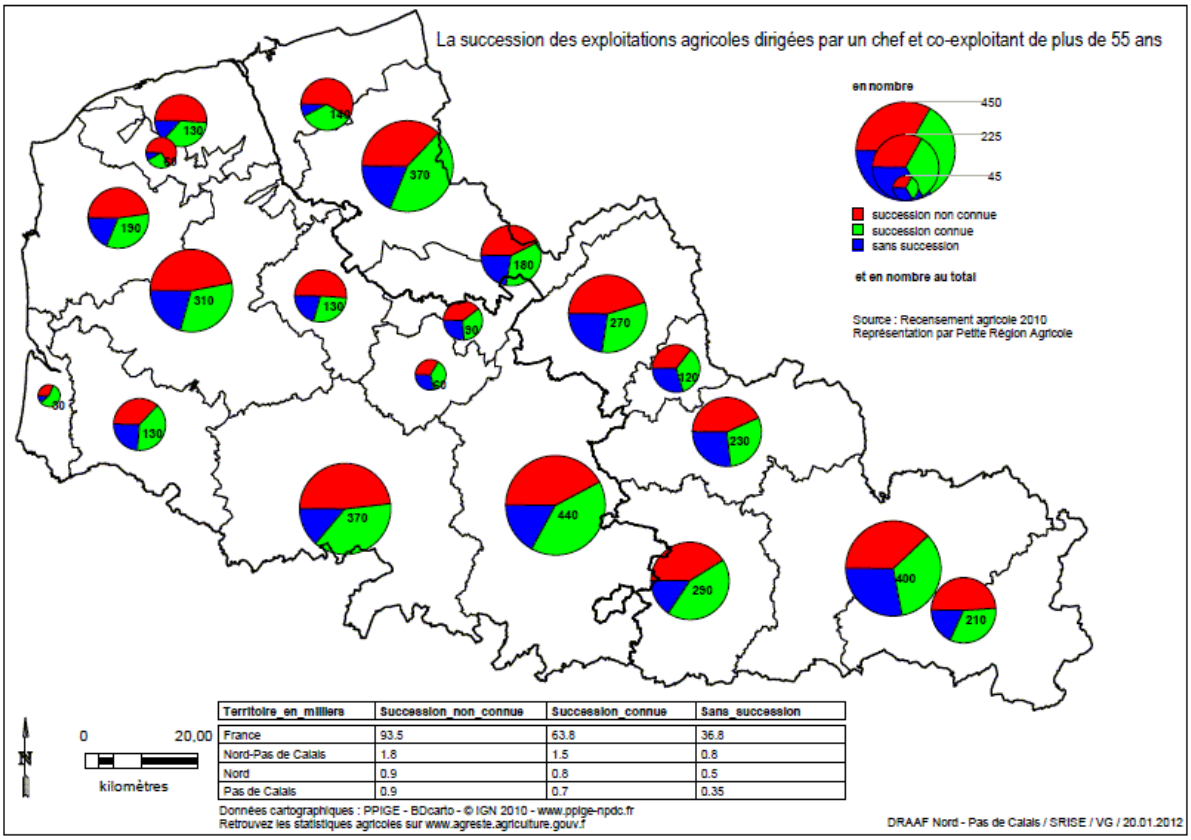

Territoire_en_milliers	Succession_non_connue	Succession_connue	Sans_succession
France	93.5	63.8	36.8
Nord-Pas de Calais	1.8	1.5	0.8
Nord	0.9	0.8	0.5
Pas de Calais	0.9	0.7	0.35

62% des exploitants de moins de 40 ans s'installent avec une dotation d'installation jeunes agriculteurs (DJA)

De moins en moins de jeunes s'installent sans la DJA. L'augmentation du niveau de formation moyen est un des facteurs facilitant aujourd'hui l'accès à cette dotation. Cette dotation existant depuis 1973, les plus de 65 ans n'y ont pas forcément eu accès.

Par contre, le nombre de DJA accordées décroît fortement depuis plus de 20 ans.

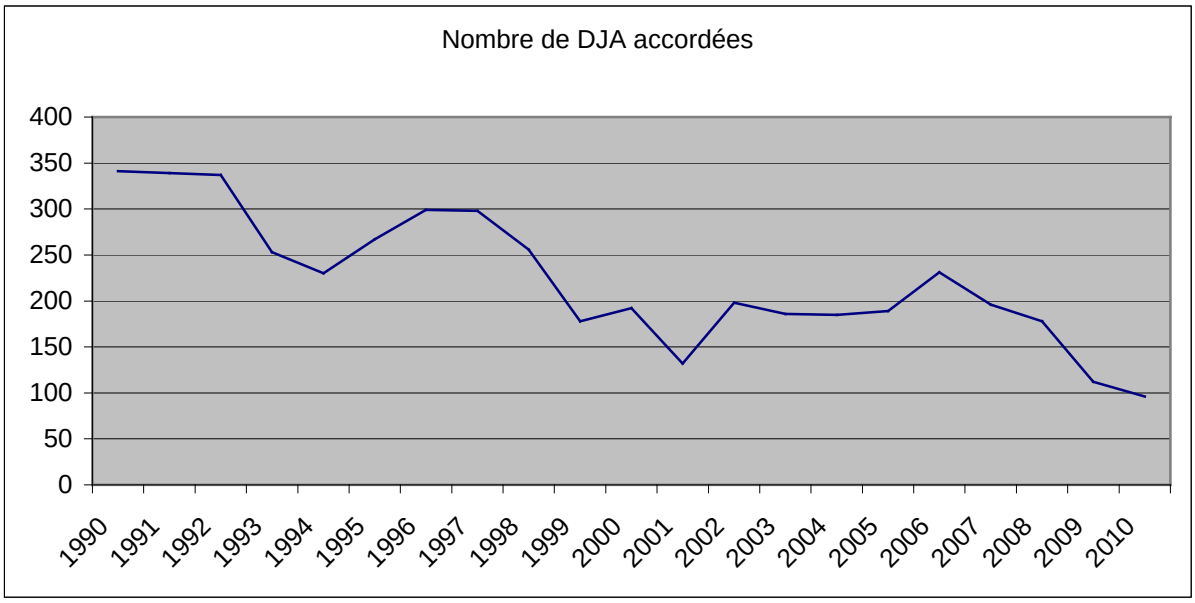

Source : Agreste – DRAAF Nord Pas de Calais – recensement agricole 2010

Des professionnels de plus en plus formés	
Atouts et opportunités	Faiblesses et pressions
Un réseau de formation dense, reconnu et diversifié, offrant l'ensemble des voies de formation possibles et pouvant s'adapter aux besoins des mondes agricoles et agroalimentaires Un bon niveau de formation générale des agriculteurs, une formation technique conséquente et qui intègre les pratiques plus respectueuses de l'environnement Un renouvellement des générations qui peut être source d'innovation	La professionnalisation des métiers de l'agriculture à anticiper - des relations de travail nouvelles pour les chefs d'exploitations avec l'augmentation du nombre de salariés et de professionnels extérieurs - la nécessité pour les structures de formation de répondre à ce défi Un métier de plus en plus complexe - nécessité de s'adapter - contexte économique fluctuant nécessitant plus de compétences en gestion Une densité décroissante du tissu rural - des installations rendues difficiles (prix du foncier, taille des structures) - la nécessité d'intégrer de nouveaux arrivants et de diversifier les activités - risque de perte de vitalité et de dynamisme économique et social des territoires

Une agriculture en interaction avec son environnement

Une activité agricole en lien avec de nombreux enjeux environnementaux

Paysage et cadre de vie

Le travail de l'homme pour mettre en valeur la diversité des sols et des reliefs, plaines basses, plateaux et vallonnements, a façonné au cours des siècles le paysage régional. Les « petites régions agricoles », introduites dans les années 1970 suite à des études d'aménagement pluridisciplinaires rendent bien compte aujourd'hui encore des systèmes de production dominants attachés à un environnement spécifique. On distingue :

- Des paysages de cultures et paysages mixtes :

Le « plateau de l'Artois » (Cambrésis, Artois, Ternois, Haut Pays), en majeure partie couvert de limons épais, présente des paysages d'open-field caractéristiques des systèmes de grande culture ; le maillage parcellaire relativement serré, par rapport aux régions de grande culture plus méridionales, et varié (assolements diversifiés intégrant légumes et cultures industrielles) s'agrandit vers la Picardie, particulièrement en Pays de Montreuil à l'extrémité ouest, en même temps que la taille moyenne des exploitations.

Ce « plateau » est entaillé de vallées (Canche, Authie, Scarpe et leurs affluents Sud-Nord…) plus ou moins profondes, souvent herbagères et boisées. Le Haut Pays (100m et plus), aux sols moins épais et plus caillouteux, et dans une moindre mesure le Ternois, fait souvent place à l'élevage, essentiellement bovin laitier, avec une proportion relativement importante de prairies permanentes.

- Des plaines basses où la gestion de l'eau est centrale : Flandres et Scarpe-Escaut

Les zones de « plaines basses », Flandre littorale et intérieure, Plaine de la Lys, Plaine de la Scarpe et de l'Escaut sont marquées par la densité du réseau hydraulique. La densité est maximale dans les Wateringues et le marais de St-Omer. Ces territoires ont été aménagés et mis en valeur depuis le Moyen Age et l'activité agricole a contribué jusqu'à nos jours à l'entretien du réseau de canaux et fossés et à la gestion de l'eau via les ouvrages d'évacuation à la mer.

Les paysages des Flandres sont marqués par l'étroitesse du parcellaire, extrême dans le marais de St-Omer, et par la diversité des cultures : légumes, pommes de terre, lin, chicorée,… associées aux grandes cultures classiques, céréales, oléo protéagineux ou betteraves à sucre. La présence de zones maraîchères (Dunkerque et St-Omer), et les élevages « hors sol » (porcins et volailles), en général associés à des cultures, contribuent à la spécificité du territoire flamand. Les surfaces en herbe et élevages bovins sont moins présents qu'ailleurs, sauf aux alentours des Monts des Flandres, où la prairie bordée de haies contribue, avec les parcelles de houblon qui ont pu être préservées, à la qualité des sites.

La plaine de la Scarpe et de l'Escaut offre un paysage différent, où les prairies humides avoisinent la forêt (St-Amand – Raismes) et les espaces cultivés. L'élevage laitier y est bien représenté, les conditions d'exploitation y sont plus difficiles, les sols souvent hydromorphes.

Ces plaines ont fait l'objet d'importants programmes d'aménagements fonciers et de drainage qui ont marqué nettement l'évolution des paysages.

- Des zones de bocage

A l'est, l'Avesnois-Thiérache et à l'ouest la boutonnière du Boulonnais, sont réputés pour leur paysage de bocage et un relief plus marqué. La prairie permanente y est fréquente, la haie, basse en Avesnois, haute en Boulonnais y est traditionnellement associée ; les vergers haute tige de l'Avesnois ont régressé depuis la dernière guerre, mais divers enjeux environnementaux les remettent à l'honneur.

Le relief et la qualité des sols vouent ces zones à l'élevage, avant tout bovin laitier, mêlé largement aux cultures sur les meilleurs terrains. L'extrémité est de la Thiérache aux confins des Ardennes a la plus forte concentration de prairies permanentes et d'élevages bovins laitiers. La forêt est également concentrée dans ces territoires, surtout en Thiérache.

- Des sites remarquables : espaces littoraux ; sites particuliers ; pays touristiques ruraux

Au Sud Ouest, en bordure littorale, les Bas Champs Picards font suite au Marquenterre : plaines basses associant cultures, réserves naturelles ou zones de chasse ; les collines Guînoises sont des terres de culture et l'agriculture du site des Caps contribue à l'originalité des paysages : mosaïques de couleurs vallonnées qui surplombent la mer et offrent des perspectives paysagères uniques au plan national.

Les reliefs verdoyants des Monts des Flandres, déjà cités ci-dessus, et le patchwork du marais maraîcher de St-Omer, classé label paysager, attirent aussi des touristes par delà les limites régionales.

Les pays ruraux et parcs naturels exploitent des richesses touristiques et paysagères créées par l'agriculture, comme par exemple, le Pays des 7 Vallées et ses « coulées » vertes.

La Flandre littorale et ses cultures maraîchères et horticoles insérées dans le tissu urbain de la Communauté Urbaine de Dunkerque (Rosendaël, Grande Synthe) sont des espaces agricoles périurbains remarquables. D'autres espaces périurbains offrent des paysages diversifiés : « reliefs » faibles des Weppes et du Pévèle dont les cultures diversifiées associent les légumes, dont l'endive traditionnelle du Pévèle. Le marais de Sin le Noble près de Douai est anciennement une zone maraîchère, et le bassin minier est caractérisé par l'insertion de l'agriculture dans le tissu urbain. Ces espaces agricoles au cœur de l'urbain sont fragiles en raison de la pression foncière, mais peuvent constituer pour les citadins des aménités d'exception.

Le paysage des espaces agricoles intègre le patrimoine architectural. Cependant, avec la diminution du nombre d'exploitations, l'amélioration des conditions de vie et de travail des exploitants, bon nombre de bâtiments d'exploitation vétustes mais d'intérêt architectural sont abandonnés ou détruits. Les bourgs ruraux comptent de moins en moins de fermes et les bâtiments agricoles ne sont pas toujours réhabilités. Dans les années 1980, des études architecturales ont dressé l'inventaire du patrimoine bâti des petites régions agricoles et rurales et celui-ci a été repris depuis dans quelques Pays.

L'agriculture peut être intégrée de manière tout à fait positive dans les problématiques touristiques et paysagères des espaces régionaux, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux. Elle est la composante originale de certains sites d'exception. Elle est parfois mise en avant dans la promotion régionale, par les paysages qu'elle offre, et par sa contribution à l'identité rurale régionale.

Néanmoins, l'extension urbaine et les boisements anarchiques, au delà des déséquilibres économiques créés, peuvent « miter » les espaces ruraux et compromettre une vocation paysagère. Les bâtiments agricoles neufs, construits à des fins de mise aux normes ou de modernisation ne sont pas toujours intégrés au paysage, et peuvent aboutir aussi à la dépréciation des paysages agricoles. Enfin, la diminution du nombre des élevages et des prairies ainsi que l'agrandissement des parcelles de grandes cultures et des exploitations restantes peuvent également contribuer à une banalisation de certains paysages.

Biodiversité

Le territoire régional compte moins de 10 % de boisements pour 28 % en moyenne nationale et 14 % de surfaces toujours en herbe contre 18 % au niveau national. Les terres arables quant à elles occupent 53 % du territoire régional (34 % au niveau national)[9].

Malgré une relative pauvreté par rapport aux régions méditerranéennes, la région située à la croisée des climats océaniques et continentaux et de structures géologiques est favorable à une expression diversifiée et forte de la biodiversité, dont les plus prestigieux sont les milieux littoraux, les terrains calcaires du Boulonnais, les prairies humides.

Les activités humaines, notamment l'agriculture, ont contribué à l'évolution du capital régional. Elles ont créé des conditions favorables à l'existence de milieux originaux, contribuant à la diversité biologique : bocage, polders, zones humides, anciennes carrières…

Mais par l'intervention humaine, ces milieux sont aussi fortement fragmentés et souvent relictuels. Ils subissent de fortes pressions et la biodiversité connaît une régression continue et rapide, notamment par l'artificialisation des sols (par l'urbanisation, les activités économiques industrielles et commerciales), les rejets industriels et domestiques, certaines pratiques agricoles, la fréquentation touristique….

[9] *Données de la statistique agricole annuelle 2009*

En particulier, la régression des espèces est liée à :

- l'eutrophisation des bassins versants (pollutions urbaines, industrielles et agricoles)
- des phénomènes de pollution localisés
- l'urbanisation, l'industrialisation et les infrastructures, entraînant aussi la fragmentation des milieux.

Les espèces messicoles et prairiales ont en outre souffert directement de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les espèces liées aux milieux humides sont particulièrement touchées par les importants drainages réalisés et la transformation de ces milieux : tourbe et industrie minière dans le passé, étangs de loisirs, plantation de peupliers et comblements dans l'histoire plus récente. Toutefois des initiatives en faveur de la réduction voire de la suppression des produits phytosanitaires montrent les possibilités de restauration de ces espèces.

En Nord – Pas-de-Calais, les territoires agricoles les plus sensibles en terme de biodiversité sont avant tout :

- les zones humides : prairies humides, notamment en plaine de la Scarpe et de l'Escaut. On peut y ajouter les prairies du marais de St-Omer, les mares en Flandres, les prairies en lisière forestière de l'Avesnois…
- Les coteaux calcaires : surtout dans le Boulonnais, mais aussi en Thiérache dans les Monts de Baives. Le maintien du pâturage y est préconisé pour sauvegarder une flore prairiale d'intérêt écologique majeur.
- L'inventaire des ZNIEFF, zones naturelles d'intérêt écologique et faunistique, a fait l'objet d'une révision récente. Il localise et décrit les secteurs à fort enjeu pour le maintien de la biodiversité. Près de 30 % du territoire en ZNIEFF de type I (environ 1 900 km^2) sont des terres cultivées, 22 % des prairies, 3,5 % des milieux humides.
- Les haies, les mares au sein des espaces agricoles, certaines surfaces toujours en herbe et les plantations arborées, constituent des éléments reconnus utiles à la biodiversité et peuvent contribuer à la continuité écologique.

L'agriculture a vocation aussi à préserver la biodiversité domestique : races locales d'élevage menacées de disparition, végétaux cultivés localement devenus rares et apiculture, qui contribue à la biodiversité floristique.

Les espaces riches en biodiversité remarquables, couvrant moins de 5 % du territoire, subissent une forte pression foncière. Leur préservation peut être favorisée par rapport à l'activité agricole, lors de projets d'infrastructures ou d'extension urbaine.

La préservation des surfaces toujours en herbe, en particulier des prairies humides, dont la diminution est notable est aussi un enjeu fort en région. La diminution du nombre des élevages et des prairies ainsi que l'agrandissement des parcelles de grandes cultures et des exploitations restantes contribuent à une érosion locale de la biodiversité due à la disparition de niches pour certaines espèces.

Sol

La qualité agronomique exceptionnelle des sols régionaux a déjà été soulignée. Le maintien de cette qualité, notamment celle de l'équilibre de la matière organique, dépend de la qualité des apports, en particulier des épandages mais aussi des pratiques de gestion du sol.

Les effluents d'élevage (lisiers, fumiers, composts, notamment issus de la méthanisation), mais aussi les résidus de cultures, les retours de l'industrie alimentaire (déchets ou composts) font l'objet de préconisations correspondant à la nature de l'épandage, à la qualité des sols et à la succession des assolements. 90 % des boues urbaines et issues de l'industrie agroalimentaire sont épandues sur les sols agricoles. Ce service important rendu aux milieux urbains est facteur de contraintes et attentions complémentaires pour le monde agricole. Ces boues urbaines apportent des éléments minéraux et organiques utiles. Elles peuvent néanmoins compromettre le potentiel des sols, par leurs teneurs en éléments contaminant, micro-organismes pathogènes, éléments traces métalliques (ETM), composés traces organiques toxiques (CTO), et micro-organismes pathogènes, mais aussi par leur texture et composition chimique (nature des chaînes organiques).

Les sols limoneux du Nord – Pas-de-Calais sont affectés par l'érosion. Les bassins Flandre, d'Airon St Vaast, de l'Escrebieux, de la Canche et de l'Authie, les collines de l'Artois et du Pays de Montreuil aux pentes plus prononcées, sont particulièrement concernés.

La connaissance disponible est issue d'études du début des années 2000.

L'érosion moyenne était de 9 tonnes par hectare et par an dans la région transfrontalière du bassin versant de la Vleterbecque avec des valeurs pouvant dépasser 40 tonnes. La carte régionale montre l'importance de l'érosion, sur une vaste partie du territoire.

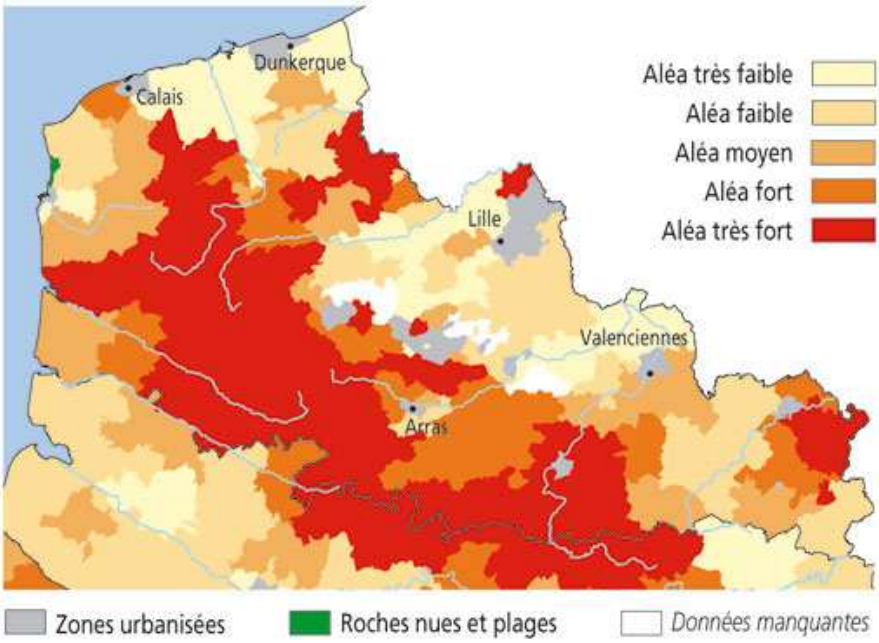

Carte des risques d'érosion des sols de la région (source GIS Sol- INRA 2001)

La région compte le plus grand nombre de coulées boueuses en France (plus de 5 par 100 km^2, source INRA 2001). De 1985 à 2000, près de 46 % des communes de la région ont été touchées par les coulées boueuses (contre 6 % au niveau des communes françaises).

Le sujet des sols, de leurs équilibres et de leur fonctionnement biologiques et physico-chimiques, et des liens avec leur productivité et leur propension à l'érosion, mérite l'attention. L'importance du complexe argilo-humique dans la texture des sols, leur teneur en eau et la disponibilité des minéraux pour les plantes est assez bien connue mais la connaissance des liens entre pratiques agricoles et complexe argilo-humique est à renforcer. Les démarches portées par le Réseau de Mesures de la qualité des sols (RMQS) ou le référentiel pédo-géochimique du Nord - Pas de Calais vont dans ce sens.

Eau

L'enjeu eau porte sur les eaux souterraines et les eaux de surface qui se déversent dans les eaux littorales, à l'équilibre particulièrement fragile, de la Manche est et de la Mer du Nord.

Cet enjeu se décline en outre en plusieurs problématiques : quantitative (état de la ressource), qualitative (qualité de l'eau, notamment l'équilibre des écosystèmes pour la consommation humaine) et dynamique (écoulement, cycle de l'eau).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)[10], traduisant les objectifs européens d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles et des milieux aquatiques et du bon état chimique des masses d'eau souterraines, pose les constats de la qualité de l'eau en région et fixe les mesures prioritaires dans tous les secteurs, notamment l'agriculture, en les accompagnant pour certaines d'un accompagnement financier, à travers son programme de mesures.

- Ressource en eau :

L'agriculture représente moins de 2 % des prélèvements régionaux d'eau, essentiellement souterraine. L'irrigation est pratiquée plutôt en période de sécheresse pour des productions bien spécifiques (légumes, pommes de terre de plein champ, maraîchage et horticulture) et localisées. L'équipement des parcelles en irrigation est souvent mis en place en réponse à des demandes contractuelles des filières de transformation. 5 % de la SAU est équipée en région, et cette surface est globalement restée stable sur les dix dernières années. En général la pluviométrie annuelle, la profondeur des sols et leur texture limono-argileuse permettent aux grandes cultures de résister mieux qu'ailleurs aux épisodes de sécheresse prolongée.

Si les prélèvements de l'agriculture n'ont pas vraiment d'impact sur le niveau des nappes, à contrario l'insuffisance de la ressource en eau, liée notamment aux besoins en eau potable, peut devenir un handicap pour le maraîchage et l'horticulture et pour certains systèmes de cultures régionaux intégrant dans les assolements légumes et pommes de terre, notamment destinés à l'industrie. L'avenir de ces productions à haute valeur ajoutée qui doivent répondre à des exigences croissantes de qualité, nécessitant le recours, au moins temporaire, à l'irrigation, pourrait être compromis. Cette question deviendrait plus sensible avec le changement climatique.

- Qualité de l'eau :

L'agriculture est source de pollutions diffuses par les nitrates et les produits phytosanitaires.

Sur 18 masses d'eau souterraines du bassin Artois Picardie, l'objectif d'atteinte du bon état chimique en 2015 ne concerne que 5 masses d'eau (calcaires du Boulonnais, craie du Valenciennois, sables du Landénien d'Orchies, calcaires carbonifères de Roubaix-Tourcoing, sables du Landénien des Flandres).

Pour les 13 autres masses d'eau, la qualité est dégradée, les paramètres déclassants sont notamment les nitrates et/ou les pesticides (chiffres 2007-2008). Dans ce contexte et compte tenu des temps de transfert, des coûts disproportionnés, un report partiel jusqu'en 2027 pour le bon état qualitatif, a été demandé à la commission européenne pour ces 13 masses d'eau.

---

[10] SDAGE téléchargeable sur le site de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et de la DREAL Nord-Pas-de-Calais

En complément de ce report et compte tenu des enjeux sanitaires particuliers, ont également été définis des captages prioritaires, pour lesquels, il est fixé un objectif spécifique d'atteinte du bon état des eaux et de respect des normes de qualité pour les eaux brutes d'ici 2015. Pour ces captages, des actions de protection de la ressource dans les aires d'alimentation sont mises en place.

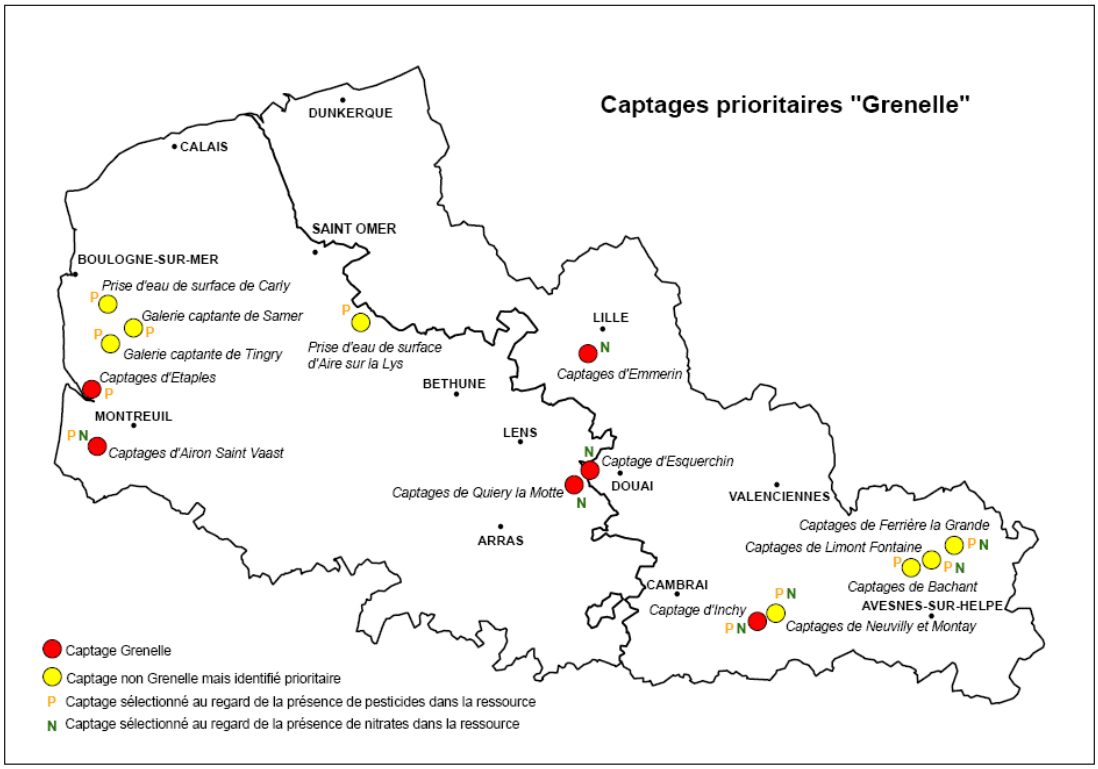

En 2001, le classement de l'ensemble du Nord – Pas-de-Calais en zone vulnérable a eu des conséquences directes sur l'activité agricole et peut expliquer en partie les progrès enregistrés entre les 2 recensements (-14 % d'azote au cours des dix dernières années). Cependant, malgré les progrès réalisés, le bilan azoté est souvent encore excédentaire en Nord – Pas-de-Calais, comme dans les autres grandes plaines céréalières. Les risques d'infiltration des nitrates dépendent par ailleurs de la qualité des sols et des pratiques culturales.

Les produits phytosanitaires sont présents à l'état de trace dans les cours d'eau, et plus ou moins concentrés dans les eaux souterraines selon la couverture du sol, la nature du sol et du sous-sol. La qualité des eaux est d'autant plus dégradée que se cumulent les pollutions agricoles et urbaines (herbicides). Les Flandres, l'Avesnois, le Cambrésis, le Béthunois et le Douaisis sont assez sensibles à ces pollutions. Le programme Ecophyto a été mis en place en 2008 pour répondre à cet enjeu.

L'érosion affecte aussi la qualité de l'eau, en entraînant par ruissellement particules solides, nitrates et pesticides dans les cours d'eau et plans d'eau.

- <u>Ecoulement des eaux :</u>

En zone rurale, l'agriculture entretient en grande partie le réseau hydraulique des plaines basses (Flandre et Scarpe-Escaut) et contribue ainsi à l'écoulement des eaux à faible débit. Elle est tributaire des ouvrages hydrauliques de pompage et d'évacuation à la mer des eaux de surface et en particulier des voies navigables en surplomb. L'élévation du niveau de la mer à marée basse que pourrait causer le changement climatique, augmentera les frais de pompage pour l'évacuation des eaux de surface à la mer.

Climat Air Energie

Le Schéma Régional Climat Air Energie stratégie régionale de lutte contre le changement climatique, co-pilotée par l'Etat et la Région, vise à décliner au niveau régional les engagements de la France au niveau mondial et européen. Il a dressé un diagnostic et des orientations :

- aux émissions de gaz à effet de serre, auxquelles l'agriculture contribue à hauteur de 7 % en région contre 20 % au niveau national, du fait de la part proportionnellement importante des autres secteurs émetteurs (densité de logements et de commerces, transports et industries). Ces émissions sont notamment liées aux consommations d'énergie mais aussi issues de l'épandage d'intrants azotés et de la fermentation entérine des bovins (protoxyde d'azote et méthane),
- aux polluants atmosphériques intégrant les micro-particules PM 10 et PM2,5 et les oxydes d'azote, nocifs pour la santé humaines; pour les particules fines la contribution de l'agriculture est estimée à 14,9 % des émissions (contre 25% au niveau national). Le secteur représente par ailleurs l'essentiel des émissions d'amoniaque et 6 % des émissions de NOx. Les émissions directes de particules sont notamment liées à la combustion du gasoil (engins agricoles et chauffage des bâtiments), aux poussières minérales (érosion éolienne et travail du sol) et organiques (travaux de récolte et silos). Les émissions « indirectes » sont issues de la transformation des aérosols provoqués par des émissions gazeuses (oxydes d'azote et ammoniaque).
- aux consommations d'énergie directe, dans lesquelles on retrouve la consommation des engins agricoles, le chauffage des bâtiments, le stockage froid, et les consommations électriques (éclairage, ventilation, pompes…). L'agriculture n'intervient qu'à hauteur de 1 % de la consommation totale d'énergie en Nord – Pas-de-Calais du fait de la part proportionnellement importante des autres secteurs (densité de logements et de commerce, transports et industries), mais les mesures visant à réduire ces consommations peuvent s'avérer très efficaces et efficientes en lien avec l'amélioration des performances économiques des exploitations.
- à la production d'énergies renouvelables et de biomatériaux. L'agriculture peut être actrice de diverses manières, en développant :
    - la production de biomasse, (bois-énergie, bois d'œuvre, bois d'ornement, valorisation des sous-produits des cultures et des élevages…),
    - la méthanisation des effluents d'élevage, pour produire du biogaz injectable au réseau ou valorisable en cogénération (électricité et chaleur),
    - l'énergie solaire, photovoltaïque (production d'électricité) ou thermique (production de chaleur),
    - les autres énergies de chauffage : pompes à chaleur géothermique et aérothermique,
    - l'énergie éolienne.
- à la capacité de stocker le carbone dans les sols, capacité à relier au taux de matière organique des sols.

LE SRCAE précisera des mesures et objectifs en matière de réduction des intrants azotés de synthèse et de substitution par des engrais organiques, un développement des techniques de travail simplifié du sol adaptées, un soutien de l'élevage herbagers afin de permettre un maintien durable des surfaces de prairies et un développement des circuits courts et de l'agriculture biologique.

Par ailleurs le secteur de l'agroalimentaire représentait en 2009 : 7,4 % des rejets en CO_2, 7 % des rejets en SO_2, 8,2 % des rejets en NOx, 10,6 % des rejets en COVNM (Composés organiques volatils non méthaniques), 8,1 % des rejets poussières et 0,5 % des rejets en Plomb[11]. La réduction des émissions, via l'amélioration de l'efficacité énergétique, représente donc un enjeu fort pour le secteur, tant au niveau de la lutte contre le changement climatique qu'au niveau de la réduction de sa vulnérabilité à la hausse des prix de l'énergie.

Une évolution continue des pratiques, pour mieux intégrer les enjeux environnementaux

Pour prendre en compte ces différents enjeux, l'évolution des pratiques agricoles est préconisée. Depuis les années 70, des initiatives ont déjà été prises et se sont amplifiées ces dernières années.

- Années 1970-1980 : le progrès des pratiques environnementales demeure durant cette période essentiellement fondé sur une motivation économique ou directement liée à la pérennité de l'activité agricole (réduction des consommations d'énergie, programme Fertimieux pour la réduction des amendements azotés, lutte contre l'érosion).
- Années 1990-2000 : c'est la période de lancement des premiers programmes agroenvironnementaux, notamment dans la région sur l'entretien des prairies, les linéaires de haies, le marais de St Omer, la plaine de l'Yser, l'entretien des fossés et watergangs. La notion de bonnes pratiques émerge également, avec l'objectif de toucher un maximum d'agriculteurs. Le programme de mise aux normes des élevages est lancé.
- Année 2000-2007 : le niveau réglementaire se renforce avec la mise en place de l'écoconditionalité en 2005, qui soumet l'octroi des aides du 1er pilier au respect de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé (santé publique, santé des animaux, santé des végétaux) et de protection animale, et les mesures agroenvironnementales de poursuivent. La prairie permanente est protégée dans le cadre des zones vulnérables et de l'éco-conditionnalité, la mise aux normes des bâtiments d'élevage se poursuit. En 2001 la région est entièrement classée zone vulnérable au titre de la directive cadre sur l'eau.
- A partir de 2007 : le Grenelle de l'environnement insuffle de nouvelles dispositions, comme le plan Ecophyto qui vise une réduction de 50 % des utilisations de produits phytosanitaire d'ici à 2018 si possible et 20 % de surface en agriculture biologique en 2020. Le second pilier de la PAC se renforce avec le PDRH et sa déclinaison régionale, le DRDR. Des schémas régionaux concernant les grands enjeux environnementaux seront élaborés (SRCAE, SRCE, pris en compte par le PRAD).

Les bonnes pratiques et nouvelles préconisations sont donc aujourd'hui nombreuses. Elles peuvent constituer des réponses aux différents enjeux de durabilité de l'agriculture.

[11] *Cf. « l'Industrie au regard de l'environnement » 2010, DREAL Nord-Pas-de-Calais*

Pratiques	Quels enjeux sont concernés?	Quel impact sur l'économie agricole ?
Semence : amélioration variétale (pour optimisation azote et phyto)	Energie, climat, qualité de l'air, sol, biodiversité, eau	Optimisation sur les intrants sans nuire à la qualité et à la productivité
Travail du sol : simplification du travail, matériels adaptés	(+) Energie, qualité de l'air (PM10), sol, érosion, biodiversité (-)air et eau (phyto, transferts phosphore, et pertes gazeuses azote)	Economie (temps, énergie) et bénéfice agronomique sur le long terme, mais pression parasitaire potentiellement plus forte
Couverture des sols en hiver	Erosion, eau, biodiversité	Travaux supplémentaires mais bénéfices agronomiques (qualité des sol, complexe argilo-humique).
Bandes enherbées, haies, arbres isolés, mise en place ou maintien de prairies	Erosion, eau, biodiversité, paysage	Coût mais interêt possible (lutte intégrée, effet brise-vent pour les haies)
Recours aux légumineuses dans les assolements	Qualité de l'air, énergie, sol	Bénéfice agronomique, économies en intrant mais difficultés de valorisation économique des légumineuses
Alimentation animale : (beaucoup de stratégies nutritionnelles encore expérimentales : légumineuses, lin, additifs naturels, concentrés céréales,…)	Qualité de l'air, climat, énergie	Selon solutions adoptées : plus d'autonomie économique ou surcoûts possibles, possibles impact sur la santé animale ou sur les rendements
Enfouissement de matière organique, raisonnement de ces apports (plan de fumure)	Sol, qualité de l'air, eau	Autonomie de l'exploitation Economie d'engrais minéraux
Qualité des effluents d'élevage	Sols, qualité de l'air, climat, eau	Nécessité de maîtriser la qualité et des effets à long terme sur les sols (connaissances à acquérir) Economie d'engrais minéraux Eventuellement travaux ou coûts supplémentaires
Qualité des boues et compost urbain		
Qualité des boues et déchets IAA		
Gestion du stockage et des effluents	Eau, qualité de l'air, climat	Coûts partiellement compensés par aides à la couverture des fosses (PMBE,…) Travail supplémentaire potentiel
Méthanisation et compost	Climat, qualité de l'air, eau, sol	Revenu complémentaire mais nécessité d'être attentif à la rentabilité des projets
Apport en azote : fractionnement, réduction	Climat, qualité de l'air, eau, énergie	Economie sur les intrants mais nécessité d'être rigoureux pour éviter les risque de pertes sur la production et la qualité.
Baisse de l'utilisation des phyto (traitements raisonnés, lutte intégrée, assolement allongés,…)		
Economie d'énergie dans les passages aux champs (réglage, adaptations matériels)	Energie, qualité de l'air, climat	Coûts de fonctionnement moindre, rentabilisant les éventuels investissements
Economie d'énergie dans les bâtiments d'élevage		Investissement à rentabiliser sur le moyen ou long terme (avec aides PPE)
Production de biomasse et d'énergie renouvelable		

La conditionnalité des aides : approche réglementaire[12]

La conditionnalité des aides est mise en place depuis 2005 : pour pouvoir percevoir les aides agricoles, les exploitants agricoles doivent respecter des exigences de base en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé (santé publique, santé des animaux, santé des végétaux) et de protection animale : obligation de non destruction des espèces protégées et de leurs habitats, obligation de maintien de la surface en prairies permanentes, obligation d'implantation d'une couverture automnale et hivernale, maintien des particularités topographiques (haies, arbres, mares,…), utilisation conforme des produits phytopharmaceutiques,…

Cette conditionnalité évolue régulièrement : ainsi depuis 2011, les exploitants agricoles ont l'obligation d'installer des bandes tampons enherbées le long des cours d'eau.

Du fait du classement de la région en zone vulnérable, les exploitants agricoles du Nord Pas de Calais doivent également respecter des conditions renforcés sur la gestion de l'azote. En 2012, l'exigence de couverture automnale et hivernale des sols atteint 100 % des terres agricoles.

Des mesures agroenvironnementales adaptés aux enjeux, s'appuyant sur la contractualisation

A la conditionnalité obligatoire s'ajoute le dispositif des mesures agroenvironnementales (MAE), prévu dans le document régional de développement rural.

La programmation de développement rural 2007-2013 vise à accompagner les mutations de l'espace rural et est cofinancée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et par des financements de l'Etat, du Conseil Régional et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Les MAE visent essentiellement à préserver ou rétablir la qualité de l'eau et à limiter la dégradation de la biodiversité. Elles permettent de répondre à des enjeux localisées ou de préserver des ressources remarquables, en priorité dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Elles sont contractualisées par les exploitants agricoles pour une durée de 5 ans.

Des zones d'action prioritaires ont été établies dans la région, où les enjeux de préservation de la biodiversité (Natura 2000), de sites remarquables (zones humides), de protection des ressources en eau et d'autres enjeux spécifiques tels que l'érosion ou le paysage ont été reconnus comme prioritaires. Les opérateurs des territoires, sous réserve d'être en mesure d'établir des diagnostics territoriaux, ont pu définir des projets agro-environnementaux pour répondre à ces enjeux.

La programmation 2007-2012 a vu se mettre en place 26 territoires de projets

---

[12] *Pour plus de précisions on pourra se référer aux fiches sur la conditionnalité des aides 2012 disponibles sur le site du ministère en charge de l'agriculture : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/Fiches-techniques-Conditionnalite*

Enjeu	Opérateurs porteurs de projets en 2012 (21)	Territoires porteurs de projets en 2012 (26)
Natura 2000	PNR Avesnois PNR Caps et Marais d'Opale PNR Scarpe Escaut Institut interdépartementale Pas de Calais/Somme pour l'A	Site 38 Sites 4, 11, 12 ,14, 15 ,25 Sites 32, 33, 34 Moyenne et Basse Vallée de l'Authie
DCE	Chambre d'agriculture de Région PNR Avesnois Lille Métropole Communauté Urbaine	Bassin versant de St Aubin-Sars Poteries Eau Avesnois Champs captants du Sud de Lille
Zones humides	Chambre d'agriculture de Région PNR Caps et Marais d'Opale PNR Scarpe Escaut	Boucles de la Lys Basse vallée de la Slack Prairies humides des plaines de la Scarpe Escaut Marais Audomarois
Erosion	Chambre d'agriculture de Région SMAGEAa Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique	 Territoire "erosion" du SMAGEAa Bassin versant de la Selle
Paysage	Chambre d'agriculture de Région PNR Avesnois PNR Caps et Marais d'Opale PNR Scarpe Escaut Les 13 pays de la région NPdC	Pays du Sambre Avesnois et bocage du PNR Avesnois Pays du Boulonnais et bocage du PNR Caps et Marais d'O Pays Pévélois et bocage du PNR Scarpe Escaut Pays du Cambrésis Pays Coeur de Flandre Pays des Moulins de Flandre Pays du Calaisis Pays Monteuillois Pays de Saint Omer Pays de la Lys Romaine Pays des 7 vallées Pays du Ternois Pays d'Artois

Sur la période 2007-2012 inclus, les MAET engagées pour les 5 enjeux ont mobilisé au total 21,5 millions d'euros, tous financeurs confondus. Les sommes mobilisées pour ces MAET ont encouragé majoritairement des actions de maintien de l'élevage herbager et d'entretien des haies assez proche des pratiques habituelles identifiées dans les territoires. Sur la période 2007-2011, on dénombre 772 bénéficiaires, soit environ 5.7% des exploitations de la région engagées dans une MAET.

	Natura 2000	DCE	Zones humides	Erosion	Paysage
Part du budget MAET mobilisé par enjeu	1,7%	29,8%	3,8%	4,3%	60,4%
SAU des territoires ouverts/SAU régionale	0,1%	3,1%	0,4%	6,0%	40,6%
Hectares engagées entre 2007 et 2011	183,69	4 707,41	562,00	722,30	9 015,06
Kilomètres linéaires (haies, fossés, ripisylves, fascines) engagés entre 2007 et 2011	12,7	1 111,3	76,1	140	1 821
Eléments unitaires (arbres isolés têtards, mares) engagés entre 2007 et 2011	81	279	356	0	12795

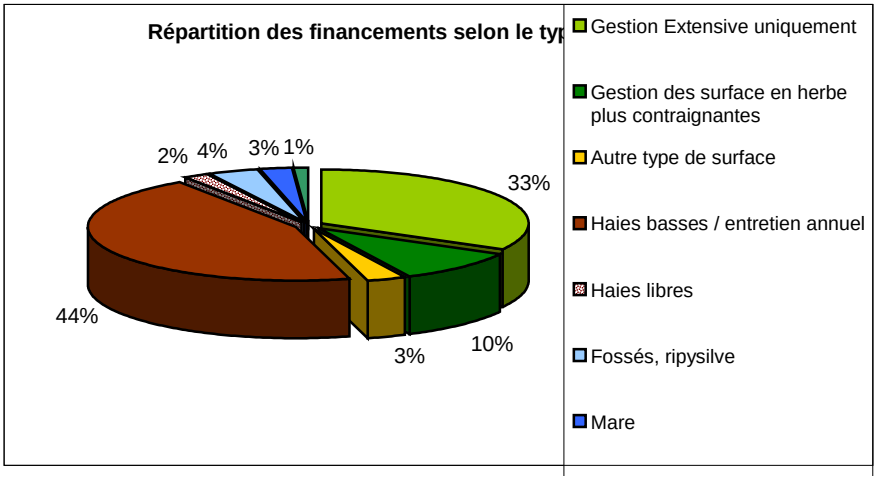

La région souffre de l'hétérogénéité des souscriptions entre territoires, 42% des bénéficiaires se concentrent sur le territoire de l'Avesnois, induisant un déséquilibre sur l'ensemble de la Région. On note également un faible engagement des surfaces en grandes cultures, la quasi-totalité des surfaces engagées étant des surfaces en prairies.

Pour viser ces types de cultures, l'agence de l'eau Artois-Picardie a mis en place un Programme Eau et Agriculture, validé en tant que programme expérimental sous le régime des aides d'Etat par la Commission Européenne, et poursuivant les mêmes objectifs de changement des pratiques pour une réduction des pollutions diffuses, à destination des exploitations en grandes cultures.

Des aides à l'investissement

Ces aides sont, pour la majorité, contenues dans le Document Régional de Développement Rural (DRDR). En plus de constituer une aide à la modernisation, elles comportent un volet environnemental. Il s'agit :

- Le PVE (Plan végétal pour l'environnement)

Il concerne les productions végétales (notamment grandes cultures). Les investissements sont ciblés sur les enjeux eau (nitrates, phytosanitaires et prélèvements), érosion, biodiversité (création de haies). Plus de 680 dossiers ont été financés entre 2007 et 2011, pour un montant d'aide total de 4,6 millions d'euros. 90 % des bénéficiaires étaient spécialisés en grande culture et les investissements étaient souvent liés aux questions phytosanitaires.

Au PVE, il convient d'ajouter les aides aux investissements non productifs : traitement des eaux, aires de remplissage, compteurs…

- Le PPE (Plan de performance énergétique)

Il soutient les aménagements relatifs aux économies d'énergie (isolation, systèmes de régulation, récupérateurs de chaleur) et la création d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, géothermie, chauffage solaire, chaudière à biomasse). Les investissements collectifs des CUMA y sont intégrés. La sélection des dossiers de méthanisation a fait l'objet d'un appel à candidature national, à relayer maintenant au niveau régional. Compte tenu des conditions économiques (investissements initiaux, prix actuel de l'énergie), la production d'énergies renouvelables dépend en grande partie des politiques d'accompagnement. 250 dossiers avaient été financé entre 2009 et 2011, pour un montant total d'aide de 2,1 millions d'euros. 67 % des bénéficiaires étaient en polyculture-élevage, 31 % en grandes cultures.

En 2010, 142 exploitations avaient une installation énergie renouvelable, source d'économie d'énergie, voire de revenus nouveaux.

- Le PMBE (Plan de modernisation des bâtiments d'élevage)

Il ne finance pas les dépenses liées au poste de gestion des effluents d'élevage, qui doit être aux normes lors de l'investissement. Par contre la conception des installations, et l'insertion paysagère des petits projets, peuvent être aidés par les collectivités territoriales. Les Jeunes Agriculteurs peuvent bénéficier par dérogation de l'aide pour les investissements de mise aux normes des effluents d'élevage. Au total 24 millions d'euros d'aide ont été attribués pour près de 1 300 dossiers. Près de 90 % des investissements allaient à des productions bovines (17 % des exploitations ayant des bovins en région ont été bénéficiaires), 5 % pour des productions porcines, 4 % pour de la volaille.

Les démarches de certification

Ce sont des certifications qui sont délivrées aux agriculteurs sous conditions d'application d'un cahier des charges et validées par un organisme de certification de ces engagements.

L'agriculture biologique est le principal cahier des charges en faveur de l'environnement. Depuis 2011, la certification environnementale, basée sur 3 niveaux d'exigence progressifs, peut être mis en oeuvre. Par ailleurs, un certain nombre de structures de l'aval mettent également en place leurs cahiers des charges, influant fortement sur les pratiques mises en œuvre et se focalisant sur les aspects qualité des produits.

ECOPHYTO 2018 : un engagement du Grenelle pour diminuer l'utilisation des phytosanitaires

Le plan Ecophyto 2018 visant à réduire de moitié, si possible, en 10 ans, l'usage des pesticides est décliné au niveau régional sous l'égide du Préfet de région et fédère l'ensemble des actions conduites. Ce plan est au centre des engagements de la profession agricole, en application du Grenelle de l'Environnement en faveur d'une agriculture à la fois productive et écologiquement responsable rationalisant au mieux l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le plan est structuré en 8 axes :

- Axe 1 : évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides (indicateurs) ;
- Axe 2 : recenser, diffuser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides, en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert ;
- Axe 3 : innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides (action de recherche mise en œuvre au niveau national, mais pouvant mobiliser des acteurs régionaux) ;
- Axe 4 : former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides ;
- Axe 5 : renforcer les réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides ;
- Axe 7 : réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole ;
- Axe 8 : organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

La mise en place du plan Ecophyto 2018 s'appuie sur l'expérience acquise et utilise les dispositifs de soutien des agriculteurs pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et sécuriser leur utilisation. En 2010, 18,5 % de la SAU n'a reçu aucun herbicide. 6 % de la SAU n'a reçu aucun traitement phytosanitaire, ni engrais minéral (63 % de ces surfaces sont des surfaces toujours en herbe).

Par ailleurs, un certain nombre de réalisation peuvent déjà être présentées :

- Réseau de fermes de référence

5 réseaux de ferme sont constitués en région Nord Pas de Calais. L'objectif des réseaux de fermes de référence est d'acquérir des références sur des pratiques économes en produits phytosanitaires et de servir de ferme de démonstration auprès des agriculteurs. Par ailleurs un réseau de fermes DEPHY, focalisé sur l'expérimentation et la démonstration, s'est également constitué.

- Formation

Afin d'apporter un niveau de connaissance identique sur les pratiques agricoles et sur les risques d'utilisation des produits phytosanitaires auprès des agriculteurs, un certificat national individuel est mis en place : le Certiphyto. Près de 7 000 agriculteurs ont déjà suivi cette formation en Nord-Pas-de-Calais.

- Surveillance en temps réel des maladies et ravageurs pour traiter au plus juste

Un dispositif de surveillance de l'état sanitaire des cultures rassemble plus de 30 partenaires dans la région. 382 parcelles sont suivies régulièrement par 185 observateurs. Les éditions sont disponibles sur le site Internet de la DRAAF (rubrique santé et protection des végétaux). Le bulletin ZNA (zones non agricoles) destiné aux collectivités, aux entreprises d'espaces verts et aux jardiniers amateurs est disponible depuis fin 2011.

- Adhésion des jardiniers amateurs et des collectivités

Le plan Ecophyto 2018 s'adresse également à un public de non agricole. Des actions de communication et de sensibilisation des jardiniers amateurs et collectivités sont mises en place en région.

Une agriculture en interaction avec son environnement	
Atouts et opportunités	Faiblesses et pressions
Une agriculture qui façonne le paysage régional et forge l'identité locale, facteurs essentiels du cadre de vie - des paysages très spécifiques, issus de l'agriculture - une forte présence dans le territoire Des sols globalement de bonne qualité, pouvant contribuer à la biodiversité Des services rendus par l'agriculture à l'urbain : - épandage des boues urbaines sur les terres agricoles - entretien de l'espace non artificialisé - circuits courts, approvisionnement local et services divers par la diversification des activités agricole. Une diversité de production à valoriser, une autonomie à renforcer en faveur de la prise en compte de l'environnement - des rotations et adaptations culturales possibles pouvant limiter l'usage d'intrants - des capacités d'amendements organiques - des possibilités pour renforcer l'autonomie à l'échelle de l'exploitation ou du territoire Des politiques, une sensibilisation et des actions mises en place pour réduire les impacts : - conditionnalité des aides (bandes enherbées, directive nitrates…) - les mesures agroenvironnementales - les aides à l'investissement - Plans nationaux : ECOPHYTO 2018 L'agriculture actrice de la Trame verte et bleue - Une reconquête des messicoles par la diminution des intrants en région à renforcer - Des milieux fragiles encore entretenus par l'agriculture (zones humides, coteaux calcaires) - Une certaine biodiversité domestique préservée Une agriculture qui a peu recours à l'irrigation, faibles prélèvements en eau de l'agriculture (moins de 4 % des prélèvements régionaux) Une mobilisation des acteurs, une volonté de certaines filières et des actions pour développer l'agriculture biologique Des ressources pour la lutte contre le changement climatique : - rôle de stockage du carbone - possibilités de production d'énergie renouvelable - des économies d'énergie à rechercher Une capacité à évoluer pour répondre au défi environnemental - bon niveau de formation - capacité régionale en expérimentation en partie dirigée vers cet objectif	La diminution du nombre d'exploitations et la spécialisation s'accompagne d'une banalisation du paysage Un enjeu paysage peu pris en compte dans les décisions L'intégration paysagère des bâtiments agricoles doit être améliorée Concurrence sur le foncier exacerbée, diminution en particulier des surfaces de prairies (liée au recul de l'élevage en particulier) Une érosion des sols localement problématique Coexistence urbain/agricole parfois difficile : - transport, accès aux parcelles, déplacement du matériel - nuisances olfactives - une image plutôt négative de l'agriculture par l'urbain, une certaine stigmatisation par les médias . Des systèmes globalement dépendant des intrants, des phytosanitaires, des amendements, de l'énergie Une tendance à la spécialisation Une pression sur les milieux à réduire - impacts sur la biodiversité - qualité de l'eau et de l'air - érosion des sols Des actions à renforcer pour permettre le maintien d'une activité agricole adaptée à la gestion de milieux fragiles et d'importance écologique forte Une agriculture biologique peu développée, une conversion difficile pour des structures régionales productives Une faible recherche en région sur la mesure des impacts de l'activité agricole sur les milieux et sur le développement de pratiques agronomiques adaptées au contexte régional et favorisant des modes de production intégrés.

Quel contexte pour l'agriculture de demain ?

Le contexte économique a fortement évolué ces dernières années, et particulièrement en Europe depuis 1992 et les réformes successives de la PAC qui ont ouvert le marché des matières premières agricoles. L'agriculture doit aussi tenir compte de nouvelles demandes de la société, qu'elles prennent des formes réglementaires ou de choix de consommation.

Des prix de plus en plus volatils et en hausse

Les prévisions de ce paragraphe sont tirées de la synthèse réalisée par le ministère de l'agriculture sur plusieurs exercices de prospective à l'échelle mondiale[13].

Les perspectives d'évolution de la production à l'échelle mondiale divergent selon les familles de scénario. Elles oscillent autour de + 50 % pour les scénarios tendanciels qui misent sur une intensification globale importante (hausse des rendements) et sur une faible extension des surfaces cultivées. En Europe de l'ouest, cette hausse des rendements sera sans doute limitée.

Par ailleurs, la production de biomasse pourrait changer la donne, sans que la quantification de cette réorientation des cultures soit clairement établie.

D'autres scénarios envisagent une limitation de l'intensification, compensée notamment par une extension des surfaces cultivées. Ils s'appuient sur des hypothèses d'orientations politiques différentes à l'échelle du globe et moins probables.

Face à l'offre, la demande alimentaire augmentera sous l'effet de deux leviers :

- la hausse de la population mondiale. Le chiffre de 9 milliards d'individus est régulièrement avancé pour l'horizon 2050. L'INSEE avance le chiffre de 70 millions d'habitants en France en 2050.
- le changement de régime alimentaire d'une partie de la population mondiale. Les habitants des pays émergents pourraient réorienter leur consommation vers les produits d'origine animale qui nécessitent des productions végétales en quantité importante. Néanmoins ce changement peut prendre des ampleurs très différentes d'un scénario à l'autre, ce qui empêche des prévisions fiables.

Dans ce contexte particulièrement incertain, les cours des produits agricoles semblent avoir acquis un caractère volatil marqué. Il s'agit d'un phénomène aux causes multiples, difficiles à hiérarchiser. Sont ainsi mis en avant la réduction des stocks, les évènements climatiques extrêmes, la demande pour les agrocarburants, la demande pour les pays émergents, la spéculation sur ces matières,…

Les prix des facteurs de production connaissent également des variations de cours fortes. Les produits issus de ressources non renouvelables (carburant, azote minéral,…) connaissent par ailleurs une hausse tendancielle liée à leur raréfaction. Les coûts de production seront donc globalement plus élevés. Ceci est particulièrement vrai pour les ressources énergétiques et cela aura un impact sur les évolutions des systèmes de production[14].

---

[13] La production agricole mondiale à l'horizon 2050 : comparaison de quatre prospectives. Analyse n°28. Centre d'étude et de prospective. 2011. La demande alimentaire en 2050 : chiffres, incertitudes et marges de manœuvre. Analyse n°27. Centre d'étude et de prospective. 2011.

[14] On pourra se référer aux travaux de prospectives du groupe de travail Agriculture Energie 2030, synthétisés dans Analyse n°26 – 2010 - MAPRAAT

Il devrait en résulter des résultats économiques incertains, qui compliqueront les investissements et les stratégies à moyen, long terme en général. Par ailleurs, dans un contexte libéralisé, la compétitivité des exploitations devra être observée de près.

La nouvelle PAC

Dans le cadre de l'élaboration de la PAC de l'après 2013, la Commission a présenté le 12 octobre 2011 un ensemble de propositions législatives destinées à rendre la PAC plus efficace. L'approbation des différentes réglementations et des actes d'application par le Parlement Européen et le Conseil européen est attendue d'ici la fin 2013, afin que la réforme de la PAC puisse entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2014.

Les négociations sont encore en cours et il serait prématuré de déterminer la teneur de la PAC de l'après 2013. Deux grandes tendances peuvent toutefois être prises en compte dans l'élaboration d'un projet pour l'agriculture régionale :

- un « verdissement » global de la PAC
- un basculement d'une partie des fonds du premier pilier vers le second pilier. L'agriculture régionale, qui pourrait alors voir son enveloppe globale diminuer, doit donc réussir à mobiliser le 2nd pilier

Les exigences des consommateurs

Au delà de la réglementation, l'influence de l'acte de consommation pourrait infléchir la demande alimentaire globale.

Le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) est, pour la France, un des principaux instituts s'intéressant à ces questions de consommation[15].

Les achats des français semblent s'orienter vers des produits plus transformés et la consommation de produit de base est globalement en baisse pour la majorité d'entre eux : fruits et légume frais, pain, pomme de terre, viande rouge. Ces produits plus transformés sont plus faciles à préparer et s'adaptent à un mode de vie moins « domestique » (repas prix à l'extérieur) et à des repas simplifiés (abandon de la structuration en 3 composantes).

Les questions santé peuvent également influer sur les habitudes alimentaires. L'exemple du beurre, dont la consommation a diminué est un exemple parmi d'autres. Globalement le lien entre alimentation et santé est mieux perçu : en 2007 89 % des individus pensaient que la façon dont il mange influe sur leur état de santé, contre 75 % en 1997. Les effets des crises sanitaires, pour la consommation de viande ou de légumes, sont également connus. Ces évènements sont imprévisibles et leurs effets variables sur la consommation dans le temps.

Toutefois, les habitudes ne prennent pas de caractère radical : les compléments alimentaires ne s'implantent pas dans les habitudes alimentaires des français et la notion d'aliment-santé ne s'affirme pas complètement.

Un point semble aujourd'hui retenir l'attention des consommateurs sur la qualité sanitaire : les traitements administrés dans l'élaboration des produits qu'ils achètent ainsi que la présence d'OGM.

---

[15] On pourra notamment consulter le rapport de Fanette Recours, Pascale Hebel, Catherine Gaignier. Exercice d'anticipation des comportements alimentaires des Français. CREDOC. Cahier de recherche n°222. 2005.

Toutefois, en Nord - Pas de Calais, la consommation de fruits et de légumes, comme celle de poisson ou de féculents, est moins importante que dans le reste de la France, alors que celle de boissons sucrées est plus répandue. De même, la diversité alimentaire est moindre dans la région que dans le reste de la France, sans que n'intervienne le niveau de revenu [16].

La demande en produits sous signe de qualité ne suit pas forcément une progression. Globalement ce critère a perdu de l'importance face au critère prix. Les labels les plus reconnus sont les plus anciens (AOC, Label rouge,…). La consommation de produits issus de l'agriculture biologique est en hausse régulière : la proportion de ménage déclarant ne jamais acheter de produits bio est passé de 80 à 67 % entre 1997 et 2007. La question de la proximité semble par ailleurs prendre une place dans les choix des consommateurs. L'évolution des étiquetages (pour l'impact environnemental notamment) pourrait aussi jouer un rôle.

En parallèle la « cuisine-loisir » se développe également et le caractère convivial et sociable du modèle alimentaire français reste important aux yeux des consommateurs.

Toutefois, les facteurs déterminants des choix de consommation restent les conditions et modes de vie et les moyens économiques des ménages, particulièrement en Nord Pas de Calais. La crise économique de 2008 a contribué à rendre le critère prix prépondérant dans les choix de consommation, détrônant le critère hygiène et santé.

Les impacts du changement climatique sur l'agriculture

A long terme, le changement climatique pourrait également venir modifier le contexte dans lequel l'agriculture régionale évolue.

Le livre vert du projet Climator[17] retient pour la région, à l'échéance 2050 :

- une hausse des températures et une baisse des précipitations, soit une dégradation du déficit hydrique
- des conséquences sur les rendements des différentes productions (hausse du blé et le maïs, maintien pour le colza), un développement possible pour la production de tournesol. Le maïs grain pourrait prendre plus de place.

L'étude AVEMAC[18] en reprenant les hypothèses tendancielles (son scénario « chaud ») :

- rejoint les conclusions sur le climat pour la région même si la région Nord - Pas de Calais apparaît peu impactée comparativement à d'autres régions européennes.
- mais prévoit pour les rendements : blé plutôt en baisse (prépondérance de la limitation en eau), colza plutôt en baisse.
- et confirme la possibilité du tournesol.

Un autre impact pourrait concerner les zones basses (polder des Wateringues,…) qui seraient plus difficilement protégées face à la montée du niveau de la mer (0,4 à 0,6m, voire 1m).

Les conséquences seraient donc nuancées pour l'agriculture régionale.

---

[16] Source Baromètre Santé Nutrition mars 2010

[17] Nadine Brisson, Frédéric Levrault, EDITEURS. Changement climatique, agriculture et forêt en France : simulations d'impacts sur les principales espèces. Le livre vert du projet CLIMATOR (2007-2010). ADEME. 336p.

[18] Donatelli et all. Assessing agriculture Vulnerabilities for the design of effective measures for adaptation to climate change (AVEMAC Project). Commission européenne. 2012.

Le contexte à venir dans lequel s'inscrira l'agriculture régionale est donc marqué par les incertitudes. Globalement, la variabilité à laquelle seront confrontés les acteurs du monde agricole et agroalimentaire devrait augmenter, à différents points de vue : variabilité des cours des matières premières, variabilité des conditions climatiques. L'adaptabilité et la capacité de résistance des systèmes sera donc sans doute mise à l'épreuve.

Bilan de l'agriculture régionale

Un poids économique et social

- Le contexte pédoclimatique est favorable à la productivité de l'agriculture et à la diversité des productions.
- Ces bonnes conditions ont conduit à une importante mise en valeur du territoire par l'agriculture. Elle est de ce fait créatrice et gestionnaire des paysages ruraux et elle participe à l'identité régionale. C'est un acteur majeur de l'aménagement du territoire.
- Les performances agricoles traduisent les compétences et le niveau technique des exploitants. Ils sont globalement bien formés et les réseaux de développement et de formation, bien développés en région, contribuent à faire évoluer ces compétences.
- Les performances économiques sont confirmées. Les filières de valorisation aval et amont sont présentes, la « première transformation » étant fortement liée aux bassins de production : troisième région française pour le chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire, premier rang pour l'exportation (12,5 % des ventes nationales). Les systèmes de production, de l'exploitation à la transformation, génèrent ainsi de l'emploi et des richesses, notamment en milieu rural.
- L'apport des aides européennes est marqué par l'importance de la contribution du premier pilier de la PAC pour la région. Les éventuels rééquilibrages du soutien européen et le « verdissement » de la PAC pourraient avoir un impact sur les concours publics à l'agriculture. L'accroissement de la volatilité des marchés sera également un facteur fragilisant.
- Les perspectives régionales particulières d'évolution du travail agricole sont à bien anticiper : la part de la main d'œuvre familiale autrefois importante diminue, la part des salariés augmente, et les formes sociétaires se développent.

Des capacités d'adaptation

- La diversité des productions et des exploitations (taille des structures, spécialisées ou non, individuelles ou sociétales) constitue également une richesse régionale. Il n'y a pas un modèle unique, ni de modèle d'évolution unique. Les surfaces herbagères sont notamment bien développées et les élevages hors-sol restent ancrés à des surfaces cultivées. C'est un atout à la fois économique et environnemental et cela confère des capacités d'autonomie aux exploitations régionales. Par ailleurs, les installations de la dernière décennie contribuent à cette diversité. Néanmoins cette diversité tend à s'éroder : les exploitations se concentrent, la diversité des productions diminuent et les installations ne compensent plus un vieillissement marqué de la population agricole.
- La moindre spécialisation des exploitations et leur taille moyenne peut par ailleurs être considérée comme une faiblesse : les amortissements des investissements peuvent être lourds, la dépendance aux prêts bancaires forte et les coûts de production relativement élevés par rapport à d'autres régions agricoles.
- Le milieu physique, le potentiel humain et la diversité des productions constituent des facteurs d'adaptation aux crises et aux évolutions réglementaires : volatilité des prix, fluctuation des marchés, réglementation environnementale, demandes sociétales…
- Les débouchés sont également diversifiés (débouchés locaux, agroalimentaires, négoce, export), les entreprises et infrastructures correspondantes sont présentes.
- Néanmoins l'organisation économique, nécessaire compte tenu de la concentration de l'aval, n'est pas toujours bien établie et cela peut fragiliser les performances de certaines filières.

Une région au cœur et au carrefour de l'Europe

- Le bassin de consommation régionale de 4 millions d'habitants constitue un débouché important.
- La région bénéficie d'une situation privilégiée en Europe, ainsi que des infrastructures de transport nécessaires. Cela a permis une implantation privilégiée des industries agroalimentaires nationales ou internationales. Le canal Seine Nord, le réseau portuaire et les capacités de stockage sont des atouts spécifiques pour le développement des échanges transfrontaliers et trans-régionaux.
- Parallèlement, la diversité agricole confère de bonnes capacités d'autonomie de l'agriculture régionale et limitent la dépendance aux ressources importées.

Un tissu rural régional au contact d'une société urbaine dense

- L'espace agricole se réduit, notamment du fait de l'artificialisation des sols. Les agriculteurs sont peu représentés en amont des processus d'aménagement de l'espace et les réalités agricoles sont souvent mal prises en compte. Les problèmes d'accès au foncier se répercutent notamment sur les installations. La préoccupation pour la limitation de l'artificialisation semble partagée par les acteurs régionaux. Par ailleurs au niveau législatif national la loi Grenelle II de 2010 a introduit des objectifs de modération de la consommation de foncier dans les SCOT et la loi de modernisation de l'agriculture de 2010 a mis en place les Commissions Départementales de Consommation des Espaces Agricoles et l'objectif de réduction par deux de pertes de foncier agricole, ce qui en Nord - Pas de Calais revient à passer de 2 000 à 1 000 hectares perdus par an.

- La population agricole tend à décliner du fait de la concentration des exploitations. Cela signifie une représentation devenue minoritaire au sein des instances locales, même en milieu rural. L'installation est rendue difficile par le contexte de pression sur les terres. Or elle permet de freiner la tendance à la disparition des exploitations, et de maintenir un maillage agricole diversifié, une ambiance agricole locale, et d'assurer les dynamiques économiques et environnementales nouvelles.
- Compte tenu des tendances actuelles (diminution de la population agricole, crise économique, libéralisation,…), les solidarités agricoles pourraient être mises en avant, notamment pour faciliter les débuts de carrière, conforter les structures et les systèmes de production.
- La proximité urbaine peut par ailleurs générer des conflits préjudiciables pour l'économie agricole. La faible part d'espaces naturels et forestiers conduit à une demande sociétale accrue pour ce type de milieux. Il y a une méconnaissance du métier agricole alors que c'est une activité qui participe des équilibres territoriaux. Cette perception peut, entre autres, décourager les vocations.
- Or l'agriculture joue un rôle important et produit des aménités pour cette société : réception des boues urbaines, gestion de l'hydraulique, production potentielle d'énergie renouvelable, entretien des paysages et des espaces. Elle apporte également des réponses à des demandes spécifiques en matière de circuits courts, de bio, de produits « de qualité ».

La nécessité d'allier performances économiques et préoccupations environnementales

- L'agriculture est productive et dépendante des intrants et d'approvisionnements divers. Compte tenu des perspectives de la PAC, des prix de l'énergie, des considérations environnementales, la recherche d'optimum économique doit anticiper les changements de pratiques.
- Les enjeux environnementaux se multiplient et les exigences sociétales évoluent, en abordant l'agriculture de manière segmentée, voire de manière localisée. Et il n'y a pas de réponses globales adaptées qui tiennent compte des systèmes de production dans leur ensemble.
- L'agriculture est économiquement fragile dans certaines zones (marais de St Omer, prairies humides, coteaux calcaires). Or son maintien y est pourtant indispensable compte tenu des enjeux environnementaux qu'elle représente.
- Dans ce contexte de changement, les équipes de recherche en agronomie semblent plutôt limitées : l'INRA réduit ses implantations et l'IRSTEA (ex CEMAGREF) est absent. Les stations expérimentales régionales (associées aux nombreuses stations présentes en Picardie) ont de ce fait un rôle important mais ne se situent pas sur le même plan. Les politiques nationales privilégiant l'excellence régionale peuvent par ailleurs accroître les disparités entre régions en matière d'innovation.

PARTIE 2 : CADRE D'ACTION DU PRAD NORD - PAS DE CALAIS

Des finalités aux orientations stratégiques

Les missions relevant du monde agricole et agroalimentaire doivent se conjuguer aux réalités auxquelles il fait face.

De par sa nature même, l'activité agricole s'inscrit sur un temps long. Il est donc crucial de pérenniser le tissu agricole pour qu'ils répondent aux finalités identifiées (alimenter, participer à la vitalité économique de la région, apporter des aménités à la société et préserver l'environnement) :

- Sur le plan **économique**, les exploitations, les entreprises, les filières doivent être robustes et compétitives, car elles contribuent à la vitalité économique du territoire,
- Sur le plan **environnemental**, il est nécessaire de préserver le potentiel agronomique du territoire et les ressources naturelles qui y contribuent (sols, eau, biodiversité), en synergie avec l'enjeu de préservation de l'environnement,
- Sur le plan **social**, il faut s'assurer que la vie des hommes et femmes de l'agriculture et de l'agroalimentaire est vivable et attractive.

L'agriculture durable doit donc se voir fixer des finalités multiples qui sont tout à la fois les garanties de sa pérennité et les réponses à apporter à la société.

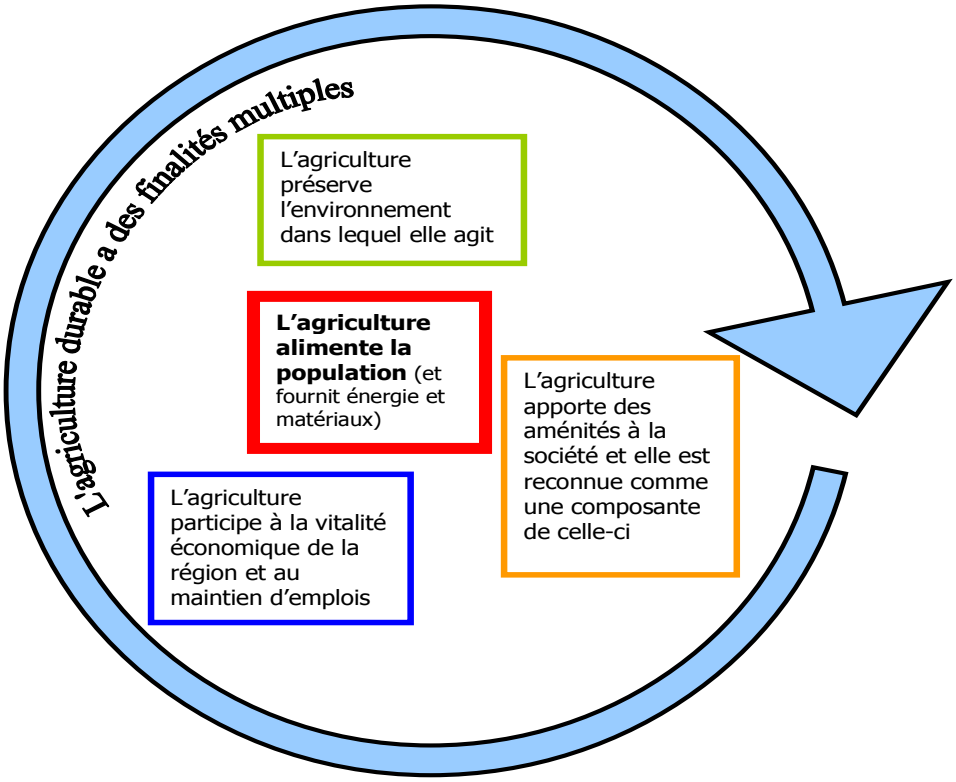

Trois axes stratégiques ont été identifiés qui ont pour objectif de conforter l'activité agricole et son caractère durable. Ils sont divisés en 12 enjeux thématiques. Ces axes d'actions contribuent à une agriculture durable en région Nord - Pas de Calais, une agriculture capable tout à la fois de nourrir, d'être une force économique, d'être une force sociale et de préserver les ressources.

Axe 1 : Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée et d'emploi, génératrice de revenu, et répondant aux attentes des consommateurs et transformateurs.

-En créant de la valeur ajoutée par une activité plus autonome (enjeu 1.2) et répondant mieux aux attentes des consommateurs et des citoyens (enjeu 1.4)…

-En conservant son caractère diversifié (enjeu 1.1), favorable à l'environnement et à la résistance aux crises…

-En s'inscrivant dans des filières équilibrées, reconnues et équitables (enjeu 1.3) et en favorisant les solidarités locales (enjeu 1.2)…

-En s'associant à l'important tissu agro-industriel régional, pourvoyeur d'emplois et de valeur ajoutée (enjeu 1.3)…

-En se donnant la possibilité d'intervenir à une échelle internationale dans un contexte transfrontalier (enjeu 1.5)…

…l'agriculture participe à la vitalité économique de la région et au maintien d'emplois

…l'agriculture apporte des aménités à la société et elle est reconnue comme une composante de celle-ci

…l'agriculture préserve l'environnement dans lequel elle agit

- **Axe 2 : Impliquer et faire reconnaître l'agriculture dans les enjeux d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement**

-En maintenant de l'activité sur les territoires par un tissu rural dense et en s'impliquant pour leur développement (enjeu 2.1)…

-En préservant les terres agricoles (enjeu 2.2) et en restant un acteur fort de l'aménagement du territoire (enjeu 2.1 et 2.2)…

-En optimisant l'utilisation des intrants, de l'énergie et en favorisant des solutions plus performantes environnementalement et économiquement (enjeu 2.3),

-En préservant le potentiel agronomique régional (enjeu 2.3)…

-En dialoguant sur ses activités avec l'ensemble de la société pour mieux s'intégrer et pour répondre aux attentes (enjeu 2.4)…

…l'agriculture participe à la vitalité économique de la région et au maintien d'emplois

…l'agriculture apporte des aménités à la société et elle est reconnue comme une composante de celle-ci

…l'agriculture préserve l'environnement dans lequel elle agit

Axe 3 : Préparer l'avenir par la recherche, l'innovation et la formation

-En valorisant le bon niveau régional de formation des agriculteurs pour favoriser l'innovation (enjeu 3.2)…

-En donnant aux hommes et femmes de l'agriculture régionale les capacités pour répondre au nouveau contexte économique et environnemental grâce notamment aux établissements d'enseignement agricole (enjeu 3.3)…

-En renforçant et en clarifiant les moyens et l'organisation (enjeu 3.1 et 3.2) des structures de recherche et de développement en région…

-En explorant les nouvelles possibilités de création de valeur ajoutée et de gain de productivité (enjeu 3.1 et 3.2)…

-En étudiant l'impact de son activité sur les milieux et en identifiant les meilleures pratiques (enjeu 3.1)…

…l'agriculture participe à la vitalité économique de la région et au maintien d'emplois

…l'agriculture apporte des aménités à la société et elle est reconnue comme une composante de celle-ci

…l'agriculture préserve l'environnement dans lequel elle agit

L'action publique en région soutient l'agriculture pour qu'elle réponde à ces missions

<u>Axe 1 :</u> Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée et d'emploi, génératrice de revenu, et correspondant aux attentes des consommateurs et transformateurs.

-Enjeu 1.1 : Conserver des productions agricoles diversifiées. Voir p 74

-Enjeu 1.2 : Baisser les coûts de production et gagner en compétitivité et en indépendance. Voir p 76

-Enjeu 1.3 : Structurer les filières agricoles et agroalimentaires pour produire et transformer en région et créer et partager la valeur ajoutée. Voir p 78

-Enjeu 1.4 : Créer de la valeur ajoutée en adaptant l'offre a la demande du consommateur et en anticipant l'évolution des attentes. Voir p 80

-Enjeu 1.5 : Valoriser la position carrefour de la région et la richesse de ses infrastructures. Voir p 81

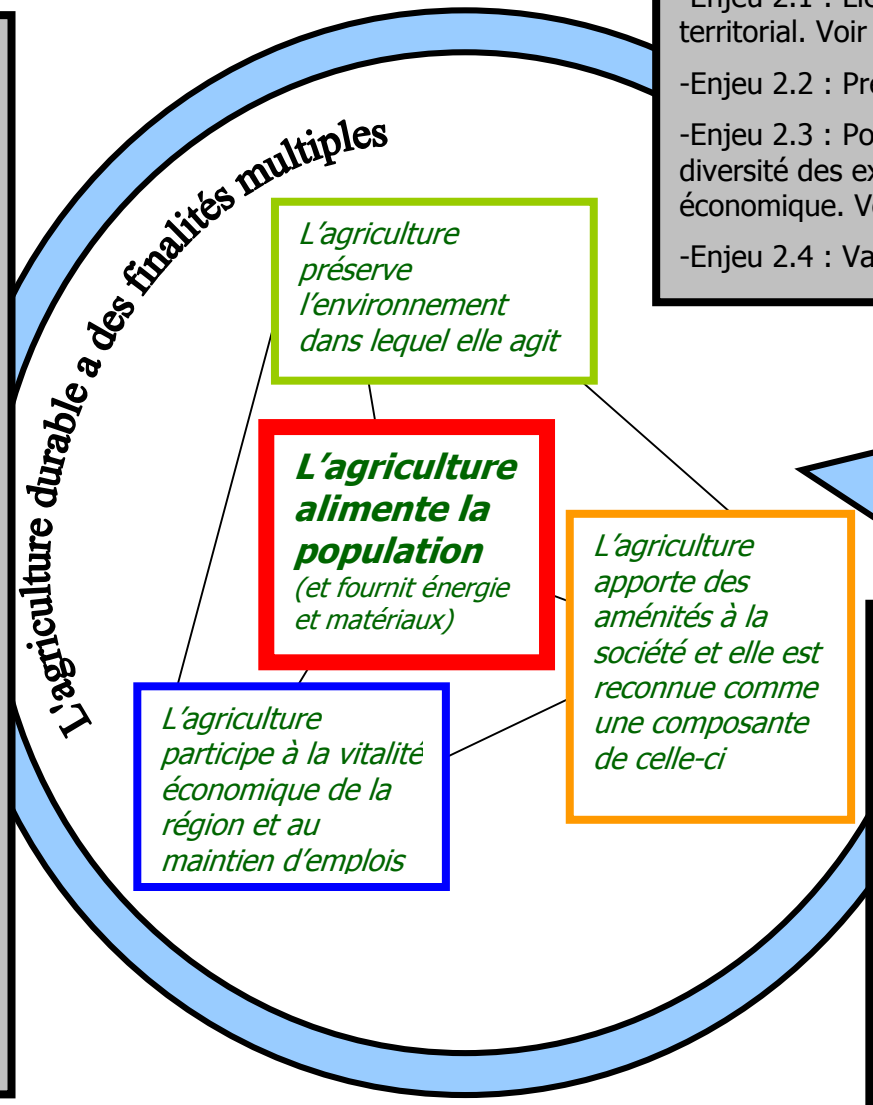

<u>Axe 2 :</u> Impliquer et faire reconnaître l'agriculture dans les enjeux d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement

-Enjeu 2.1 : Lier l'agriculture et le développement territorial. Voir p 83

-Enjeu 2.2 : Préserver le foncier agricole. Voir p 84

-Enjeu 2.3 : Porter un projet agricole durable adapté à la diversité des exploitations et à leur contexte socio-économique. Voir p 86

-Enjeu 2.4 : Valoriser le rôle de l'agriculture. Voir p 90

<u>Axe 3 :</u> Préparer l'avenir par la recherche, l'innovation et la formation

-Enjeu 3.1 : Organiser et promouvoir le potentiel de recherche régional dans les domaines génétiques, agronomiques et agroalimentaires ; développer les autres sujets prioritaires. Voir p 92

-Enjeu 3.2 : Mettre en réseau la recherche et le développement pour favoriser la mobilisation des connaissances et créer les conditions favorisant l'innovation dans les exploitations. Voir p 94

-Enjeu 3.3 : Anticiper les besoins en compétences et en main-d'œuvre des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire de demain. Voir p 97

Déclinaisons des orientations stratégiques

La définition d'une stratégie partagée doit guider l'élaboration des dispositifs concrets d'actions publiques au niveau régional. Certains dispositifs sont déjà existants et performants. Ils doivent alors être inscrits en cohérence dans le plan d'action. D'autres doivent être infléchis pour mieux répondre encore aux défis d'une agriculture durable. Enfin des actions sont à initier pour anticiper les enjeux de demain.

Comme exposé précédemment, le plan d'actions est découpé en trois axes stratégiques eux-même découpés en 12 enjeux.

Pour chaque enjeu, les tenants et aboutissants qu'ils recouvrent sont rapidement rappelés. Les liens éventuels avec d'autres enjeux sont explicités. Enfin, quelques indicateurs de suivi sont identifiés et rassemblés en annexe. Ces indicateurs permettront de suivre annuellement les avancées du PRAD.

Pour chaque enjeu, des actions sont ensuite mentionnées. Une action correspond à un objectif précis d'action permettant de répondre à l'enjeu dans lequel elle s'inscrit. Les sous-actions concrètes pouvant s'inscrire dans ces actions sont répertoriées dans un tableau final.

Le choix a été fait de répertorier une large gamme d'initiatives, possibles pour l'avenir ou déjà existantes. Leur mise en oeuvre pourra relever de l'action des différents acteurs et partenaires du monde agricole et agroalimentaire. Pour les enjeux importants, des fiches actions préciseront des pilotes, partenaires et moyens et seront annexées au PRAD ultérieurement.

Axe 1 : Promouvoir une agriculture diversifiée source d'emploi et génératrice de revenu pour les agriculteurs et transformateurs du Nord - Pas de Calais

Le maintien de la diversité des productions régionales est une orientation prioritaire retenue dans un contexte :

- de concurrence accrue au sein de l'Union Européenne et avec les pays tiers, en raison de la tendance à la libéralisation des marchés qu'accompagnent l'OMC et la PAC,
- de relocalisation des productions de l'hexagone dans les bassins spécialisés, tendance qui peut être confortée dans les stratégies nationales pour privilégier la valorisation des avantages concurrentiels,
- d'évolution des exploitations régionales vers des systèmes céréaliers simplifiés.

Cette orientation constitue donc un réel défi, car il s'agit de contrecarrer une tendance liée à des facteurs sociaux locaux et à des enjeux économiques internationaux. Elle repose d'une part sur la maîtrise des coûts et sur les dynamiques collectives au sein du secteur agricole (enjeux 1.1 et 1.2), et d'autre part sur la capacité des filières agricoles et alimentaires à maintenir ou développer les parts de marché régional, national et à l'export.

Enjeu 1.1 : Conserver des productions agricoles diversifiées

Le maintien de la diversité de l'agriculture régionale passe par l'appui aux productions à haute valeur ajoutée à l'ha, et aux filières qui les accompagnent, qui valorisent le mieux les surfaces, limitées, et contribuent également le mieux à l'emploi. Conforter la diversité de l'agriculture régionale, c'est également mettre en valeur les complémentarités entre productions végétales et animales et entre secteurs agro-industriel et agricole. Les aléas des marchés et les scénarios à venir plaident en faveur d'une agriculture plus autonome et d'une valorisation locale des produits et co-produits.

Action 1.1.1 : Conserver des systèmes mixtes de polyculture élevage et développer les pratiques qui confèrent une meilleure autonomie à l'agriculture régionale.

En Nord-Pas-de-Calais, les activités d'élevage sont en régression au profit de systèmes de grande culture. Cette tendance pourrait s'accentuer avec la situation des marchés agricoles, la disparition des quotas laitiers, le découplage des aides sur certaines productions animales ou le renforcement des normes relatives à l'environnement ou au bien-être animal. Il y a un risque d'abandon des activités d'élevage pour des raisons économiques, mais aussi humaines liées aux conditions de travail.

Par ailleurs les systèmes de polyculture-élevage sont encore bien présents, ils représentent ainsi la moitié des systèmes laitiers.

Ces systèmes présentent divers atouts : plus grande dilution des risques économiques, climatiques ou agronomiques, impact positif sur l'environnement, en raison notamment des complémentarités entre cultures et élevage.

Maintenir ces systèmes et cette diversité nécessite d'en valoriser les atouts : complémentarité entre élevage et culture au sein des exploitations ou entre exploitations (alimentation animale, effluents d'élevage), mais également de travailler sur les conditions de travail en élevage.

Action 1.1.2 : Maintenir et développer les cultures spécialisées à forte valeur ajoutée par hectare

Les cultures spécialisées constituent une part importante du produit agricole régional et contribuent à la variété des assolements de la région Nord - Pas de Calais. Elles intègrent sur les surfaces modestes le maraîchage, l'horticulture et les vergers. Les productions de plein champ se caractérisent par leur diversité : légumes dont endives, pommes de terre de consommation, betteraves, lin textile, chicorée à café, tabac. La région est bien placée au plan national pour la plupart de ces productions qui alimentent des filières aval importantes. Ces cultures créent la valeur ajoutée nécessaire aux exploitations de taille moyenne et permettent la préservation de l'emploi agricole.

Action 1.1.3 : Développer de nouvelles activités génératrices de valeur ajoutée et de revenus complémentaires pour l'exploitation

La société a aujourd'hui de nouvelles attentes pour lesquelles l'agriculture peut apporter des réponses intéressantes : loisirs verts, énergies renouvelables, cadre de vie plus agréable,… En plus d'être une occasion de tisser des liens avec le reste de la société, cette multifonctionnalité est une opportunité économique. Dans le cadre d'une région densément peuplée comme le Nord - Pas de Calais, les opportunités sont nombreuses. Certaines activités valorisent la production agricole existante ou la main d'œuvre disponible. Il sera par ailleurs nécessaire d'accompagner localement les agriculteurs dans des projets innovants qui sortent parfois de leur champ de compétences habituelles : de nombreux projets de diversification se développent à l'échelle des territoires et en lien avec ces derniers. L'association d'acteurs agricoles locaux aux réflexions des collectivités peut, de ce fait, faciliter le montage et la réussite des projets.

Action 1.1.4 : Favoriser l'installation et la transmission des exploitations

L'installation et la transmission sont des conditions indispensables au maintien d'un tissu économique agricole et de filières contribuant à la richesse et à la diversité régionales. La viabilité économique de l'activité agricole est une condition nécessaire à l'installation, tout comme la compétence des porteurs de projet, prévue d'ailleurs par les textes européens relatifs au soutien à l'installation des jeunes en agriculture. Par ailleurs la diversité régionale peut être un atout pour l'installation : les productions animales et les productions végétales spécialisées représentent des opportunités d'installation sur des surfaces modestes pour les jeunes agriculteurs.

Compte tenu de la pression foncière très importante et de la qualité des sols agricoles, il n'y a pas de déprise en région. L'installation n'en demeure pas moins un problème essentiel : la disparition de 25 % des exploitations et ses corollaires, l'augmentation des surfaces et la réduction des actifs agricoles, mais aussi la régression de la diversité des productions et des systèmes de production, sont liés au faible taux de renouvellement, de moins de une installation pour deux départs.

Du fait du prix des terres et de la taille grandissante des exploitations, la reprise représente un investissement important et difficile à réaliser, en particulier hors cadre familial. Ainsi nombre de jeunes souhaitant s'installer ne trouvent pas d'exploitation à reprendre.

Les schémas des structures départementaux, et leur application en CDOA constituent des outils pour opérer des transmissions durables.

La réalisation du projet d'installation est une étape délicate qui est accompagnée par les dispositifs nationaux d'aide à l'installation (DJA, prêts bonifiés). L'action du Conseil Régional permet d'élargir le public aidé, selon une procédure notifiée au plan européen grâce à la mise en œuvre du PPP et du PIDIL. Le PRCTA constitue également une réflexion collective du Conseil Régional sur le sujet.

Enjeu 1.2 : Baisser les coûts de production et gagner en compétitivité et en indépendance

La pérennité des filières agricoles et agroalimentaires régionales s'appuie sur des bassins de production constitués d'exploitations agricoles viables. Dans le contexte actuel de libéralisation des marchés, la préservation de la compétitivité des diverses activités agricoles est devenu un enjeu majeur pour garantir le revenu de l'exploitant et le cas échéant, de ses associés. Le revenu des exploitations régionales connaît des disparités et la volatilité grandissante nécessite de s'orienter vers des systèmes plus autonomes, aux coûts de production réduits, et de sécuriser les agriculteurs face aux crises.

Action 1.2.1 : Poursuivre la modernisation et l'adaptation des outils de production.

La modernisation des bâtiments, équipements ou matériels de production est indispensable pour maintenir la productivité agricole. La diffusion des innovations techniques permet aux exploitations, avec d'autres leviers, de rester compétitives. Ces modernisations doivent permettre dans le même temps de concourir à l'amélioration des conditions de travail, en particulier en élevage, à une meilleure qualité des produits, au bien-être animal et à une meilleure préservation de l'environnement. Les dispositifs de soutien à l'investissement doivent répondre à cette diversité d'enjeux et aux besoins des filières régionales.

Action 1.2.2 : Favoriser le travail en commun.

Le travail sur les exploitations agricoles évolue : la main d'œuvre, de plus en plus salariée, doit être de plus en plus qualifiée. Les questions de pénibilité et d'organisation du travail doivent être prises en compte de façon prioritaire, notamment sur certains chantiers agricoles et sur des exploitations diversifiées. Enfin, la question de la qualité de vie et des conditions de travail se pose, avec l'aspiration légitime des actifs agricoles à se rapprocher des modes de vie du reste de la société. Il faudra pour cela raisonner à l'échelle de l'exploitation mais aussi entre exploitations pour mutualiser les moyens humains des structures régionales.

Par ailleurs l'investissement dans des équipements nouveaux, est une charge importante pour les exploitations, notamment celles de taille moyenne, bien présentes en région, qui ne peuvent réaliser les économies d'échelle nécessaires.

Il est donc important d'inciter les agriculteurs à raisonner les investissements lourds et à rechercher la solution économique optimale pouvant passer par des projets menés en commun qui permettent de mutualiser les investissements.

Action 1.2.3 : Promouvoir des systèmes plus autonomes en intrants

Les charges variables représentent un poids important pour les agriculteurs. Il s'agit des intrants phytosanitaires, des engrais, de l'énergie, de l'alimentation animale. L'agriculture régionale est une consommatrice relativement importante de ces produits. Ces postes sont d'autant plus pesants que les prix de ces matières semblent avoir acquis un caractère volatil et haussier du fait de la raréfaction des ressources. Ces facteurs de production sont non renouvelables et leur utilisation peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement (eau-air-sol). L'objectif de réduction de leur utilisation, soutenue à travers des programmes comme Ecophyto ou le PPE (Plan de performance énergétique), répond donc à la fois à des objectifs économiques et environnementaux.

Action 1.2.4 : Valoriser les coproduits (alimentaires et non alimentaires)

Les co-produits et les déchets, qu'ils proviennent de l'agriculture, des industries agroalimentaires ou encore des activités urbaines, peuvent être des alternatives à d'autres ressources extérieures, éventuellement importées (amendements, alimentation animale,…). La région Nord - Pas de Calais possède un gisement important de ces matières : celles de l'importante filière agroalimentaire, celles, diversifiées, de l'agriculture, et enfin celles issues de l'important tissu urbain. Leur valorisation existe déjà, soit locale et individualisée au sein d'une filière, soit à plus grande échelle, mais une partie de ces matières sont (ou risquent d'être) utilisées dans d'autres contextes ou d'autres régions, voire à l'étranger. Or elles peuvent être de nouvelles opportunités de revenu, des approvisionnements moins coûteux, et cela permet de répondre aux enjeux environnementaux.

Action 1.2.5 : Limiter les entraves au bon fonctionnement de l'activité agricole et entretenir les relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs

L'activité agricole régionale s'inscrit dans un contexte particulier. La proximité entre monde rural et urbain amène à composer avec des contraintes variées qui peuvent peser sur l'activité agricole. Certaines de ces contraintes, réglementaires, normatives ou seulement préconisées, ont pour objectif de garantir l'état sanitaire des exploitations, des cheptels et des produits, la sécurité et le bien être des populations de l'activité. Il faut alors accompagner les agriculteurs pour s'y adapter. D'autres peuvent être induites par la société sans manifestation réglementaire, par exemple des problèmes de voisinage. Il s'agit de promouvoir un dialogue constructif permettant d'anticiper ou de prévenir les difficultés au niveau de l'exploitation, fondé sur la prise en compte des réalités d'une agriculture viable et sur les marges de progrès que cette dernière peut exploiter pour mieux s'intégrer localement.

Action 1.2.6 : Anticiper et gérer les risques dans l'activité agricole

L'activité agricole et agroalimentaire est aujourd'hui confrontée à des risques potentiellement importants. Les prix des matières premières sont devenus fortement volatils. Les aléas climatiques, si ils ont toujours existé, pourraient être plus fréquents et plus intenses à l'avenir, du fait du changement climatique. Même si l'agriculture régionale, du fait de sa diversité, peut-être globalement considérée comme relativement résiliente face à ces risques, il apparaît opportun de mieux évaluer ses vulnérabilités à l'échelle des exploitations et des filières. Les outils inscrits dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010 doivent également être mis en œuvre et mobilisés.

Enjeu 1.3 : Structurer les filières agricoles et agroalimentaires pour produire et transformer en région et créer et partager la valeur ajoutée

Plus de 95 % de la production régionale est écoulée via des filières longues dont les opérateurs répondent à une double stratégie : de réduction des coûts, pour écouler la production alimentaire sur des marchés hautement concurrentiels, et de différenciation et d'adaptation permanente des produits, afin de garantir des débouchés au meilleur prix pour les différents partenaires.

Ces filières peuvent être des formes d'organisation pertinentes, notamment pour conserver la diversité des productions évoquée dans l'enjeu 1. Elles doivent pour cela être performantes et garantir des relations équilibrées entre acteurs.

Action 1.3.1 : Conduire des diagnostics de filière

Les « diagnostics filières » concerneront en priorité les filières représentatives de la diversité de l'agriculture régionale et dont la pérennité pourrait être remises en cause par les évolution à venir : lait, viande, légumes, pommes de terre, et les autres productions régionales à haute valeur ajoutée à l'ha : horticulture, lin textile, houblon,…

Les nouvelles filières non alimentaires, biomatériaux et énergie qui dépendent autant de la déclinaison des politiques nationales que des orientations régionales pourront aussi être abordées sous l'angle de la prospective, après un état des lieux « hexagonal ».

Les filières céréales/sucres/oléoprotéagineux sont liées aux politiques nationales et internationales, et aux stratégies des grands groupes industriels. Elles sont cependant fortement influencées par les infrastructures logistiques régionales, le volume et la qualité des équipements réalisés localement.

Selon les filières et les problèmes ou opportunités identifiés, le diagnostic abordera : les flux et les différents maillons constitutifs des filières régionales, les liens entre productions agricoles, transformation et débouchés en région, leur compétitivité, leur vulnérabilité aux risques (économiques et climatiques), l'organisation économique, commerciale et les marchés (notamment à l'export), l'articulation avec les circuits de proximité, les démarches qualité et les cibles commerciales, les cahiers des charges de bonnes pratiques notamment l'agriculture biologique, les aspects sanitaires, l'appui technique, l'innovation, et les pratiques environnementales compétitives ou à expérimenter.

L'état des lieux des équipements et des bâtiments, des mises aux normes, les besoins technologiques spécifiques, le renouvellement et l'installation pourront aussi être abordés. Il conviendra d'utiliser les diagnostics nationaux existants et ceux mis en avant par les filières régionales elles-mêmes, pour limiter les études complémentaires éventuelles aux priorités stratégiques à identifier ou approfondir.

Action 1.3.2 : Renforcer l'organisation des producteurs et des acteurs des filières

Pour s'adapter à la demande extérieure en volume, gamme et qualité, et face à la concentration de la consommation intérieure via les opérateurs de la grande distribution, les filières alimentaires doivent se structurer. L'écoulement des produits alimentaires et la défense de la rémunération des producteurs et des entreprises fondent l'intérêt commun de l'organisation économique.

L'organisation économique revêt plusieurs aspects selon les filières professionnelles concernées : interprofessions existant au moins au niveau national, organisations de producteurs (OP) et associations d'OP au niveau d'une région ou d'un bassin, organisations coopératives, instances de concertation, régionales ou sur des bassins étendus.

Son rôle peut être limité ou multiple : rassemblement de l'offre et commercialisation des produits, ou simplement connaissance de l'offre et recommandations ; il intègre aussi prévention des crises, gestion des crises (procédures de retrait), définition et contrôle des normes de qualité, promotion générique des produits.

L'organisation peut contribuer au fonctionnement des stations ou des réseaux d'essais, ou en est un partenaire privilégié, et contribue à la mise en œuvre de l'assistance nécessaire à la diffusion des performances techniques, à la diffusion des nouvelles pratiques de production (environnement, sanitaire et bien-être animal). Elle intervient dans le développement des démarches de qualité, et la diversification des gammes mises en marché.

Action 1.3.3 : Renforcer la présence des entreprises de transformation sur le territoire Nord-Pas de Calais et augmenter l'attractivité de la région

La région Nord - Pas de Calais est une région d'industrie agroalimentaire liée aux bassins de productions mais aussi très diversifiée, du fait de la proximité des ports acheminant les produits tropicaux, et de la présence d'un tissu de 2ème transformation alimentant, entre autres, le bassin de consommation régional. En termes de taille d'entreprise, elle est aussi diversifiée : des groupes de renommée internationale sont présents mais également un tissu dense de PME.

Ce secteur constitue donc à la fois un débouché utile aux producteurs régionaux et un acteur de la richesse régionale en termes d'emplois, de produit brut, de rayonnement commercial, et de développement local. Il contribue également au potentiel de recherche régional, grâce à la présence des laboratoires de groupes industriels privés dans les domaines de la recherche variétale, des additifs et ingrédients alimentaires, de la biochimie des composés organiques, mais aussi dans les secteurs légumes et pomme de terre.

Au delà de l'agroalimentaire, ces mêmes soutiens doivent également bénéficier aux agro-industries orientées vers les productions non alimentaires.

Enjeu 1.4 : Créer de la valeur ajoutée en adaptant l'offre a la demande du consommateur et en anticipant l'évolution des attentes

La région représente un bassin de 4 millions de consommateurs. Leur demande prend un caractère multiple. Il faut garantir une bonne qualité sanitaire et améliorer la qualité nutritionnelle et organoleptique des produits. Il faut par ailleurs satisfaire des demandes pour des produits locaux, de terroirs, produits cahiers des charges.

Cet enjeu concerne les produits régionaux, leur qualité et leur promotion avant tout sur le marché régional.

Action 1.4.1 : Encourager les productions sous démarche de qualité

La consommation des produits sous signe officiel de qualité est encouragée, notamment par l'Etat à travers le Programme National pour l'Alimentation. Pour les filières, il s'agit, de conserver les parts de marché, et de créer ainsi de la valeur ajoutée supplémentaire. Ces productions restent peu développées en région : peu d'AOC et d'IGP, peu de surfaces en agriculture biologique,…Cette différenciation des produits doit donc être accompagnée.

Action 1.4.2 : Conforter les débouchés en promouvant les produits régionaux

Complémentaire de l'action 1.4.1, il s'agit là de donner une reconnaissance à l'ensemble des productions régionales et de s'appuyer sur le patrimoine régional. Il s'agit ainsi de consolider les débouchés, de leur donner une pérennité. Cette promotion doit s'accompagner d'engagements pour garantir la qualité sanitaire et le respect des bonnes pratiques (voir l'action 1.4.4).

Action 1.4.3 : Développer les circuits alimentaires de proximité

Les circuits alimentaires de proximité représentent une opportunité de revenu pour les producteurs. Ils permettent la création ou la captation de valeur ajoutée. Ils permettent également de créer des liens sociétaux et de répondre aux demandes des consommateurs locaux. Le contexte régional, mêlant monde urbain et monde rural, a permis le développement de la vente directe à la ferme ou sur les marchés de manière historique. Des réseaux régionaux associant professionnels et consommateurs se sont constitués pour accompagner ces démarches. En Nord - Pas de Calais le Réseau Rural, copiloté par l'Etat et le Conseil régional, en a fait une priorité régionale. Le développement de ces circuits nécessitera de consolider les liens entre acteurs et de communiquer sur ces circuits.

Action 1.4.4 : Garantir la qualité sanitaire des aliments

La qualité sanitaire des aliments (et la santé des cheptels pour les produits animaux) doit être garantie et suivie tout au long du process de production et de la distribution. Les connaissances en la matière évoluent constamment avec les progrès de la recherche, et les réglementations et process de production évoluent aussi. Les états généraux du sanitaire, menés par le ministère de l'agriculture en 2010, en ont fait une priorité d'action.

Action 1.4.5 : Améliorer l'accès à une alimentation diversifiée et équilibré en déclinant en région le Programme National pour l'alimentation

Une alimentation de qualité doit être accessible aux consommateurs « captifs », c'est-à-dire ceux qui n'ont pas ou peu le choix de leur alimentation : restauration collective, cantine scolaire, personnes en situation précaire. Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) porte ces projets en région en se focalisant sur les populations fragiles et la restauration collective. Le Comité Régional de l'ALIMentation (CRALIM) est le porteur de cette politique en région.

Enjeu 1.5 : Valoriser la position carrefour de la région et la richesse de ses infrastructures

La région se situe au cœur d'un important bassin de consommation englobant la région parisienne, les denses régions voisines de l'Europe du Nord (Benelux, Rhénanie et Westphalie et agglomération londonienne). On estime que 78 millions de personnes vivent dans un rayon de 300 km. Elle bénéficie d'infrastructures favorisant l'implantation des entreprises et le transit des marchandises, notamment de produits agroalimentaires : ports, canaux, infrastructures autoroutières, plate-forme multimodale. Les filières régionales mettent à profit cette situation et l'industrie agroalimentaire du Nord - Pas de Calais est la première pour les exportations.

Néanmoins cette position de carrefour peut également générer des concurrences pour les producteurs et transformateurs. Le voisinage transfrontalier peut générer des déséquilibres ou des opportunités au sein des bassins de productions et des filières régionales, ou même au niveau social, environnemental ou en terme de pression foncière Il est dans ce cas nécessaire de comprendre ces situations et mobiliser les filières pour s'adapter au contexte.

Action 1.5.1 : Valoriser la création du canal Seine-Nord-Europe pour les filières agricoles.

Le projet de canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe représente une opportunité pour le négoce et pour le transport de produits issus de l'agriculture, en reliant le réseau de l'Europe du Nord à celui du bassin de la Seine, des bassins d'activité et de consommation importants. Les groupes coopératifs et privés du secteur céréaliers sont concernés par le transport fluvial, investissent le long du canal et étendent leur zone de chalandise. L'industrie agroalimentaire est aussi considérée par Voies Navigables de France comme une filière pouvant tirer partie du projet par le transport de produits transformés peu ou non périssables ou de matières premières. L'amont des filières pourrait également en bénéficier avec le transport d'engrais par exemple. Pour l'ensemble des filières, il s'agit de s'inscrire dans l'objectif stratégique du canal de moindre dépendance à des moyens de transports coûteux et énergivore.

La connexion à cette infrastructure nécessite des investissements matériels conséquents (entrepôt, quais,…) et de nouvelles stratégies (amélioration de la qualité, volumes de stockage, systèmes logistiques,…).

La question de concurrences nouvelles permises par le canal devra également être posée.

Action 1.5.2 : Mieux utiliser les infrastructures existantes : réseau ferré, autoroutes et infrastructures portuaires.

La région se situe à la confluence de divers moyens de transport : autoroutes (E17, E19, E40, E42 pour les voies européennes), voies de chemin de fer, transport maritime (port de Dunkerque) et fluvial (futur canal Seine Nord). Cette situation est exploitée par l'agriculture et l'agroalimentaire régional, largement exportateurs. L'accompagnement de la logistique des entreprises peut être un facteur important de compétitivité. Les prix de l'énergie aujourd'hui et ceux pressentis demain incitent par ailleurs à envisager des stratégies volontaires dans le sens de l'intermodalité. Cela nécessitera, comme pour la valorisation du canal Seine-Nord-Europe, des investissements par les entreprises et pour les infrastructures.

***Action 1.5.3 :* Accompagner les exportations de produits agricoles et agroalimentaires depuis le Nord-Pas de Calais.**

La région est exportatrice de denrées agricoles et alimentaires (1ère région de France pour les exportations par le chiffre d'affaires). Dans un contexte économique ouvert, cette situation reste fragile. D'autre part, la proximité directe belge et hollandaise a un impact direct sur l'évolution des filières agricoles : l'abattage et la transformation des viandes sont en partie réalisés dans ces pays.

Axe 2 : Impliquer et faire reconnaître l'agriculture dans les enjeux d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement

L'intégration du secteur agricole et agroalimentaire dans les territoires est un défi majeur. Ces activités participent pleinement à la vie de ces territoires et à leur équilibre. Elles impulsent une forme de dynamisme social et économique, elles ont une fonction majeure d'aménagement de l'espace (66% du territoire régional est occupé par des surfaces agricoles) et elles ont un lien étroit avec les milieux.

Cette participation doit à la fois être assurée de manière durable et reconnue par l'ensemble des acteurs du territoire.

Enjeu 2.1 : Lier l'agriculture et le développement territorial

L'agriculture met en valeur 66 % du territoire régional à travers un réseau encore relativement dense d'exploitations (1,1 exploitations par km² en région contre 0,9 en France). Elle contribue de ce fait à l'identité paysagère et culturelle et peut être partie prenante dans le dynamisme des territoires ruraux et périurbains. Les PME agroalimentaires, les organismes de développement ou bien encore les établissements d'enseignement agricole procédent aussi de ce dynamisme.

Cependant, le nombre d'exploitants agricoles ne cesse de régresser et la population active agricole (27 300 actifs permanents) a diminué de 29 % en 10 ans ; en dépit de la stabilité du salariat, ce sont plus de 1000 emplois qui disparaissent chaque année du secteur agricole proprement dit.

En conséquence, la représentation du monde agricole dans les collectivités locales rurales, est devenue minoritaire, d'autant plus que les territoires sont avant tout périurbains et densément peuplés. Or la présence de l'agriculture doit être préservée dès lors que l'on s'intéresse à sa fonction d'entretien de l'espace, de création d'aménités en plus de sa vocation économique et alimentaire.

Il faut par ailleurs impliquer l'agriculture dans les projets des territoires et créer du lien avec une société urbaine très présente dans les zones agricoles régionales.

Action 2.1.1 : Contribuer à la vitalité des zones rurales par la création d'emplois liés à l'agriculture

La part de l'emploi salarié agricole se maintient dans la région (4 200 emplois salariés). La bonne intégration des emplois créés sur les exploitations peut nécessiter un accompagnement au recrutement local ou à la gestion du salariat dès lors que l'agriculteur est nouvel employeur.

Action 2.1.2 : ***Favoriser l'installation et la transmission des exploitations***

Le sujet de l'installation peut être abordé par son aspect économique : il s'agit alors de garantir des conditions de durabilité de l'activité satisfaisante aux jeunes désirant s'installer. Réciproquement, l'installation est précieuse pour conserver une activité dynamique. Les actions associées à ce projet ont donc été décrites dans l'axe 1.

Ce sujet peut également être vu sous l'angle du territoire : il est étroitement lié aux questions foncières (la pression sur les terres agricoles en région limite l'accès des jeunes au foncier), aux questions de maillage territorial et il peut être impulsé localement.

Action 2.1.3 : ***Impliquer les agriculteurs dans les projets de territoire***

Le monde agricole contribue aux projets de territoire en apportant des aménités spécifiques : entretien des paysages et du patrimoine, produits alimentaires locaux, gestion du réseau hydraulique, services d'accueil à la personne, manifestations culturelles. La participation des agriculteurs locaux à la gouvernance des projets de territoire est donc essentielle. Au plan régional, les problématiques relatives à l'agriculture sont intégrées dans les réseaux qui fédèrent les acteurs territoriaux : réseau rural, ENRx, réseaux environnementaux divers, ainsi que dans les schémas et stratégies régionales déclinées au niveau des territoires.

Action 2.1.4 : ***Intégrer l'agriculture pour qu'elle contribue à la dynamique des territoires par son caractère multifonctionnel***

Les sujets agricoles pouvant être portés localement par les territoires sont nombreux : circuits courts, entretien des paysages et des espaces collectifs ou naturels (haies, fossés,..), production d'énergies renouvelables, accueil de personnes, hébergement de projets extérieurs (en zones autorisées) sur les exploitations. Ils ont été évoqués précédemment car il s'agit souvent d'opportunités de conforter la viabilité économique des exploitations agricoles (Axe 1 - Enjeu1.1). Ils participent en même temps au développement territorial.

Enjeu 2.2 : Préserver le foncier agricole

Les conditions d'accès au foncier conditionnent la politique d'installation et d'agrandissement des exploitations. Les surfaces déclarées par les exploitants lors du recensement agricole 2010 représentent 66 % du territoire régional contre 50 % du territoire en moyenne métropolitaine mais elles sont soumises à des pressions urbaines particulièrement fortes. La densité d'exploitations est forte en région et les besoins de foncier sont importants, d'autant plus que les sols régionaux sont majoritairement propices à l'activité agricole. Cette ressource non renouvelable que constitue le sol doit être protégée avec une attention particulière, en reconnaissant notamment l'activité agricole comme une activité économique à préserver pour le maintien des équilibres régionaux.

Action 2.2.1 : ***Suivre l'évolution du foncier en améliorant la connaissance de l'évolution de ses usages***

Les évolutions d'usage du foncier agricole s'appréhendent avant tout localement : les projets d'aménagement sont d'abord discutés sur les territoires et les informations ne sont pas forcement agrégées à l'échelon départemental ou régional ou du moins pas de manière systématique. Pour les opérations d'aménagement du territoire, l'approche est souvent urbaine, privilégiant les problématiques d'habitat, de transport et d'industrie. Ainsi, dans les diagnostics de territoire, le volet socio-économique agricole est souvent peu développé, même s'il tend à prendre de l'ampleur par la volonté exprimée au travers des politiques nationales et régionales de préserver le foncier. Un meilleur niveau de connaissance des structures agricoles et des évolutions de l'activité et de ses productions, dans les démarches d'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme est nécessaire. Des efforts et diverses initiatives en ce sens sont mis en œuvre par les collectivités territoriales. Il convient de les fédérer et de les évaluer.

Action 2.2.2 : ***Promouvoir une politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme économe en foncier***

Les intentions de réduction de l'artificialisation des sols font l'objet de déclarations multiples et convergentes au niveau régional. La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 introduit des objectifs de modération de la consommation d'espace dans les SCOT. La Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 fixe comme objectif une division par deux de la consommation d'espace agricole d'ici 2020, soit pour la région, une consommation régionale inférieure à 1 000 hectares/an sur la base des Recensements agricoles 2000 et 2010. Elle crée aussi les Commissions Départementales de Consommation des Espaces Agricoles, chargées de donner un avis sur les projets de planification et d'aménagement, dès lors qu'ils risquent d'entraîner une consommation excessive de foncier.

Le dialogue entre les acteurs intervenant sur le foncier doit permettre de dégager des objectifs communs en terme de préservation du foncier agricole.

Action 2.2.3 : ***Trouver des alternatives aux compensations environnementales sur terrain agricole***

Les prélèvements de terres qui affectent les milieux d'intérêt environnemental se révèlent pénalisants pour l'agriculture quand ils génèrent des opérations de compensation environnementale réalisée sur terre agricole (voire doublement pénalisant si le prélèvement initial concernait une zone mise en valeur par l'agriculture). Il faut tenir compte, lorsque de telles compensations sont envisagées, de leur impact potentiel sur le secteur agricole et il faut envisager des alternatives.

Action 2.2.4 : ***Intégrer les préoccupations de l'agriculture en amont des projets d'aménagement et des documents d'urbanisme***

La prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, SCOT) progresse, mais doit être encore renforcée. En effet, ces documents sont des instruments forts, juridiquement opposables : l'espace agricole et surtout l'activité agricole doivent être davantage considérés dans les choix d'aménagement et de développement des territoires, qui peuvent recourir à des dispositifs forts comme les Zones Agricoles protégées ou les périmètres d'intervention. Ils peuvent aussi énoncer des principes de préservation des sols. Pour faciliter cette prise en compte, des outils existent et sont déjà mis en œuvre : les diagnostics agricoles. Ces dispositifs doivent être systématisés et améliorés de manière continue. La problématique agricole doit être considérée comme une activité économique à soutenir, car structurante pour le territoire (emploi, tissu social, gestion de l'espace).

***Action 2.2.5 :* Compenser pour l'agriculture la perte de valeur ajoutée induite par la consommation de foncier agricole**

La disparition de foncier agricole n'impacte pas seulement les agriculteurs mettant en valeur les terres. Les filières voient leur poids économique diminuer : les volumes produits se réduisent, les dynamiques de filières s'affaiblissent, les opportunités d'innovation disparaissent. Les filières les plus fragiles, cruciales pour le maintien d'une diversité agricole (voir enjeu 1.1), sont souvent les premières impactées. Or ces compensations sont dans la majeure partie des cas ponctuelles et isolées dans le temps et dans l'environnement des acteurs ruraux. Elles ne conduisent que rarement à une création de valeur ajoutée pérenne dans le monde rural.

Enjeu 2.3 : Porter un projet agricole durable adapté à la diversité des exploitations et à leur contexte socio-économique

L'agriculture est amenée à répondre à de nombreux enjeux environnementaux :

- les paysages ruraux façonnés par l'activité agricole
- la biodiversité, en général liée aux paysages, avec certains milieux particulièrement sensibles
- la qualité de l'eau, dont dépend l'équilibre des milieux aquatiques et du littoral de la mer du nord, et qui répond aussi à un enjeu sanitaire fondamental à travers les captages d'eau potable
- la qualité de l'air, qui répond aussi à l'enjeu santé (émissions polluantes), et l'objectif d'atténuation du changement climatique (émissions de gaz à effet de serre).
- les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables qui contribuent à l'enjeu précédent, mais aussi à la préservation des ressources planétaires et concernent ainsi la sphère économique
- la qualité des sols (vie des sols, érosion) est un enjeu qui contribue à l'ensemble des enjeux environnementaux précédents, en même temps qu'à l'enjeu alimentaire.

L'agriculture y répond donc à travers les divers schémas et dispositifs progressivement mis en place en fonction de l'avancée des connaissances et de la diffusion des informations. Elle doit prendre en compte également des enjeux sanitaires qui évoluent, et un contexte d'économie de marché fluctuant et très concurrentiel, qui mobilise des politiques de soutien diverses dans l'ensemble des pays occidentaux.

L'agriculture régionale doit appréhender de manière globale l'ensemble des enjeux et des dispositifs environnementaux au niveau du système d'exploitation et des pratiques agricoles. L'exploitant est amené à faire des choix de production ; il doit ajuster en permanence son activité au contexte général et aux aléas socio-économiques, pédo-climatiques et environnementaux.

La connaissance des effets multiples des pratiques nouvelles, l'établissement de références techniques et économiques est essentiel pour le guider dans la conduite de son exploitation au quotidien.

Action 2.3.1 : Diffuser les pratiques et connaissances nouvelles auprès du plus grand nombre

Les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement concernent l'ensemble du cycle de production, du choix des semences à la récolte et au conditionnement pour les cultures, avec la sélection animale et la gestion des effluents pour les élevages. Les pratiques préconisées dans les schémas et directives environnementales comportent la réduction d'intrants, le travail du sol, les aménagements du parcellaire et les éléments agroenvironnementaux (bandes enherbées, haies …), l'adaptation des équipements et des bâtiments, les économies d'énergie…

Beaucoup de ces pratiques couvrent plusieurs enjeux environnementaux et sont susceptibles de contribuer à la réduction des charges et l'optimisation des marges.

Ces bonnes pratiques et les nouvelles préconisations doivent être diffusées largement et adaptées en fonction des systèmes d'exploitation.

Les moyens mis en œuvre pour diffuser les pratiques préconisées doivent être mis en cohérence et doivent permettre de préserver la compétitivité des exploitations. On peut distinguer :

- les programmes coordonnés (de développement, de référence,…),
- les efforts de sensibilisation, diffusion d'outil, communication, formation,
- les soutiens à l'investissement en intégrant des incitations environnementales dans ces aides en prenant en compte les surcoûts.

Ces actions permettront en particulier de :

- agir pour la qualité des sols
- agir pour la qualité de l'eau
- poursuivre les efforts entrepris pour limiter la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.

Action 2.3.2 : Raisonner et accompagner les adaptations des systèmes de production et des assolements

Le territoire rural régional est riche de sa diversité. La promotion de solutions variées dans l'activité agricole encourage cette diversité et contribue à la construction d'un système agricole régional plus respectueux de l'environnement.

Ces sujets environnementaux sont d'ailleurs abordés de manière récurrente dans la définition des politiques d'aménagement rural. Ils concernent l'herbe, la haie, l'hydraulique et la gestion de l'eau, le sol, les assolements, les énergies renouvelables, et les diagnostics territoriaux. Ces sujets répondent à la majorité des enjeux : paysage, érosion, qualité de l'eau, changement climatique, biodiversité et préservation des ressources naturelles.

La diversité des productions et des systèmes de production (et la diversité des assolements et la longueur des rotations) est un atout en termes d'environnement. Ainsi la proximité entre cultures et élevages, localement et au sein des exploitations a des effets positifs sur la qualité des sols, et sur la réduction des engrais chimiques et les approvisionnements extérieurs. Certaines cultures peuvent être préconisées à des fins d'autonomie des exploitations pour les cultures et pour l'élevage (légumineuses).

La préservation des prairies est un objectif prioritaire de la conditionnalité, ce qui implique d'assurer la pérennité économique de certaines productions dans un contexte défavorable ayant conduit à une disparition des prairies durant les 7 dernières années.

La haie est souvent associée à l'herbe, son développement est également préconisé en lutte anti-érosive, en ripisylve, pour la biodiversité et le paysage.

Action 2.3.3 : Prendre en compte les problématiques locales particulières

Les enjeux environnementaux locaux recouvrent des unités paysagères assez étendues promues par les territoires, des problématiques localisées et dispersées telles que les périmètres de captage d'eau potable, des sites de biodiversité classés Natura 2000, et des sites remarquables bien identifiés, de taille limitée, correspondant à des enjeux paysagers et biodiversité : marais de St Omer, plaine de la Scarpe et de l'Escaut, coteaux calcaires du Boulonnais.

Dans ces secteurs l'agriculture est généralement le meilleur moyen d'assurer l'entretien et la préservation de la biodiversité des paysages et d'éviter les atteintes à l'environnement liées à des activités industrielles ou à une urbanisation qui impacterait les sites. Cependant les contraintes culturales inhérentes à ces situations (sols humides ou inondables, fertilité médiocre, contraintes liées à la prise en compte des caractéristiques environnementales) nécessitent de renforcer le soutien aux exploitations qui maintiennent une activité de production tout en assurant la durabilité du système écologique.

L'adaptation des pratiques agricoles à ces enjeux se fait principalement dans la région au travers des MAE avec pour principe de compenser des surcoûts et manques à gagner liés à la mise en place de pratiques adaptées.

Les MAE sont peu souscrites au niveau régional, même si le programme eau et agriculture de l'agence de l'eau a connu des engagements significatifs depuis sa mise en place en 2010, et peinent à atteindre une réelle efficacité :

- Caractère diffus des souscriptions limitant l'effet environnemental (notamment sur la qualité de l'eau)
- Contraintes des pratiques peu élevées, restant proches du niveau réglementaire

Il faut pour pouvoir répondre aux enjeux environnementaux locaux améliorer le niveau de contractualisation et l'efficience des mesures en proposant des dispositifs incitatifs, progressifs et pérennes, adaptés aux caractéristiques de l'agriculture régionale. Il faut construire sur les zones à enjeu un projet agro-environnemental incitatif permettant un renforcement progressif des engagements : plusieurs niveaux d'engagements progressifs avec incitation financière à passer vers du plus contraignant.

Les actions mises en œuvre devront permettre d'assurer la pérennité des pratiques agro-environnementales, de renforcer l'accompagnement des exploitations agricoles dans la démarche de changement ; et plus spécifiquement sur certains enjeux environnementaux d'agir pour la qualité des sols et de l'eau dans des zones spécifiquement concernées.

Action 2.3.4 : Prendre en compte les contributions positives de l'agriculture à l'environnement

Le secteur agricole, qui met en valeur les 2/3 du territoire régional, contribue à la production de services spécifiquement environnementaux pour le reste de la société et notamment la société urbaine. Ces contributions peuvent impacter les activités agricoles et leur prise en compte est nécessaire. Elles doivent par ailleurs être une composante de l'effort de communication du monde agricole sur son activité (voir enjeu 2.4 sur la communication).

Il faudra notamment contribuer à gérer les déchets et à recycler les effluents urbains et industriels et partager une maîtrise quantitative de l'eau qui respecte tous les usages.

***Action 2.3.5 :* Faire avancer la connaissance à travers la recherche, l'expérimentation et le développement pour maîtriser les pratiques et concilier impératifs économiques et environnementaux**

L'approche environnementale doit également reposer de manière forte sur une connaissance et une expérimentation scientifique. Des travaux de recherche génétique fondamentale, de recherche appliquée, des réseaux de références, des expérimentations adaptées à des problématiques locales doivent être menés pour proposer de nouvelles pratiques adaptées aux situations. Il s'agit d'assurer le lien avec la recherche, l'expérimentation et le développement pour :

- diffuser les bonnes pratiques et les démarches de progrès générales auprès de l'ensemble des agriculteurs de la région ;
- promouvoir les démarches singulières, expérimentales ou pilotes, pouvant faire progresser la connaissance ou les techniques ;
- assurer un suivi des opérations locales originales et recueillir des références sur les pratiques qui peuvent être plus largement utiles pour d'autres problématiques.

Les travaux viseront la mise au point de démarches environnementales immédiatement rentables ou rentabilisables à terme, et devront aussi vérifier leur durabilité à long terme. Ils exploiteront les atouts mis en évidence dans le diagnostic : contexte pédo-climatique, compétences professionnelles, diversité des productions et des systèmes de production, complémentarité entre cultures et élevage. Par ailleurs, la pollution des sols et les épandages de boues urbaines pourront également constituer des sujets de recherche prioritaires.

Enjeu 2.4 : Valoriser le rôle de l'agriculture

Dans ce contexte territorial mêlant une agriculture développée et un monde urbain dense et important, le dialogue est indispensable. En effet, l'agriculture est, dans cette région tout particulièrement, fréquemment mise en cause comme responsable de nuisances multiples, environnementales ou sanitaires, alors que sa vocation alimentaire, les services rendus à l'aménagement du territoire et au monde urbain, et la complexité du métier d'agriculteur qui doit composer avec les aléas climatiques et économiques, les équilibres écologiques et les contraintes sociales, sont insuffisamment mis en avant.

La communication peut prendre différentes formes et viser différentes cibles, mais doit globalement bénéficier à l'ensemble de la société. Il s'agit de répondre à des demandes particulières en matière de consommation et d'aménités, et de mieux faire connaître le monde agricole au monde urbain pour éviter les incompréhensions. Il s'agit également de conforter les installations d'agriculteurs en améliorant l'image du métier.

Action 2.4.1 : Elaborer un plan de communication sur les contributions de l'agriculture à l'environnement, l'économie, la société et l'alimentation

Les différents enjeux qui précèdent identifient plusieurs efforts de communication nécessaires pour consolider l'activité agricole. Il sera nécessaire de dialoguer sur :

- l'action environnementale : contribution à la biodiversité, aux paysages, à l'amélioration de la qualité de l'eau, il faut mettre en avant les évolutions engagées.
- la disponibilité des sols agricoles qui accueillent 95 % des épandages de boues urbaines
- la contribution ancestrale de l'agriculture à la lutte contre les inondations

- la production d'énergie renouvelable et en particulier la méthanisation :
- les produits régionaux agricoles et alimentaires, composantes du patrimoine culturel de la région et de ses terroirs
- les circuits courts et les produits de saison
- les produits labellisés ou certifiés par un cahier des charges (agriculture biologique, HVE,…)
- les métiers de l'agriculture et de l'alimentaire
- les réalités économiques dans le secteur agricole
- la nécessité de préserver du foncier agricole.

Action 2.4.2 : ***Impliquer le monde agricole dans les espaces de discussion***

Si le PRAD et les documents de communication qui pourront être établis de manière globale et consensuelle constituent une occasion nouvelle et privilégiée pour parler d'agriculture, il existe d'autres moyens pour les acteurs du monde agricole de présenter leurs activités et leur importance pour l'ensemble de la société. L'intention de communiquer se concrétise ainsi dans les portes ouvertes, dans les bulletins municipaux, dans les conseils de quartier, dans de grands évènements dédiés à l'agriculture, comme Terres en fête, dans la presse quotidienne régionale ou dans des cadres nouveaux à inventer dédiés à ce dialogue. Il est nécessaire de multiplier les occasions de rencontre entre le monde agricole et les nombreux habitants du Nord - Pas de Calais, qu'il nourrit et pour qui il entretient le territoire. C'est localement que les interactions sont les plus vivantes et potentiellement intéressantes. Ces rencontres devront être constructives et ouvertes. L'effort de pédagogie est forcément important concernant des activités particulièrement complexes. Il faudra pour ces différentes raisons accompagner les acteurs qui y participent.

Axe 3 : Préparer l'avenir par la recherche, l'innovation et la formation

Cet axe a vocation à répondre aux sujets prioritaires pour l'avenir des exploitations et des entreprises agroalimentaires. La compétitivité des exploitations agricoles, les nouvelles pratiques environnementales, le développement de l'agroalimentaire sont au cœur de ce projet. Recherche, développement et formation constituent en effet les moyens nécessaires à l'adaptation des techniques de production et des produits aux évolutions de la concurrence, des marchés, et des exigences de durabilité. Dans un contexte de relative faiblesse de la recherche régionale, il est mis en avant la volonté d'afficher des pôles de compétence forts en lien avec le potentiel de recherche existant.

Enjeu 3.1 : Organiser et promouvoir le potentiel de recherche régional dans les domaines génétiques, agronomiques et agroalimentaires ; développer les autres sujets prioritaires

Le diagnostic établi en matière de recherche régionale dans les domaines agricole et alimentaire a mis en évidence l'insuffisance des structures de recherche publique par rapport au reste de la France, notamment INRA et IRSTEA (ex CEMAGREF). Cependant il existe encore un potentiel universitaire diversifié dans de nombreux domaines (cf. diagnostic).

Par ailleurs, la recherche privée est assez fortement représentée dans le secteur agroalimentaire, du fait de la présence en région de grands groupes privés. Il convient de noter la concentration de semenciers dans la région, les places leader de la région en ce qui concerne les entreprises de rayonnement international dans le domaine des additifs et ingrédients alimentaires (Lesaffre, Gist Brocades, Roquette…) et les compétences de pointe dans le « cracking » biologique (lait avec Ingrédia, huiles, sucre, chicorée…).

Si la présence de ces entreprises a des retombées plus ou moins directes sur le bassin de production agricole régional et sur l'innovation alimentaire et non alimentaire, force est de constater que le Nord – Pas-de-Calais aurait pu être mieux classé au cours des dernières décennies dans les réponses aux appels à projets publics nationaux. Cependant, des liens ont été créés entre universités régionales et entreprises dans certains domaines et ont pu aboutir à des partenariats structurés (par exemple les GIS sur la chicorée).

Il convient donc de conforter et de structurer le potentiel de recherche et de recherche-développement régional autour de 3 axes prioritaires correspondant à un potentiel de recherche et à une problématique régionale forte : génétique végétale et animale, sols et agronomie, agroalimentaire.

D'autres sujets de recherche et développement correspondent à des enjeux sur lesquels il faudra assurer le lien avec la recherche (via les instituts techniques spécialisés) ou avec les pôles de compétitivité existant : autonomie alimentaire et énergétique, valorisation des co-produits, et autres sujets prioritaires éventuels à définir au niveau des filières.

Action 3.1.1 : Positionner le Nord-pas-de-Calais comme pôle de compétence dans les domaines de la recherche variétale

Le potentiel régional a été confirmé dans le cadre de l'appel à projet « biotechnologies et bioressources », dont deux projets lauréats, sur les 4 concernant les plantes cultivées, associent deux semenciers régionaux, Aker (sur la betterave avec l'Institut technique de la betterave et Florimond Desprez) et Peamust (sur le pois protéagineux) en association avec des centres de recherche extra-régionaux (INRA, IRSTEA, UMR,…). Des projets de recherche régionale sur le génome de la chicorée ont par ailleurs associé secteurs de la semence, de l'agroalimentaire et Université de Lille1.

Un pôle recherche variétale est à constituer et structurer pour favoriser la réactivité régionale en matière d'appels à projets ou d'appels à partenaires. Sa reconnaissance permettra d'attirer les centres de recherche non présents en région, comme cela a été le cas dans les appels à projets récents ; sa liaison avec le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) (voir enjeu 3.2, action 3.2.1) et l'aval des filières permettra de répondre en priorité aux problématiques régionales et de favoriser le transfert technologique auprès des producteurs agricoles de la région.

Les sujets à privilégier seront ceux correspondant aux enjeux régionaux.

Action 3.1.2 : Etablir les bases nécessaires à la constitution d'un « Pôle génétique et physiologie animale ».

Suite au diagnostic régional, l'ensemble des partenaires a affirmé sa volonté de maintenir la diversité des productions et des systèmes d'exploitation régionaux. Ainsi la vocation de polyculture-élevage et d'élevage complémentaire aux cultures est clairement affirmée et constitue un enjeu d'avenir.

Le Nord-pas-de-Calais dispose en outre de la présence d'un leader de la sélection animale, Gènes-Diffusion. Autour de cette entreprise, l'Institut Pasteur, l'Institut de l'Elevage, les centres de ressources génétique, peuvent constituer un groupe de recherche et développement dans le domaine de la sélection animale, suivre les travaux en cours et initier des pistes de recherche sur les thèmes de la rusticité, de la santé et de l'alimentation animale, avec l'objectif de réduire le coût des approvisionnements et de prendre en compte l'environnement.

Action 3.1.3 : Afficher une vocation et une ambition régionale ou interrégionale en termes de recherche « sols, agronomie et environnement »

Le potentiel agronomique des sols cultivés à préserver ou à restaurer, le potentiel de recherche régionale et interrégionale, et les efforts demandés par le Grenelle de l'environnement et par le programme Ecophyto conduisent à formuler une ambition forte de constitution d'un pôle régional « sols – agronomie et environnement ». Celui-ci pourrait être adossé aux activités de l'INRA – Centre de Lille – et notamment de la plate-forme d'Estrées Mons en matière « d'adaptation et d'orientations alternatives pour les régions de grande culture » et du laboratoire d'analyse des sols d'Arras. Les acteurs universitaires régionaux et les autres acteurs d'innovation pourront également s'associer.

Le programme Ecophyto pourra également se poursuivre dans le cadre de la dynamique engagée et sera naturellement associé à ce pôle, notamment dans le cadre du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) (voir enjeu 3.2, action 3.2.1).

Action 3.1.4 : ***Créer un réseau et un laboratoire « agroalimentaire et biotechnologie » pour favoriser la valorisation des productions***

L'affirmation du potentiel de développement économique que représente l'industrie agroalimentaire du Nord – Pas-de-Calais, et le développement de l'innovation dans les PME passent par la constitution d'un pôle de recherche agroalimentaire régional rassemblant les acteurs concernés de la recherche publique : INRA – PIHM (fluides alimentaires, interfaces et hygiène des matériaux, laboratoire Probiogem (procédés biologiques et génie enzymatique, Université Lille 1), Unité de Glycobiologie (Université Lille 1), équipe de valorisation des alcanes (Université Lille 1), équipe DOAE de l'IEMN (Université Valenciennes – Hainaut), laboratoires de chimie moléculaire et biomatériaux (Université de Lille et fédération Chevreul), l'Université d'Artois avec Adrianor). L'intégration de l'amont agricole permettrait d'associer les acteurs du pôle génétique et physiologie végétale identifiés dans l'enjeu 3.2.

Ces synergies sont d'ores et déjà en cours de construction et il est nécessaire de les encourager. L'axe fédérateur qui se dessine dans les discussions en cours serait l'éco-conception et les procédés propres, en couvrant l'ensemble du cycle de vie du produit, si l'amont agricole est associé. Le pôle d'excellence régional Agroé, le pôle NSL et les autres acteurs concernés pourront également être des interlocuteurs privilégiés pour soutenir ce projet.

Action 3.1.5 : ***Travailler les autres sujets prioritaires en lien avec les pôles de compétitivité et les autres structures techniques nationales***

D'autres sujets prioritaires pour la région doivent retenir l'attention. Ils répondent à des besoins et permettent de valoriser des opportunités existantes : autonomie alimentaire, valorisation des co-produits, autonomie énergétique, valorisation non alimentaire des productions agricoles. Ces sujets pourront être traités en amont des réseaux d'expérimentation ou en lien avec des projets pilotes mis au point ou labellisés par les pôles de compétitivité.

Enjeu 3.2 : Mettre en réseau la recherche et le développement pour favoriser la mobilisation des connaissances et créer les conditions favorisant l'innovation dans les exploitations

Cet enjeu met en avant l'organisation et la coordination des réseaux d'expérimentation végétale et animale, leur lien avec les réseaux locaux, ainsi que l'animation et la veille des projets pilotes agricoles en intégrant le développement de projets pilotes dans les exploitations des lycées agricoles.

Cet enjeu constitue l'organisation en aval de la recherche régionale (enjeu 3.1) et de la recherche nationale diffusée en grande partie via les instituts techniques. Les thèmes principaux ont été présentés dans l'enjeu 3.1.

Des démarches existent et les projets exposés sont ceux qui constituent un progrès. Les effets attendus en sont la diffusion des évolutions technologiques, le développement des opérations pilotes et l'amélioration de leur suivi. La coordination des stations et réseaux techniques doit aussi favoriser le resserrement de leurs liens avec la recherche appliquée, ainsi que la pertinence et la fiabilité des essais régionaux et des résultats diffusés.

Action 3.2.1 : ***Organiser autour des enjeux de l'agriculture les stations expérimentales, les lycées agricoles, les organisations professionnelles et les partenaires de l'expérimentation et de la recherche au sein d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS)***

Dans le cadre d'Ecophyto, est en train de se mettre en place un GIS, qui relie entre eux les partenaires publics et privés de l'expérimentation végétale. Le bon fonctionnement et la pertinence de ce GIS dépendra du contenu du projet établi entre les partenaires et de sa capacité à attirer les structures de recherche comme partenaires ou experts pour garantir la qualité scientifique du programme ou des projets.

Ainsi un partenariat avec les équipes agronomiques de l'INRA (enjeu 3.1) serait, entre autres, un objectif à viser à court ou moyen terme. La recherche variétale (enjeu 3.1) doit également pouvoir être associée au GIS. La constitution et la dynamique du GIS dépendront de la création de ces partenariats et le succès des initiatives de recherche identifiées dans l'enjeu précédent.

Le programme Ecophyto et ses réseaux expérimentaux pourront s'inscrire dans les actions coordonnées par le GIS, mais l'objectif est bien de faire émerger des travaux de recherche appliquée et des projets pilotes sur des thèmes agronomiques plus larges.

Action 3.2.2 : ***Promouvoir les réseaux supra-régionaux et internationaux sur les sujets prioritaires et créer un pôle de références techniques interrégionales.***

L'implication des Instituts Techniques dans les programmes menés en région Nord – Pas-de-Calais et l'élargissement des réseaux de référence technique, passe par les réseaux interrégionaux liés aux instituts techniques. Ainsi les réseaux d'élevages bovins lait et bovins viande et leurs publications sont-ils communs avec la Picardie ; il en est de même pour l'élevage porcin. Les coopérations techniques peuvent être établies avec la Haute Normandie et l'Institut Technique du Lin. Des exemples sont également à encourager au delà des frontières : dans le domaine de l'élevage laitier, le projet Dairyman permet les échanges entre divers pays d'Europe sur le thème de la durabilité des élevages laitiers et de l'innovation environnementale. Il convient d'encourager, en matière d'innovation, les réseaux de références et les échanges européens.

Ce développement des échanges techniques devra notamment concourir à la recherche de durabilité dans les exploitations et filières (autonomie des exploitations et amélioration des coûts de production, économies d'énergie, moindre impact sur les milieux,…).

Action 3.2.3 : ***Faire d'ADRIANOR un laboratoire technique d'envergure nationale***

ADRIANOR est membre du réseau Actia et assure des prestations de service auprès des PME du secteur agroalimentaire. Son savoir-faire en la matière est largement reconnu. Le centre a développé des compétences spécifiques en termes de mise au point de process, d'additifs et ingrédients alimentaires, de durée de conservation et vieillissement de produits alimentaires, en s'adossant à des centres de recherche pour des projets particuliers.

Adrianor est également associé aux travaux de centres de recherche belges dans le cadre des projets transfrontaliers, notamment dans les domaines nutritionnels et sanitaires (Nutrisens, Susclean). L'association contribue à la mise au point de nouveaux produits et de nouveaux process dans les entreprises et est un partenaire de la Stratégie Régionale de l'Innovation du Nord – Pas-de-Calais. Ses services peuvent parfois s'étendre au secteur de l'artisanat et de la fabrication à la ferme.

***Action 3.2.4 :* Animer et dynamiser les réseaux de développement pour un partage d'expériences innovantes**

Les GEDA (Groupes d'étude et de développement agricole) sont des structures d'animation locale, à la fois chargées de diffuser les innovations et à l'écoute des besoins des professionnels. Animant les échanges entre professionnels, ils constituent des lieux privilégiés de partage d'expériences innovantes.

Il convient d'assurer les liens avec les réseaux de référence technique et les filières afin de favoriser la mise au point et le suivi d'expériences innovantes dans les fermes, notamment celles illustrant une meilleure durabilité des systèmes (autonomie des exploitations et amélioration des coûts de production, économies d'énergie, moindre impact sur les milieux,…).

***Action 3.2.5 :* Favoriser l'innovation attitude dans les entreprises agricoles**

La volonté d'innover doit provenir des agriculteurs eux même, en prise directe avec les impératifs de durabilité de leur activité. Il s'agit de mettre en place une coordination des structures mises en place (GIS et pôle interrégional, action 3.2.1 3.2.2 , les GEDA, action 3.2.4 et les réseaux régionaux et interrégionaux, action 3.2.2) pour favoriser une « innovation-attitude » dans les entreprises agricoles régionales : encourager les investissements innovants, assurer le repérage des porteurs de projet innovant, ainsi que leur suivi en vue de mettre au point des références technico-économiques.

La veille sur les dispositifs régionaux d'aide à l'innovation et sur les divers appels à projet pourra être réalisée dans le cadre de cette organisation, ainsi que l'échange d'informations sur les avancées technologiques intéressantes extra-régionales.

***Action 3.2.6 :* Développer l'expérimentation et l'innovation au sein des exploitations agricoles des établissements d'enseignement publics et privés en concertation avec la profession**

Les exploitations et plate-formes technologiques de production annexées aux établissements d'enseignement agricole doivent être des centres d'essais pour tester des techniques nouvelles, des process ou des systèmes de production nouveaux, de nouveaux produits. Les orientations seront prises en lien avec les compétences spécifiques des établissements et en lien avec les territoires et bassins de production et pourront s'inscrire dans les orientations fortes issues du PRAD, comme l'énergie, la valorisation des sols pollués,…

Des projets sont déjà en cours et doivent consolider les orientations portées par le PRAD. Ils sont des ressources précieuses pour les acteurs voulant s'impliquer sur des projets similaires ou en relation.

Enjeu 3.3 : Anticiper les besoins en compétences et en main-d'œuvre des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire de demain

Le diagnostic a montré la bonne répartition des établissements d'enseignement agricole sur l'ensemble du territoire régional, au cœur de dynamiques locales, rurales et périurbaines ainsi que la diversité des domaines couverts par l'enseignement agricole : les différents secteurs de production mais aussi l'aménagement rural et les secteurs du commerce et de l'artisanat. L'origine des publics (seulement 14 % des élèves ont des parents agriculteurs) est significative de cette diversité. La qualité de l'enseignement se traduit par des bons taux de réussite aux examens : 80 % des diplômés de la formation initiale, et de la formation continue valorisante.

L'adaptation aux métiers de l'agriculture et à leur évolution passe par l'adaptation de la formation initiale, de la formation continue et de l'apprentissage, tant en terme d'organisation que de contenu. Le service régional formation et développement de la DRAAF et le PREA donnent le cadre de l'action à mener dans le domaine de l'enseignement agricole ; le CPRDFP intègre également en 2012 les stratégies concernant les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

L'emploi et le travail sur les exploitations est un enjeu important mis en évidence dans le diagnostic régional, lié en grande partie à la progression de la main-d'œuvre salariée, et à la volonté de maintenir des systèmes d'exploitation diversifiés intégrant des productions à forte valeur ajoutée à l'hectare, et de préserver l'élevage en complément des cultures.

Enfin le secteur agroalimentaire a besoin d'ingénieurs, mais aussi de techniciens et de main d'œuvre qualifiée pour répondre aux diverses fonctionnalités de l'entreprise : process de production et innovations, management, commercialisation, exportation, aspects sanitaires qualité des produits, adaptation aux marchés. Des formations courtes sont nécessaires pour répondre aux évolutions réglementaires, techniques et économiques constituant l'environnement de la PME.

Action 3.3.1 : Favoriser l'emploi agricole en promouvant les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du monde rural

Les métiers de l'agriculture, requièrent des compétences diverses et débouchent sur des emplois diversifiés. Cependant les métiers de l'agriculture sont réputés difficiles et attirent relativement peu. Le mouvement de professionnalisation observé doit être accompagné et les futurs salariés motivés par une politique de promotion volontaire sur les métiers de l'agriculture. Le contexte périurbain régional doit être un atout pour favoriser l'accès à ces métiers.

Action 3.3.2 : Adapter les cursus de formation et accompagner les employeurs de main-d'œuvre

Cet objectif est lié aux évolutions des systèmes d'exploitation et de la main d'oeuvre qui y est liée, et demeure prioritaire pour les productions à haute valeur ajoutée. Il nécessite la mise en place d'un projet cohérent et global, qui associe employeurs et employés :

- l'adaptation des jeunes à ses futurs emplois, notamment au plan des pratiques agricoles (stages en milieu professionnel, apprentissage, contrats de qualification, stages pratiques de fin d'étude…), et accompagnement des demandeurs d'emploi par des parcours d'insertion professionnelle adaptés.

– l'accompagnement des agriculteurs, maîtres de stages ou employeurs (management, organisation du travail, transfert de compétences, groupement d'employeurs locaux…), la recherche et la formation de maîtres de stage et d'apprentissage, le conseil en amont sur le fonctionnement de l'exploitation et le recrutement d'un employé ou d'un stagiaire.

Action 3.3.3 : Adapter en permanence les cursus de formation initiale et continue avec les professionnels de l'agriculture et les acteurs de l'aménagement rural aux réalités du monde agricole

Les établissements agricoles ont la particularité d'accueillir les publics sur les 3 voies de formation (élèves, apprentis et adultes), ce qui constitue un atout indéniable pour favoriser l'adaptation permanente de l'ensemble des parcours et la formation des divers publics « tout au long de la vie ».

Le développement de l'apprentissage et de la formation continue requiert la recherche de professionnels encadrants et maîtres de stage. La qualité de ces parcours nécessite la mise en œuvre de formations spécifiques à ces encadrements. Elle impose également une adaptation permanente des formations proposées, et une mise au point d'outils spécifiques : modules communs entre formations initiales formation pour adulte, formations à distance, qui garantissent la souplesse et la polyvalence de l'offre de formation.

Les capacités d'ingénierie de formation des établissements peuvent être sollicitées par les professionnels des secteurs agricoles et agroalimentaires pour accentuer ces liens. Le fonctionnement en réseau aux plans régional et national permet aussi une grande réactivité de l'offre par rapport à des besoins particuliers.

Ceci étant, il convient de renforcer et d'accélérer les adaptations pour anticiper les réponses à apporter aux évolutions de l'agriculture.

Action 3.3.4 : Répondre aux besoins du secteur agroalimentaire

Les efforts de formation existent en Nord - Pas de Calais. L'ISA de Lille et Agro Polytech, les universités dispensent des formations supérieures de niveau ingénieur qui peuvent être utiles au secteur agroalimentaire. Les compétences techniques et commerciales peuvent être dispensées jusqu'au niveau technicien supérieur par les lycées agricoles. Les centres techniques (Adrianor, Certia Interface, Haliomer) assurent un service de veille auprès des entreprises et assurent des formations collectives courtes

Cette offre doit pouvoir répondre de manière plus précise aux besoins en compétence du secteur agroalimentaire régional, en tenant compte de sa diversité. Cette adéquation nécessite des liens plus forts entre ces différents acteurs, voire avec des acteurs extérieurs au seul secteur agroalimentaire, en identifiant bien les complémentarités et contributions des partenaires et l'intérêt réciproque de chacun.

Plan pour une déclinaison des actions

Le choix a été fait de répertorier une large gamme d'initiatives, à mettre en oeuvre pour l'avenir ou déjà existantes. Leur mise en oeuvre pourra relever de l'action des différents acteurs et partenaires du monde agricole et agroalimentaire. Pour les enjeux importants, des fiches actions préciseront des pilotes, partenaires et moyens et seront annexées au PRAD ultérieurement.

AXE 1 : Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée et d'emploi, génératrice de revenu, et correspondant aux attentes des consommateurs et transformateurs

Enjeu 1.1 : Conserver des productions agricoles diversifiées	
1.1.1. Conserver des systèmes mixtes de polyculture élevage et développer les pratiques qui confèrent une meilleure autonomie à l'agriculture régionale.	Favoriser la consommation d'herbe, de fourrage (dont légumineuse), d'aliments produits localement, en rassemblant et diffusant des références technico-économiques, dans les élevages de ruminants, porcins et avicoles
	Inciter à la contractualisation éleveur-cultivateur (en direct ou via la filière) à l'échelle du petit territoire, pour l'approvisionnement en aliment et la valorisation optimale de la matière organique notamment
	Poursuivre la recherche de référence en systèmes d'exploitation élevage. Renforcer le suivi technico-économique des différents types d'élevage.
	Mettre en valeur les complémentarités entre cultures, élevages et activités de transformation ou diversification : effluents d'élevage, composts ou fumiers, chaleur issue de la méthanisation, alimentation animale…
	Faciliter les solutions améliorant l'organisation et les conditions de travail en élevage.
	Encourager les « dynamiques » d'élevage et au plan régional et dans les territoires en soutenant les réseaux techniques, l'animation coordonnée au sein des filières, les réseaux locaux et les rencontres, en encourageant les solidarités locales et en s'appuyant sur l'organisation économique
	Moderniser le métier d'éleveur. Voir enjeu 1.2 sur les coûts de production
	Accompagner l'éleveur lors de la transmission de son exploitation pour que l'élevage soit pérennisé. Voir enjeu 2.1 sur les territoires
1.1.2. Maintenir et développer les cultures spécialisées à forte valeur ajoutée par hectare	Encourager les dynamiques de filière , et notamment la structuration des organisations de producteurs. Voir enjeu 1.3 sur les filières.
	Rassembler et produire des références pour l'intégration des cultures spécialisées dans des rotations plus longues et pour l'intégration des cultures dérobées
	Permettre des installations en culture spécialisée, peu demandeuse d'espace. Voir enjeu 2.1 sur les territoires.
1.1.3. Développer de nouvelles activités génératrices de revenu complémentaire pour l'exploitation	Conforter et développer l'accueil à la ferme et les services à la personne à travers des services innovants
	Développer et accompagner les projets de production d'énergie et notamment de méthanisation et d'utilisation de biomasse (en facilitant l'utilisation des réseaux de chaleur et en mettant en place des partenariats entre les porteurs de projets et les collectivités et en valorisant à la fois électricité et chaleur et en communicant pour expliquer l'intérêt de ces projets)
	Développer les activités d'entretien de l'environnement
	Développer les activités de travaux agricoles et publics, de transport,…
1.1.4. Favoriser l'installation et la transmission des exploitations.	Maintenir une politique des structures claire et ambitieuse en appliquant les schémas des structures, notamment via les CDOA
	Travailler avec les territoires et les filières sur les solidarités possibles pour octroyer des parcelles disponibles aux jeunes créateurs d'entreprise agricole ou aux jeunes installés sur des surfaces trop exiguës au regard de leurs systèmes de production.

	Conseiller et accompagner les projets d'installations par le suivi et l'évaluation permanente du Point Info et du PPP : amélioration continue des étapes, notamment avec les jeunes récemment formés, lisibilité de la démarche et plate-forme régionale, mise au point permanente de formations et de modules adaptés, recherche de maîtres de stage ou de tuteurs, développement du suivi et des conseils après installation
	Evaluer la faisabilité de l'ouverture de la démarche PPP à l'ensemble des exploitants s'installant
	Poursuivre le repérage et la sensibilisation des cédants et favoriser les mobilisations locales et la mobilisation des filières en faveur de l'installation et initier avec ceux-ci des projets pilotes reproductibles en faveur de l'installation
	Encourager les solutions allégeant pour les nouveaux entrants la reprise du capital d'exploitation et du foncier (installation progressive, portage du foncier par des acteurs extérieurs,…).
Enjeu 1.2 : Baisser les coûts de production et gagner en compétitivité et en indépendance	
1.2.1. Poursuivre la modernisation et l'adaptation des outils de production.	Soutenir les investissements en faveur de la modernisation des outils de production et transformation
1.2.2. Favoriser le travail en commun	Soutenir les investissements des CUMA
	Promouvoir et accompagner les projets menés en commun
	Réfléchir à la mise en place une cellule d'accompagnement pour accompagner les projets incluant plusieurs entrepreneurs.
	Faciliter aux plans administratifs et sociétaux le travail en commun (notamment dans le domaine de l'élevage) : certificat à l'export, assolement en commun, transfert de prairie,…
	développer les groupements d'employeurs et les travaux des CUMA
	Spécialiser la main d'œuvre en mutualisant les compétences
	Faciliter le travail par une bonne organisation des tâches et par l'aménagement des bâtiments. Voir l'enjeu 1.2 sur les coûts de productions.
1.2.3. Promouvoir des systèmes plus autonomes en intrants	Créer et mettre en place des outils de gestion et d'aide à la décision pour l'application des intrants pour les intrants azotés, notamment en relation avec la cartographie des sols
	Mobiliser l'agriculture pour mettre en œuvre du plan Ecophyto en région
	Valoriser aux mieux les amendements organiques disponibles en région
	Acquérir et diffuser des références sur les modes d'alimentation animale plus autonomes grâce aux réseaux d'éleveurs ou de producteurs. Voir enjeux 3.1 et 3.2
	Promouvoir les solutions d'économie d'énergie sur l'exploitation
1.2.4. Valoriser les coproduits (alimentaires et non alimentaires)	Engager des collaborations dans le cadre des démarches de Pôle (NSL,Energie 2020, …) et avec les centres techniques (CERTIA). voir enjeu 3.1 sur les sujets de recherche.
	Soutenir les actions existantes (fabrication d'aliments porcins à la ferme avec l'AIRFAF, contractualisation éleveurs-entreprise de coproduits …)
	Achever l'état des lieux de la valorisation des co-produits et des acteurs de regroupement et de traitement potentiels (cartographie des flux des co-produits).
	Mettre en relation les acteurs pour une meilleure valorisation régionale
1.2.5. Limiter les entraves au bon fonctionnement de l'activité agricole et entretenir les	Identifier les secteurs sensibles pour la circulation des engins agricoles et y améliorer les conditions de déplacement
	Promouvoir les chartes de bon voisinage
	Améliorer la gestion des dossiers ICPE en organisant des échanges réguliers entre organismes professionnels et administrations

entretenir les relations entre les agriculteurs et leur interlocuteurs locaux	Faciliter les techniques d'épandage et les modes de gestion des effluents d'élevage limitant les nuisances et impacts ; identifier les principaux verrous et y remédier
1.2.6. Anticiper et gérer les risques dans l'activité agricole	Communiquer sur les outils existants (fonds de mutualisation, contrats), former, sensibiliser.
	Elaborer et diffuser un auto diagnostic pour les exploitations avec indicateurs de risques.
Enjeu 1.3 : Structurer les filières agricoles et agroalimentaires pour produire et transformer en région et créer et partager la valeur ajoutée	
1.3.1. Conduire des diagnostics de filière	Réunir les acteurs, filière par filière, pour la réalisation de ce diagnostic et approfondir certains sujets prioritaires moins bien appréhendés
	Dans le cadre de ces diagnostics réfléchir ensemble à comment lever les contraintes et verrous ou valoriser les atouts des filières afin de créer les conditions favorables à des productions végétales ou animales diversifiées (y compris productions non alimentaires).
	Proposer un schéma stratégique d'accompagnement des filières au regard des enjeux retenus dans le PRAD
1.3.2. Renforcer l'organisation des producteurs et des acteurs des filières	Renforcer les OP et association d'OP
	Promouvoir la contractualisation et en assurer la veille
	Soutenir les démarches interprofessionnelles
	Mieux connaître le niveau d'approvisionnement des IAA en produits régionaux et recenser les besoins et les attentes
1.3.3. Renforcer la présence des entreprises de transformation sur le territoire Nord-Pas de Calais et augmenter l'attractivité de la région	Conforter l'image de la région comme une grande région agroalimentaire
	Soutenir les projets de valorisation des produits régionaux par les secteurs de la première transformation, et restructuration et promouvoir la contractualisation avec les producteurs.
	Favoriser la valorisation des productions régionales par la deuxième transformation
	Soutenir les IAA dans leurs projets innovants grâce aux dispositifs d'aide existants (FEADER, FEDER ....).
	Participer aux travaux de la commission interrégionales des abattoir du bassin Nord-est
	Proposer des formations adaptées aux salariés des entreprises agroalimentaires. Voir enjeu 3.3 sur les compétences.
Enjeu 1.4 : Créer de la valeur ajoutée en adaptant l'offre a la demande du consommateur et en anticipant l'évolution des attentes	
1.4.1. Encourager les productions sous démarche de qualité	Promouvoir et développer les signes officiels de qualité (AB, AOC, IGP, Label rouge**)**
	Favoriser les partenariats entre ces filières et la restauration collective,
	Promouvoir et développer les produits fermiers
	Promouvoir ces produits et le patrimoine alimentaire et culinaire régional. Voir enjeu 2.4 sur la communication.
1.4.2. Conforter les débouchés en promouvant les produits régionaux	Poursuivre la promotion des produits agricoles et des entreprises de transformation dans les Salons (SIA, SIRHA, SIAL, ...).
	Promouvoir et développer la marque collective régionale « Saveurs en Or »
	Favoriser au sein des filières les relations entre acteurs de production, de transformation et de distribution et mettre en adéquation offre et demande
	Promouvoir et développer les chartes de bonnes pratiques et les différentes formes de certification

1.4.3. Développer les circuits alimentaires de proximité	Créer des liens entre acteurs, notamment à travers la plate-forme virtuelle d'approvisionnement pour la région et étendre le principe numérique au consommateur final.
	Structurer les réseaux entre producteurs/transformateurs du Nord - Pas de Calais et restauration collective.
	Accompagner les initiatives de circuits alimentaires de proximité (AMAP, Paniers fraîcheurs, Paniers de mon terroir, réseau de boutiques ou restaurants de produits régionaux) …en soutenant l'acquisition de compétences nouvelles
	Mener des actions de communication grand public en faveur de la consommation de produits régionaux et de saison. Voir enjeu 2.4 sur la communication.
1.4.4. Garantir la qualité sanitaire des aliments	Faire évoluer le dispositif sanitaire régional conformément aux conclusions des états généraux du sanitaire
	Anticiper les risques sanitaires potentiels et consolider les réseaux de surveillance et de prévention des risques sanitaires
	Sensibiliser les professionnels à la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne.
1.4.5. Améliorer l'accès à une alimentation diversifiée et équilibré	Renforcer les partenariats et la contractualisation entre producteurs/transformateurs/collectivités et restauration collective.
	Promouvoir la Bourse aux dons (tout en veillant au bon fonctionnement des marchés)
	Pérenniser l'action « un fruit pour la récré ». (et associer les producteurs régionaux à ces démarches pour valoriser la production régionale).
Enjeu 1.5 : Valoriser la position carrefour de la région et la richesse de ses infrastructures	
1.5.1. Valoriser la création du canal Seine-Nord-Europe	Accompagner les stratégies des entreprises sur l'ensemble du territoire qui peuvent être concernées par le futur canal
	Anticiper l'impact du canal pour les filières agricoles et agro-industrielles
1.5.2. Mieux utiliser les infrastructures existantes : réseau ferré, autoroutes et infrastructures portuaires.	Faire l'état des lieux de l'intermodalité pour le transport des produits agricoles et de l'agroalimentaire et du fonctionnement logistique dans les filières organisées.
	Favoriser les relations entre les gestionnaires de voies de communication et de plate forme de transit et les acteurs agricoles et agroalimentaires pour échanger sur les stratégies de développement
	Soutenir l'ingénierie relative à la logistique d'entreprise
1.5.3. Accompagner les exportations de produits agricoles et agroalimentaires depuis le Nord-Pas de Calais.	Mettre en place un observatoire des échanges avec pour objectifs de connaître les contextes de production dans les pays voisins, la place des filières régionales à l'export
	Accompagner les acteurs des filières sur les marchés de l'export (interprofession, action interconsulaire, prospection et promotion) notamment en les orientant vers l'espace international qui réunit les structures de soutien à l'export en région (Ubifrance, Coface, OSEO, CCI International, Conseil régional, ...)
	Simplifier les démarches administratives pour les certificats à l'export en utilisant les téléprocédures.
	Accompagner les démarches d'amélioration de la qualité des productions exportées ou transformées en région

AXE 2 : Impliquer et faire reconnaître l'agriculture dans les enjeux d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement

Enjeu 2.1 : Lier l'agriculture et le développement territorial	
2.1.1. Contribuer à la vitalité des zones rurales par la création d'emplois liés à l'agriculture	Favoriser un emploi agricole stable et pérenne en confortant les dispositifs locaux de mise en relation employeurs-employés (Faire la promotion de la bourse pour l'emploi (ANEFA), Faciliter les conditions d'accès au dispositif ADEMA (Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles), Mener des actions concertées avec les autres acteurs de l'emploi sur les territoires (Pôles emploi, missions locales).
	Encourager la création d'emplois dans les groupements d'employeurs et les services de remplacement, créateurs de liens sur les territoires. Voir enjeu 1.1 sur les coûts de production

à l'agriculture	Eviter la perte d'emplois et d'activités lors du départ d'un associé dans les formes sociétaires en proposant des formules innovantes (groupement d'employeur « transmission » par exemple) et en encourageant les solidarités collectives ou synergies locale
	Consolider l'emploi saisonnier en recherchant des complémentarités d'emploi au cours de l'année
	Attirer les jeunes vers les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Voir enjeu 3.3 sur la formation
	Favoriser l'employabilité des salariés par des stages pratiques professionnels en exploitation. Voir enjeu 3.3 sur la formation.
2.1.2. Favoriser l'installation et la transmission des exploitations	
2.1.3. Impliquer les agriculteurs dans les projets de territoire	Sensibiliser les agriculteurs sur leur responsabilité dans le fonctionnement équilibré du territoire (vitalité socio-économique, qualité de l'environnement, paysages…)
	Favoriser l'intégration la Chambre d'agriculture dans les membres des syndicats mixtes ouverts sur les territoires avec voix délibérative : Parc naturel régionaux, SAGE,…
	Favoriser les échanges techniques entre les interlocuteurs techniques des collectivités (SAGE, PCET, PNR,…) et ceux du monde agricole (réseaux techniques et de développement agricole, GEDA…)
	Créer des liens entre l'agriculture et les autres acteurs du territoire en encourageant les acteurs du monde agricole à participer aux commissions et groupes de travail locaux
	Elargir la dynamique de développement local du Réseau rural
	Favoriser l'implication des établissements d'enseignement agricole dans les projets de territoire
	Faire connaître l'agriculture aux autres acteurs locaux. Voir enjeu 2.4 sur la communication.
2.1.4. Intégrer l'agriculture pour qu'elle contribue au dynamisme des territoires par son potentiel multifonctionnel	Favoriser les partenariats territoriaux pour des projets partagés
	Accompagner les agriculteurs dans ces projets notamment en associant compétence en animation, ingénierie et compétence technique
Enjeu 2.2 : Préserver le foncier agricole	
2.2.1. Suivre l'évolution du foncier en améliorant la connaissance de l'évolution de ses usages	Faire un état des lieux
	Repérer les expériences intéressantes de gestion du foncier allant dans le sens d'une préservation de l'espace agricole
	Mettre en place un observatoire du foncier et de la consommation d'espace agricole et renforcer la contribution des acteurs et partenaires du monde agricole aux travaux d'état des lieux existants
	Faire connaître et diffuser les résultats des travaux des CDCEA, permettant ainsi un suivi par tous de ces dossiers.
2.2.2. Promouvoir une politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme économe en foncier	Elaborer un document de référence, fixant les principes d'une politique économe en foncier et communiquer sur cette base
	Adapter le COS (coefficient d'occupation des sols) dans le but d'optimiser l'utilisation l'espace
	Prioriser la réhabilitation des friches à la consommation d'espace agricole pour les projets d'aménagement.
	Mettre en œuvre un véritable programme de requalification lorsqu'une entreprise quitte le foncier qu'elle occupe pour redonner une nouvelle vie aux espaces non agricoles.
	Privilégier un boisement qui ne se fait pas au détriment des terres cultivées, aux objectifs adaptés par territoire, et promouvoir des solutions compatibles avec la production (haie, agroforesterie). Utiliser les procédures d'échanges de propriétés lors de projet de boisement.
	Assurer une communication auprès des élus locaux sur les besoins de prise en compte de l'agriculture et sur les nouveaux outils
2.2.3. Trouver des	Eviter de prélever en zone inondable, humide ou en zone naturelle sensible pour éviter les compensations environnementales qui impactent les terres agricoles

alternatives aux compensations environnementales sur terrain agricole	Si malgré tout des processus des prélèvements de terre amènent des compensations environnementales sur terres agricoles, encourager des solutions compatibles avec le maintien de la production agricole. haies, prairies, agroforesterie…
	Proposer des interventions de la SAFER pour contribuer aux opérations de compensation dans des périmètres élargis
	Eviter de prélever en zone inondable, humide ou en zone naturelle sensible pour éviter les compensations environnementales qui impactent les terres agricoles
2.2.4. Intégrer les préoccupations de l'agriculture en amont des projets d'aménagement et des documents d'urbanisme	Systématiser les diagnostics agricoles amont et aval pour l'élaboration des documents d'urbanisme et croisement de ces diagnostics avec les autres diagnostics des SCOT.
	Veiller aux compétences agricoles des structures en charge de l'élaboration des diagnostics pour l'élaboration des documents d'urbanisme
	Développer des formations sur l'activité agricole à destination des différents acteurs en charge d'urbanisme, notamment les élus
	Faire en sorte que le monde agricole soit associé tout au long des démarches et fournir l'appui nécessaire à ces acteurs (formation, groupe d'échanges,…)
	Avoir une gestion concertée du foncier à travers la CDCEA
2.2.5. Compenser pour l'agriculture la perte de valeur ajoutée induite par la consommation de foncier agricole	Mesurer l'impact économique pour l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire l'impact des projets consommant du foncier agricole
	Sensibiliser les porteurs de projets consommateurs d'espace agricole de leur impact économique potentiel. Et étudier les alternatives possibles en termes de consommation de foncier.
	Elaborer des protocoles de compensation qui intègrent le maintien du potentiel économique agricole du secteur.
Enjeu 2.3 : Porter un agricole environnemental durable adapté à la diversité des exploitations et à leur contexte socio-économique	
2.3.1. Diffuser les pratiques et connaissances auprès du plus grand nombre	**Agir pour la qualité des sols**
	Diffuser les pratiques agronomiques favorables à la vie des sols
	Favoriser les pratiques qui limitent les problèmes d'érosion
	Développer les pratiques de couverture des sols en ayant une approche globale et en produisant des références pour permettre de les ajuster au mieux ces pratiques.
	Disposer et s'appuyer sur une cartographie des sols
	Agir pour la qualité de l'eau (peut aussi contribuer à la biodiversité et à la qualité des sols)
	Poursuivre et développer la dynamique Ecophyto sur la réduction des intrants.
	Diffuser les méthodes alternatives de désherbage et protection des végétaux
	Développer une dynamique type Ecophyto sur la réduction des amendements (cf. enjeu 3.2)
	Améliorer la valorisation des effluents d'élevage en encourageant une meilleure connaissance qualitative et en diffusant les outils de pilotage ad hoc
	Accroître les références sur la minéralisation des effluents.
	Développer et diffuser les outils de gestion des intrants et des effluents (d'élevage et urbains)
	Poursuivre les efforts entrepris pour limiter la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre
	Envisager la méthanisation comme pratiques nouvelles pour valoriser les co-produits et produire des énergies renouvelables. Voir enjeu 1.1 sur la diversification des activités.
	Promouvoir les opérations de conseil/sensibilisation/formation pour diminuer la consommation d'énergies fossiles dans les exploitations. Voir enjeu 1.2 sur les coûts de production.
	Prendre en compte cet enjeu dans les projets de construction de bâtiments agricoles et développer l'utilisation de biomatériaux

	Développer avec l'ADEME les études Climagri (Etat des lieux, impact sur GES, leviers d'actions à mettre en place).
	Développer l'agriculture biologique et la certification environnementale
	Développer l'agriculture biologique en accompagnant les conversions et les installations et en soutenant l'organisation de filières spécifiques
	Mettre en œuvre le dispositif de certification environnementale pour ses trois niveaux.
	Promouvoir les cahiers des charges spécifiques à certaines filières ou à certains marchés intégrant une qualité environnementale, marques Parcs. Ces cahiers des charges peuvent être favorisés dans le cadre de programmes d'investissement ou de mise au point de démarches de qualité.
2.3.2. Raisonner et accompagner les adaptations des systèmes de production et des assolements	**Rechercher à pérenniser des systèmes herbagers et diversifiés**
	Renforcer les systèmes herbagers (expérimentations gestion et qualité des prairies, rations alimentaires, réseaux d'élevage et compétitivité des systèmes herbagers, adaptation du parcellaire herbager, soutien à l'élevage bovin, MAE herbagères et valorisation des produits laitiers à base d'herbe,…). Privilégier le système de polyculture élevage
	Renforcer la diversité des productions, et notamment l'élevage, la polyculture-élevage et les assolements diversifiés et rotations longues. Voir enjeu 1.1 sur la diversité.
	Faire évoluer les schémas de développement actuel (échange parcellaire, pose de clôture, réalisation de chemin, pérennisation de zone bocagère) pour favoriser la mise en œuvre de ces systèmes.
	Contribuer à la biodiversité et aux paysages
	Consolider la présence de l'arbre dans l'exploitation : haies, arbres isolés, agroforesterie de manière raisonnée en fonction de l'exploitation d'une part, et du paysage et de la biodiversité d'autre part ; valoriser l'utilisation de la haie ou de l'arbre (projets de chauffage avec matériels adaptés à la lutte contre la pollution), petits fruits ou vergers haute tige avec mise en œuvre de débouchés locaux ou en filière organisée.
	Identifier, quantifier et valoriser la contribution de l'activité agricole à la biodiversité, notamment en renforçant la coopération avec le conservatoire de Bailleul
	Faire valoir les bandes enherbées comme éléments favorisant la biodiversité et les gérer en ce sens
2.3.3. Prendre en compte les problématiques locales particulières	**Assurer la pérennité des pratiques agroenvironnementales :**
	Améliorer la rentabilité économique des pratiques en renforçant les démarches collectives, instaurant des compensations foncières, développant les baux environnementaux ...
	Valoriser dans le prix de vente les pratiques agroenvironnementales au travers de certifications (AB, HVE, signes de qualité, autres …)
	Compenser les handicaps dans les zones spécifiques (marais, coteaux calcaires,…) et y promouvoir une agriculture permettant à la fois une production et la préservation des milieux
	Renforcer l'accompagnement des exploitants agricoles dans la démarche de changement et notamment :
	Renforcer l'animation : en affichant un objectif en taux de surfaces engagées ou taux de souscription des exploitants présents dans la zone
	Accompagner techniquement : acquisition de références nouvelles en fonction des systèmes d'exploitation, suivi individuel des exploitations
	Favoriser la solidarité urbain/rural pour la protection de la ressource en eau et réfléchir pour cela une approche contractuelle avec les exploitants en place
	Agir pour la qualité des sols
	Prendre en compte la thématique des sols pollués comme source possible de handicap et sécuriser l'agriculture face aux pollutions subies avec par exemple des fonds de garantie
	Envisager les possibilités de phytoremédiation et de culture non alimentaire sur les sites et sols pollués. Voir enjeu 10 sur les sujets de recherche
	Accompagner systématiquement les projets hydrauliques d'envergue (lutte contre les inondations, contre les coulées de boues,…) d'un volet hydraulique douce

	Agir pour la qualité de l'eau
	Généraliser les diagnostics multipression sur les zones de captage ou à enjeu eau
2.3.4. Prendre en compte les contributions positives de l'agriculture à l'environnement	**Contribuer à gérer les déchets et à recycler les effluents urbains et industriels**
	Participer au recyclage des effluent urbains et industriels tout en confortant le fond de garantie associé et en envisageant des filières alternatives de recyclage de ces déchets en s'appuyant sur le SATEGE et sur l'outil Sycloe
	Améliorer les filières de reprise des déchets existantes et créer celles qui manquent
	Partager une maîtrise quantitative de l'eau qui respecte tous les usages
	Accompagner à travers les MAE et des cahiers des charges contractuels les modes d'entretien des fossés et réseaux hydrauliques adaptés
	Privilégier l'hydraulique douce sur les bassins concernés par des aménagements
	Gérer les niveaux d'eau et les ouvrages hydrauliques pour préserver une activité agricole compatible avec l'existence de zones humides
2.3.5. Faire avancer la connaissance à travers la recherche, l'expérimentation et le développement pour maîtriser les pratiques et concilier impératifs économiques et environnementaux	
Enjeu 2.4 : Valoriser le rôle de l'agriculture	
2.4.1. Elaborer un plan de communication sur les contributions de l'agriculture à l'environnement, l'économie, la société et l'alimentation	Réaliser un plan et un document de communication décrivant les missions de l'agriculture régionale, et qui puisse le cas échéant, se décliner au niveau des différentes cibles et formes de communication
	Diffuser le PRAD et son document de synthèse auprès des institutions, des collectivités, de tous les services de l'Etat et porter ses messages
2.4.2 Impliquer le monde agricole dans les espaces de discussion	Perpétuer les grands évènements mettant en avant l'agriculture et l'agroalimentaire régionale : Terres en fête, Ferme en ville, la Fête du lait, les portes ouvertes dans les lycées, la semaine de l'industrie,…
	Construire le dialogue à travers les chartes de bon voisinage, à promouvoir et à multiplier et dans les espaces locaux d'échange (réunions publiques, bulletins municipaux).
	Toucher les jeunes, dans les établissements scolaires, en multipliant les rencontres élèves-agriculteurs
	Sensibiliser les élus des collectivités pour prendre en compte l'agriculture dans leur action
	Favoriser les projets de connaissance mutuelle ou rapprochant professionnels agricoles et autres acteurs du rural et de l'environnement
	Favoriser les rencontres entre monde agricole et agroalimentaire et associations de consommateurs

AXE 3 : Préparer l'avenir par la recherche, l'innovation et la formation

Enjeu 3.1 : Organiser et promouvoir le potentiel de recherche régional dans les domaines génétiques, agronomiques et agroalimentaires ; développer les autres sujets prioritaires	
3.1.1. Positionner le Nord-pas-de-Calais comme pôle de compétence dans les domaines de la	Rassembler les acteurs concernés par la recherche variétale pour partager un projet commun et faire connaître un pôle de compétence reconnu au plan national, regroupant l'Université (génétique et physiologie végétale notamment) et les laboratoires privés du secteur de la semence et des plants et certaines entreprises agroalimentaires volontaires
	Elaborer dans le cadre de ce rassemblement un programme de propositions d'orientations 2014-2020, correspondant aux espèces spécifiques et aux problématiques environnementales particulières régionales, en cohérence avec les préoccupations économiques, et faire de la région une région productrice de semences reconnue

recherche variétale	Connecter ce réseau au GIS (voir action 3.2.1) et associer les stations expérimentales régionales qui poursuivront, en lien avec ce rassemblement, les expérimentations variétales pour suivre l'évolution de la génétique et identifier les variétés les mieux adaptées aux enjeux régionaux
	Suivre et soutenir les actions engagés par les acteurs, notamment les projets en cours AKER (sur l'amélioration de la betterave) et Peamust (sur celle du pois protéagineux)
3.1.2. Etablir les bases nécessaires à la constitution d'un « Pôle génétique et physiologie animale ».	Créer un réseau de réflexion et d'orientation de la recherche privée en matière de sélection animale correspondant à des enjeux nouveaux à prendre en compte à moyen terme et long terme.
	Répondre aux appels à projets ou aux appels à partenariat et à participer le cas échéant, à des coopérations internationales en matière de recherche.
	Mener des recherches pour l'amélioration de l'alimentation animale
3.1.3. Afficher une vocation et une ambition régionale ou interrégionale en termes de recherche «sols, agronomie et environnement »	Créer un pôle : sols – agronomie et environnement (air – eau – biodiversité) en travaillant à la constitution à échéance 2014 d'un réseau de recherche avec l'ensemble des partenaires de la recherche
	Associer étroitement ce pôle avec le GIS (cf. enjeu 3.2)
	Préciser les sujets d'intérêt d'un tel pôle et un programme d'action ambitieux et y inclure des travaux de recherche suivants :
	Intégrer des approches systèmes et la problématique des rotations pour guider l'agriculteur dans sa stratégie vis-à-vis des phytosanitaires et des intrants
	Prendre en compte la problématique spécifique aux bassins versants et périmètres de captage d'eau potable et acquérir des références en matière de migration des molécules vers les eaux souterraines.
	Réaliser des études technico-économiques de cas de mise en œuvre de méthodes alternatives.
	Poursuivre l'acquisition par l'expérimentation de références partagées sur la vie des sols
	Trouver à valoriser les sites et sols pollués en testant le Miscanthus pour la valorisation énergétique ou en tant que coproduit de compostage dans une filière « engrais organique » et en étudiant d'autres productions de biomasse possible.
	Effectuer un travail de recherche sur la transmission des maladies « de quarantaine » et les plantes invasives et toxiques via les épandages d'effluents organiques.
	Expérimenter les conditions d'intervention et les outils adaptés au désherbage mécanique ou en complément du désherbage chimique
	Assurer un suivi qualitatif et inciter les producteurs d'effluents à tenir compte du recyclage agricole dans l'amélioration de leur effluent
	Dresser l'état des lieux des méthodes alternatives existantes et acquérir des références techniques innovantes, en particulier en agronomie et sols
	Faire preuve de réactivité face aux appels à projets dans les domaines sols et environnement.
3.1.4. Créer un réseau et un laboratoire «agroalimentaire et biotechnologie»	Soutenir la création d'un réseau agroalimentaire en 2012, et d'un laboratoire de recherche agroalimentaire et biotechnologie au sein de ce cluster avec définition des thèmes de recherche dans la perspective du futur programme régional pluriannuel.
	Etablir des liens entre ce réseau et l'offre de formation (plate-forme technologique de Douai-Wagnonville) et avec le transfert de technologie via les centres techniques (Adrianor).
3.1.5. Travailler les autres sujets prioritaires en lien avec les pôles de	Accompagner le IEED IFMAS sur le développement des biomatériaux (en particulier amidon et plasturgie) et s'investir dans le pôle MAUD
	Poursuivre les contacts entre le pôle UPTEX et la filière lin
	Engager des contacts avec le pôle TEAM 2, les experts associés de l'ADEME,… pour identifier des pistes de réflexion sur les co-produits et l'épuration.

compétitivité et les autres structures techniques nationales	Mettre en place des actions de recherche et développement pour la méthanisation et la valorisation de la biomasse en partenariat avec l'ADEME notamment.
	En lien avec les réseaux techniques mettre en place des projets d'amélioration des rations alimentaires, sur l'autonomie et la valorisation des fourrages.
Enjeu 3.2 : Mettre en réseau la recherche et le développement pour favoriser la mobilisation des connaissances et créer les conditions favorisant l'innovation dans les exploitations	
3.2.1. Organiser autour des enjeux de l'agriculture les stations expérimentales, les lycées agricoles, les organisations professionnelles et les partenaires de l'expérimentation et de la recherche au sein d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS)	Création du GIS, définition des axes de recherche, Elaboration du programme intégrant les orientations de l'action 3.1.3 (et prise en compte des actions Interreg, et développement de liens avec la recherche transfrontalière et européenne.)
	Elargissement du partenariat aux structures de recherche régionales et extra-régionales.
	Organisation d'une veille commune aux appels à projets régionaux, nationaux, européens
	Poursuivre la dynamique Ecophyto et disposer d'outils d'aide à la décision pour guider l'agriculteur dans sa stratégie vis-à-vis des phytosanitaires à l'échelle de son système de culture
3.2.2. Promouvoir les réseaux supra-régionaux et internationaux sur les sujets prioritaires et créer un pôle de références techniques interrégionales.	Continuer les travaux Dairyman et s'engager dans d'autres réseaux européen s'il existe des opportunités.
	Conforter les réseaux d'élevage interrégionaux constitués en lien avec les Instituts Techniques. Constitution éventuelle d'autres réseaux interrégionaux en lien avec les instituts techniques.
	Constituer un pôle de référence technique interrégional en lien avec les instituts techniques présents dans les régions voisines, ayant pour mission le suivi des travaux de la recherche et de l'innovation privée ou publique, et de l'activité des pôles de compétitivité nationaux.
3.2.3. Faire d'ADRIANOR un laboratoire technique d'envergure nationale	Continuer d'accompagner ADRIANOR dans son développement
	Promouvoir le projet de plate-forme technologique, avec nursery technologique à disposition du secteur IAA, et formations appliquées à l'Université d'Artois où l'Adrianor joue un rôle central
	Conforter l'ensemble des plate-formes technologiques (Adrianor et Nouvelles Vagues) et favoriser au sein des centres de transferts technologiques agroalimentaires existants le développement de compétences spécifiques et complémentaires en encourageant les projets de recherche appliquée adossées à des structures de recherche.
3.2.4. Animer et dynamiser les réseaux de développement pour un partage d'expériences innovantes	Promouvoir les GEDA et y proposer de nouveaux concepts : approche globale par système de culture, diagnostics d'exploitation travaillés en groupes,…
	Coordonner les différentes structures et réseaux techniques (GEDA, experts et spécialistes des filières de production, les réseaux de référence technique existants) entre eux).
3.2.5. Favoriser l'innovation attitude dans les	Mettre en place un « espace de concertation innovation » chargé d'échanger sur cette thématique, de suivre les projets pilotes et de faciliter les démarches (administrative, recherche de financement,…) avec les partenaires institutionnels et professionnels

entreprises agricoles	Dans ce cadre réfléchir à la mise en place un « Point-Info Innovation »
	Réaliser un travail de veille technologique dans ce cadre, en lien avec les pôles de référence technique (projets 3.2.1 et 3.2.2)
3.2.6. Développer l'expérimentation et l'innovation au sein des exploitations agricoles des établissements d'enseignement publics et privés en concertation avec la profession	Impulser de nouveaux projets en lien avec les enjeux mis en avant par le PRAD. adaptées aux enjeux locaux et régionaux, dans les exploitations ou plate-formes techniques des établissements d'enseignement agricole.
	Valoriser les expérimentations existantes et mobiliser le monde agricole autour de ces projets pour faire des exploitations des établissements des lieux d'échanges locaux
Enjeu 3.3 : Anticiper les besoins en compétences et en main-d'œuvre des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire de demain	
3.3.1. Favoriser l'emploi agricole en promouvant les métiers	Inciter les agriculteurs et les professionnels du monde agricole et agroalimentaire à faire la promotion de leurs professions dans les collèges, lycées et structures pour l'emploi. Voir enjeu 2.4 sur la communication.
3.3.2. Adapter les cursus de formation et accompagner les employeurs de main-d'œuvre	Renforcer le caractère opérationnel des formations en encourageant les stages dans les formations agricoles pour améliorer l'employabilité en exploitation
	Accompagner les maîtres de stage et les nouveaux employeurs et leur permettre d'acquérir une véritable formation à la gestion des ressources humaines.
	Accompagner les employeurs dans la gestion des aspects fiscaux et réglementaires
3.3.3. Adapter en permanence les cursus de formation initiale et continue avec les professionnels de l'agriculture et les acteurs de l'aménagement rural aux les réalités du monde agricole	Encourager une participation des professionnels dans l'élaboration des cursus de formation (carte régionale des formations) et assoicer les capacités en ingénierie de formation des établissements d'enseignement agricole
	Faciliter les formes de formation adaptées aux contraintes de l'activité agricole : formation à distance, apprentissage,…
	Encourager une nouvelle possibilité de formation en mettant en avant les centres de ressources documentaires existants en région
	Garantir la réactivité aux évolutions et aléas du contexte économique et politique d'une part, et aux besoins locaux d'autre part : ressources humaines, marketing, environnement, temps de travail, travail en commun.
	Faciliter les échanges et la communication entre les équipes pédagogiques, les professionnels et les organismes de développement
3.3.4. Répondre aux besoins du secteur agroalimentaire	Favoriser les échanges entre les entreprises et les acteurs de la formation
	Soutenir la mise en réseau des établissements d'enseignement existant et des centres techniques. Lancement par étapes successives de dynamiques partenariales, et de programmes de formations complémentaires.
	Soutenir la création de la plate-forme technologique au lycée de Wagnonville et établir des relations avec le Pôle Agroé et Adrianor.

Modèle de fiche action

Ces propositions seront déclinées dans des fiches actions qui prendront la forme suivante et qui permettront d'identifier clairement des pilotes, les autres partenaires associés et les moyens disponibles.

Action 9.2 : Impliquer le monde agricole dans les espaces de discussion	Sous-action 9.2.1 :	
	Pilote	
	Partenaires associés	
	Moyens financiers ou humains	
	Calendrier de réalisation	
	Sous-action 9.2.2 :	
	Pilote	
	Partenaires associés	
	Moyens financiers ou humains	
	Calendrier de réalisation	
	Sous-action 9.2.3 :	
	Pilote	
	Partenaires associés	
	Moyens financiers ou humains	
	Calendrier de réalisation	

ANNEXE 1 : INDICATEURS DE SUIVI

Suivi des tendances :

Il s'agit de suivre, plutôt sur le temps long, les évolutions de l'agriculture en région pour lesquelles le PRAD propose des orientations. Les indicateurs ne seront pas forcement mis à jour annuellement.

Indicateurs	
Nombre d'exploitations agricoles	
Taille des exploitations	Taille moyenne des exploitations
	répartition des exploitations par classe de taille
Répartition des OTEX	
Effectifs des cheptels à un instant donné	Vache laitières
	Vaches allaitantes
	Porcins (total)
	Brebis mère
	Poulet de chair
	Poules pondeuses
Assolement régional	
Comptes de l'agriculture	Poste engrais et amendements
	Poste énergie
	Poste phytosanitaire
	Poste alimentation animale
	Revenu agricole
CUMA	Nombre de CUMA
	Nombre d'adhérents aux CUMA
Groupement d'employeurs	Nombre de groupements
	Nombre de salariés en groupement
Actifs agricoles	Chef d'exploitation et co-exploitant
	Conjoints non co-exploitants
	Autres membres de la famille
	Salariés permanents
	Dont salariés permanent hors cadre familial
Organisation économique (producteurs)	Part des producteurs en OP pour le porc
	Part des producteurs en OP pour la volaille

	Part des producteurs en OP pour la viande bovine
	Part des producteurs en OP pour le lait
	Part des producteurs en OP pour l'endive
	Part des producteurs en OP pour les légumes
Organisation économique (volumes)	Part des volumes transitant par des OP pour le porc
	Part des volumes transitant par des OP pour la volaille
	Part des volumes transitant par des OP pour la viande bovine
	Part des volumes transitant par des OP pour le lait
	Part des volumes transitant par des OP pour l'endive
	Part des volumes transitant par des OP pour les légumes
Les entreprises agroalimentaires	Emplois en IAA
	Nombre d'entreprises
	Chiffre d'affaire
	Part de l'approvisionnement régional
	Part de l'export dans le chiffre d'affaire
Surface en agriculture biologique	
Entreprise traitant des produits bio	Nombre de transformateurs
	Nombre de distributeurs
Nombre de SIQO	
Nombre d'exploitation pour lesquelles la vente en circuit court représente plus de 75% de leur CA	
Nombre d'entreprises vendant sous la marque Saveur en Or	
Volumes des exportations	
Flux transfrontaliers	Porcins
	Volaille
Installation	Nombre d'installations
	Taux de renouvellement
	Age des exploitants (rapport des –40ans/+55ans)
	Nombre d'installations aidées
SAU totale	
Fonctionnement des CDCEA	Nombre d'avis rendu sur les SCOT et les PLU
	Nombre d'avis défavorables sur les SCOT et les PLU
	Raisons pour lesquelles les avis sont défavorables
Part des surfaces où les rotations sont supérieures à 3 ans	
IFT	Pour les principales productions végétales en région

Nombre d'exploitations en HVE, par niveau	
Part des surfaces visées qui sont sous contrat dans le cadre de MAET	Pour les différents enjeux MAET
Quantité d'azote par culture	Pour le blé
	Pour la pomme de terre
	Pour le colza
	Pour la betterave
	Pour les prairies permanentes
UGB/ha de prairie	
Zone Natura 2000	Taux de contractualisation des exploitations dans les sites Natura 2000
	Taux des exploitations sous charte dans les sites Natura 2000
Nombre de chartes de bon voisinage mises en place	
Nombre de réponse aux appels à projet recherche	
Partenariat nouveaux crées en matière de recherche	
Nombre d'exploitations engagées dans des réseaux techniques	Par réseau technique
Nombre d'apprentis	Dans les formations agricoles
	Dans les formations agroalimentaires
Nombre d'élèves en formation initiale	Dans les formations agricoles
	Dans les formations agroalimentaires
Taux d'insertion en formation initiale pour les formation	Dans les formations agricoles
	Dans les formations agroalimentaires
Nombre d'heures de stagiaires sur les plate forme agroalimentaire	
Nombre de personnes ayant suivi une formation à distance	

Pour certaines tendances un indicateur précis est difficile à identifier. Mais des évaluations plus qualitatives pourront être menées :

-sur la contractualisation

-sur l'implication des agriculteurs dans le développement territorial

-sur l'intégration des diagnostics agricoles réalisés en amont des documents d'urbanisme

-sur les projets de dialogues monde agricole-société

-sur l'impulsion donnée à la recherche en région sur les trois thématiques fortes (variétés, sols-agronomie, agroalimentaire)

-sur l'impulsion donnée aux réseaux techniques en région et en interrégion

Suivi du plan d'action :

Parallèlement à ce suivi des tendances, un état d'avancement annuel de l'action publique pourra être mis en place. Les bilans annuels FEADER (pour PPE, PVE, CUMA,…) et CPER permettront de chiffrer les réalisations pour un certain nombre de d'actions. On pourra également suivre l'avancée des réflexions sur les *focus* et les actions concrètes qui en découlent. Les réalisations pour d'autres plans d'action pourront également être intégré dans cet état d'avancement.

ANNEXE 2 : LISTE DES SIGLES UTILISES

AB : Agriculture biologique

ADEMA : Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

ANEFA : Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture

AOC : Appellation d'origine contrôlée

AOP : Association d'organisation de producteurs

APEF : Association des producteurs d'endives de France

ARPT : Association régionale de la pomme de terre

BCAE : Bonnes conditions agricoles et environnementales

BSV : Bulletin de santé du végétal

CAD : Contrat d'agriculture durable

CDCEA : Commission départementale de la consommation de l'espace agricole

CDOA : Commission départementale d'orientation agricole

CERTIA interface : Centre régional d'innovation et de transfert de technologie interface

CFA : Centre de formation des apprentis

COREAMR : Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural

COVNM : Composés organiques volatils non méthaniques

CPER : Contrat de plan Etat-Région

CRALIM : Comité régional de l'alimentation

CRAVI : Comité régional avicole Nord - Pas de Calais – Picardie – Champagne - Ardenne

CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CTE : Contrat territorial d'exploitation

CTO : Composé trace organique

CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole

DCE : Directive cadre sur l'eau

DDTM : Direction départementale des territoires

DHHF : Dynamique horticole des hauts de France

DJA : Dotation jeune agriculteur

DPU : Droit à paiement unique

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRDR : Document régional de développement rural

EARL : Entreprise agricole à responsabilité limité

ETM : Elément-trace métallique

FEADER : Fond européen agricole pour le développement rural

FOAD : Formation ouverte et à distance

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

GAL : Groupe d'action locale

GEDA : Groupe d'étude et de développement agricole

GIS : Groupement d'intérêt scientifique

HACCP : Hazard analysis critical control point

HVE : Haute valeur environnementale

ICPE :Installation classée pour la protection de l'environnement

IFMAS : Institut français des matériaux agrosourcés

IGP : Indication géographique protégée

INRA : Institut national de la recherché agronomique

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

LMAP : Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

MAE : Mesure agro-environnementale

MAUD : Matériaux et applications pour une utilisation durable (Pôle de compétitivité)

NSL : Nutrition santé longévité (Pôle de compétitivité)

OCM : Organisation commune de marché

OMC : Organisation mondiale du commerce

OP : Organisation de producteurs

OTEX : Orientation technico-économique des exploitations

PAC : Politique agricole commune

PAD : Projet agricole départementaux

PIDIL : Programme pour l'installation des jeunes en agricultures et de développement des initiatives locales

PLU : Plan local d'urbanisme

PMBE : Plan de modernisation des bâtiments d'élevage

PMTVA : Prime pour le maintien du troupeau de vaches allaitantes

PPE : Plan de performance énergétique

PPP : Plan de professionnalisation personnalisé

PRAD : Plan régional de l'agriculture durable

PRAR : Projet de relance agricole régional

PRCTA : Programme régional à la création et à la transmission en agriculture

PRDAR : Programme régional de développement agricole et rural

PVE : Plan végétal pour l'environnement

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAU : Surface agricole utile

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SRCAE : Schéma régional climat air énergie

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

STH : Surface toujours en herbe

UTA : Unité de travail annuelle

VAE : Validation des acquis de l'expérience

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

ANNEXE 3 : Composition de la COREAMR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
du Nord – Pas-de-Calais

Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural

Le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R 313-45 et suivants relatifs à la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment les articles 8, 9 et 18 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2010-1629 du 23 décembre 2010 créant la chambre d'agriculture de région Nord – Pas-de-Calais et notamment son article 5,

Vu le décret n° 2011-259 du 10 mars 2011 relatif à la coordination de l'action de l'Etat dans les bassins laitiers ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2007 modifié relatif à la constitution de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales du Nord – Pas-de-Calais

ARRETE

Article 1er : La commission régionale de l'économie agricole et du monde rural est présidée par le préfet de région ou son représentant ; elle est composée comme suit :

a) au titre des administrations intéressées et des établissements et organismes sous tutelle : 15 sièges

Services de l'Etat :

- le directeur régional des finances publiques ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant,
- la déléguée régionale à la recherche et à la technologie ou son représentant,
- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ou son représentant,
- le directeur départemental de la protection des populations du Nord ou son représentant,
- le directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais ou son représentant.

Etablissements et organismes :

- le directeur de l'agence de l'eau Artois-Picardie ou son représentant,
- le délégué régional de l'agence de services et de paiement ou son représentant,
- le délégué régional du groupement hippique national ou son représentant,
- le directeur régional d'OSÉO ou son représentant,
- un représentant des directeurs d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) du Nord – Pas-de-Calais,
- un représentant de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO),

Titulaire : Monsieur CHAMPION Eric
Suppléant : Madame MANGA Magali

b) au titre des collectivités territoriales : 5 sièges

- représentant le conseil régional du Nord – Pas-de-Calais

Titulaire : Monsieur Jean-Louis ROBILLARD
Suppléant : Monsieur Bruno MAGNIER

- représentant le conseil général du Nord

Titulaire : Monsieur Jean-Jacques ANCEAU
Suppléant : Monsieur Georges FLAMENGT

- représentant le conseil général du Pas-de-Calais

Titulaire : Monsieur Henri DEJONGHE
Suppléant : Monsieur Jean-Claude LEROY

- représentant l'association des maires de France

Titulaires : Monsieur Bernard DELASSUS et Monsieur Jean PICQUE.

c) au titre des chambres consulaires : 5 sièges

- représentant la chambre d'agriculture de Région Nord – Pas-de-Calais

Titulaires : Monsieur Denis BOLLENGIER, Monsieur Bernard PRUVOT et Monsieur Jean-Bernard BAYARD
Suppléants : Monsieur Bruno ROUSSEL, Monsieur Philippe CARTIEAUX, Monsieur Didier HELLEBOID

- représentant la chambre régionale de commerce et d'industrie du Nord – Pas-de-Calais (CRCI)

Titulaire : Monsieur Philippe HANOCQ
Suppléant : non désigné

- représentant la chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA)

Titulaire : Monsieur Luc VANPOPERINGHE
Suppléant : Monsieur Jean CAYET

d) au titre des filières agricoles et agro-industrielles : 3 sièges

- représentant la fédération régionale des coopératives agricoles

Titulaire : Monsieur Luc DESBUQUOIS
Suppléant : Monsieur Francis HENNEBERT

- représentant le pôle des industries agroalimentaires

Titulaire : Monsieur Philippe COSTENOBLE
Suppléant : Monsieur Gérard SONNET

- représentant le négoce agricole

Titulaire : Monsieur Stéphane HOCHART

e) au titre des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale représentatives au niveau régional : 4 sièges

- représentant la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Titulaire : Monsieur Marc RUSCART
Suppléant : Madame Francine THERET

- représentant les jeunes agriculteurs du Nord – Pas-de-Calais

Titulaire : Monsieur Mickaël POILLION
Suppléant : Monsieur Karel LESAFFRE

- représentant la confédération paysanne

Titulaire : Monsieur Antoine JEAN
Suppléant : Monsieur Bernard COQUELLE

- représentant la coordination rurale

Titulaire : Monsieur Léon LEDE
Suppléant : Monsieur Hervé RIVENET.

f) au titre des syndicats de salariés des secteurs agricoles et agroalimentaires : 2 sièges

- représentant les syndicats des salariés de la production agricole

Titulaire : Madame Marie-Noëlle MAQUAIRE
Suppléant : Monsieur René MASCLET

- représentant les syndicats des salariés des groupements professionnels

Titulaire : Monsieur Pierre EVRARD
Suppléant : Monsieur Pierre DESTOMBES.

g) au titre des organismes socioprofessionnels et des associations du secteur des équidés : 1 siège

- représentant le conseil inter-régional du cheval Picardie-Nord-Pas-de-Calais

Titulaire : Monsieur Hervé DELLOYE
Suppléant : Docteur Michel POTTIEZ.

h) au titre des organisations de consommateurs : 1 siège

- représentant l'union régionale des organisations de consommateurs

Titulaire : Monsieur Daniel MONNEUSE
Suppléant : Monsieur Daniel DESPINOY.

i) au titre des associations de protection de la nature : 2 sièges

- représentant l'association NORD NATURE

Titulaire : Madame Blanche CASTELAIN
Suppléant : non désigné

- représentant le syndicat mixte des parcs naturels régionaux

Titulaire : Monsieur Daniel MIO
Suppléant : Monsieur Bernard DELAHAYE.

j) **au titre des personnalités qualifiées : 6 sièges**

- représentant la délégation régionale de l'institut national de la recherche agronomique (INRA)

Titulaire : Monsieur Gilles GANDEMER
Suppléant : Monsieur Ghislain GOSSE

- représentant le pôle de compétitivité « filière des produits aquatiques »

Titulaire : Monsieur Thierry MISSONNIER
Suppléant : Monsieur Jean-Baptiste DELPIERRE

- représentant la fédération des entreprises du commerce et de la distribution

Représentation non désignée

- représentant la fédération régionale des foyers ruraux

Titulaire : Monsieur Alain MATUSZAK

- représentant le centre de transfert et technologie affilié à l'ACTIA

Titulaire : Monsieur Jean-Marie RAOULT

- représentant le fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (VIVEA)

Titulaire : Monsieur Francis BACQ
Suppléant : Monsieur Marc PLANCKE.

Article 2 : L'arrêté du 11 décembre 2008 portant nomination des membres de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord - Pas-de-Calais, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nord - Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 17 OCT. 2011

Dominique BUR